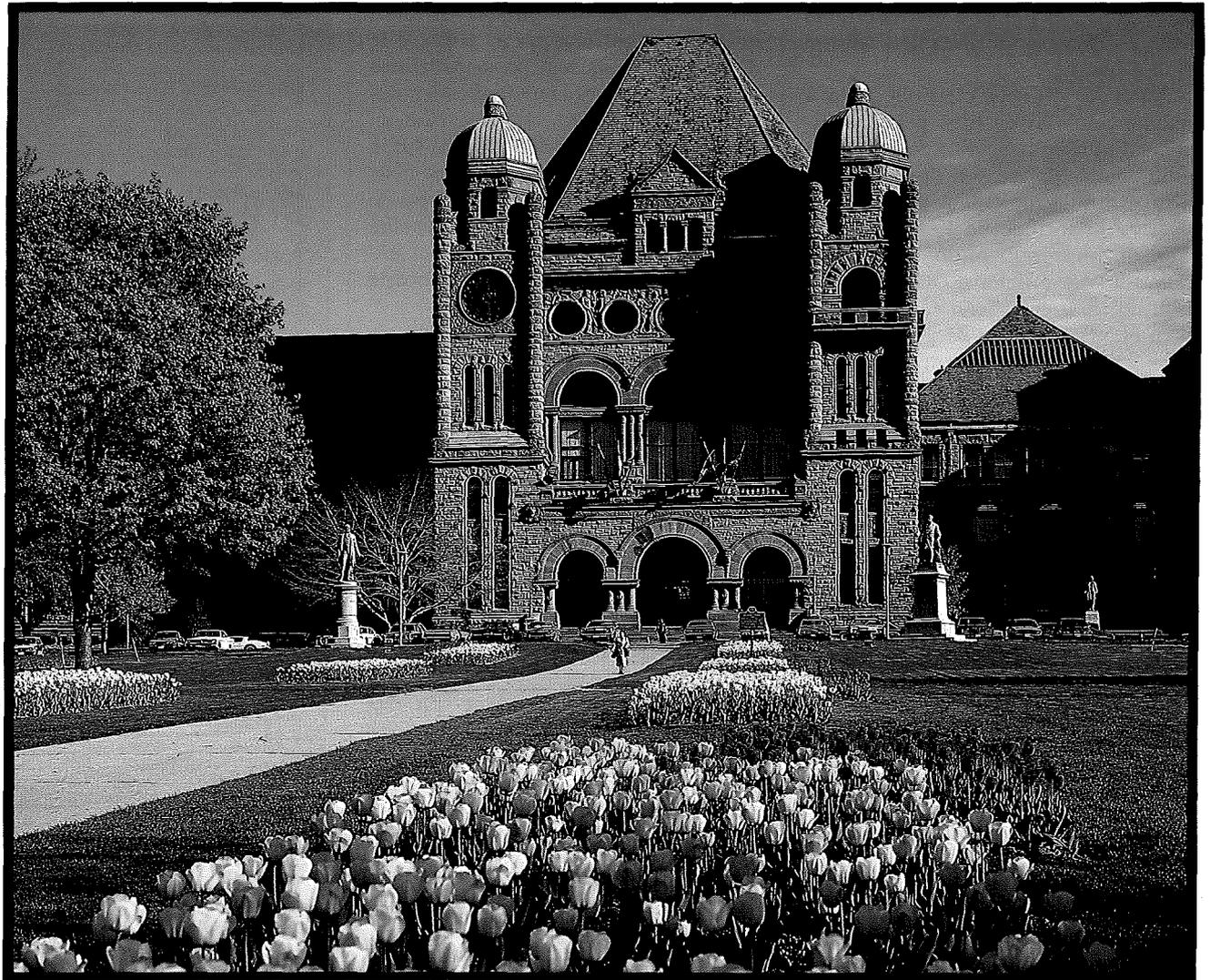


# *LANGUE*

## *ET SOCIÉTÉ*



---

Gerry Weiner :

À LA RECHERCHE DE CANADIENS DE BONNE VOLONTÉ

---

Le bilinguisme fédéral dans les pécheries :

LA « VOCATION DU BUREAU » CLARIFIÉE

---

Pour la FFHQ

LE BILINGUISME OFFICIEL ÇA NE SUFFIT PLUS

Numéro 28, Automne 1989

# Le courrier

## Langue et Société... manuel scolaire

...le cours sur le bilinguisme et l'éducation que je donne depuis 15 ans aux futurs professeurs de langues minoritaires, dans le cadre de la dernière année du programme d'éducation, a été suivi par quelque deux à trois mille étudiants, dont la plupart travaillent aujourd'hui comme enseignants, directeurs d'école et administrateurs dans les districts scolaires de l'Alberta et de l'Ouest.

Si je vous dis cela, c'est que jusqu'à maintenant, j'ai eu bien peu d'occasions d'utiliser *Langue et Société* dans mon cours. Malgré son titre, la revue n'offre tout simplement pas la perspective historique de l'ensemble du Canada, préférant plutôt exposer le point de vue officiel d'Ottawa. L'édition du dossier spécial (numéro 27), bien qu'elle soit loin de corriger cette situation, m'a au moins offert un document que je peux ajouter à ma liste de lectures obligatoires.

En lui-même, le rapport spécial permettra à mes étudiants d'en apprendre quelque peu sur l'évolution de la Commission B et B. Cela est d'autant plus important pour les étudiants de l'Ouest qui, à l'instar de la plupart des étudiants au Canada, ignorent tout de leur propre évolution sociale.

Bruce Bain, Ph.D.  
Département de psychologie  
de l'éducation  
Université de l'Alberta  
Edmonton

## Un point de vue partial

Je vous écris au sujet de *Langue et Société*, la revue trimestrielle publiée par les soins de votre bureau, et notamment au sujet de la livraison d'été 1989, qui se prétend un dossier spécial sur le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Je comprends très bien que vous ayez la responsabilité de promouvoir le concept du bilinguisme officiel et que vous cherchiez donc naturellement à obtenir des déclarations et des opinions favorables à cette politique et à ses conséquences.

Toutefois, je m'inquiète profondément de ce que votre dossier ait donné une image aussi fautive de la réalité. À peu près tous les anglophones qui y ont exposé leurs points de vue sont ceux qui, pour une raison ou une autre, appuient à fond et sans nuance la politique du gouvernement. Aussi, le dossier produit-il l'impression totalement erronée que les Canadiens anglophones accueillent avec joie le programme du bilinguisme officiel, qu'ils n'en souffrent pas au point de le dénigrer et qu'ils sont personnellement disposés à appuyer la multiplication des services en français. À peine peut-on découvrir ici et là quelques lignes sur la situation au Québec où les Canadiens anglophones font face à la suppression de 200 ans d'histoire et à la nécessité de quitter la province où ils sont nés pour retrouver officiellement la liberté de s'exprimer dans leur langue.

Passé encore — et pourtant ! — qu'une publication officielle d'un organisme du gouvernement canadien imprime et répande de l'information aussi trompeuse, notamment les opinions de personnalités que les Canadiens anglophones considèrent largement et à bon droit comme des « vendus », mais que vos lecteurs francophones puissent croire que ces opinions représentent la pensée générale des Canadiens anglophones, voilà qui est plus inquiétant. Vous devriez pourtant savoir que ce n'est pas le cas...

Tout de même, la fonction des médias, et au même titre et à plus forte raison, des publications qui émanent de votre bureau, n'est-elle pas de dresser le compte rendu des événements du Canada et du monde, sans préjugés et sans entorse aucune à la vérité ?

Bref, votre dossier spécial donne une idée complètement fautive du Canada. Il serait déjà malheureux qu'elle soit acceptée sans broncher par les Québécois francophones et les autres Canadiens qui se désintéressent complètement de la question, mais quel désastre si, en réalité, le Commissaire aux langues officielles ajoutait foi à une telle ineptie !

Geoffrey Wasteney  
Ottawa

Le courrier  
suite à la page 40

# LANGUE ET SOCIÉTÉ

Publié par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

## Rédaction

Rédacteur en chef  
Claude Savoie

Rédacteur en chef adjoint  
John Newlove

Révision et correction  
Lyne Ducharme, Patricia Morissette

Entretiens et reportages  
Tom Sloan

Collaborateurs régionaux  
Sarah Hood, Hal Winter

Collaborateurs sectoriels  
Charles Barker, Jan Carbon, André Creusot  
Jean-Claude Le Blanc, Lynn O'Keefe, Michael O'Keefe, Jacques Robichaud

Traduction  
Les Traductions Tessier Lité

Coordonnatrice de la rédaction  
Monique Joly

Production  
Patricia Goodman

Photo composition et présentation graphique  
Thérèse Boyer, Danielle Claude

Informatique  
Craig Mackay

Couverture  
Acart Graphics

## Administration

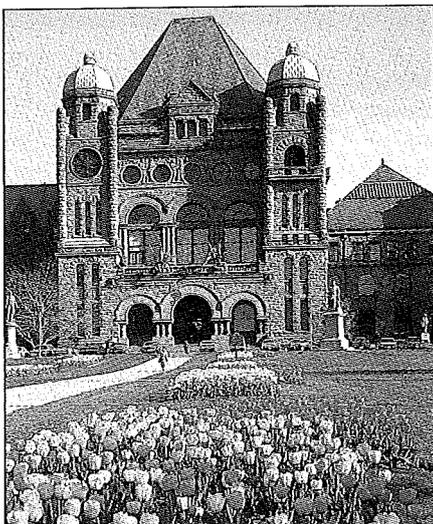
Abonnements  
Hélène Léon

*Langue et Société* est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services  
Canada 1989  
Imprimé au Canada  
ISSN 0709-7751

# LANGUE ET SOCIÉTÉ



Notre couverture : le palais législatif de l'Ontario



« Vingt ans déjà » (p. 10)

## AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger. Notre adresse : *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) KIA 0T8.

COMMISSAIRE AUX LANGUES  
OFFICIELLES  
COMMISSIONER  
OF OFFICIAL LANGUAGES



L'éditorial du commissaire Le français et l'anglais célèbrent un 20 <sup>e</sup> anniversaire	4
<b>SCÈNE NATIONALE</b>	
Revue de presse	5
Le programme de contestation judiciaire disparaîtra-t-il en 1990 ?	7
La « vocation du bureau » est clarifiée	8
Les chiffres ne disent pas tout L'administration fédérale et la composition linguistique du Canada	8
Gerry Weiner : à la recherche de Canadiens de bonne volonté	9
Les langues officielles : une célébration	10
Les services municipaux bilingues : du nouveau	11
Au sommet de Dakar Le projet francophone africain : la cohabitation des langues nationales et du français	12
D'autres sons de cloche	14
Le commissaire et le Comité mixte permanent	14
Résistance au bilinguisme officiel : CoR et APEC	15
<b>LE COMMISSARIAT</b>	
<i>Langue et Société</i> : la bonne nouvelle se répand	17
Le bureau régional de Toronto La SkyTeam	18
<b>RÉGIONS</b>	
L'éducation française en Saskatchewan: percée pour les Fransaskois	20
Entente Canada-Québec sur les services sociaux et de santé en anglais	21
La Maison de la francophonie à Vancouver	21
Le bilinguisme officiel ne suffit plus	22
Alliance Québec à l'heure du choix	23
Alliance Québec et les francophones hors du Québec	24
<b>ÉDUCATION</b>	
Les parents francophones s'approprieraient-ils à façonner l'avenir du Canada ?	25
Maintien de l'acquis en langue seconde : apprentissage et perte	27
L'éducation en français en Ontario Vers une intégration de la garderie à l'université	28
L'affaire Mahé (Alberta), les provinces et le droit de gérance des établissements scolaires des minorités	29
<b>SECTEUR PRIVÉ</b>	
Les consommateurs ignorent la « québecophobie »	30
Les affaires et la langue	30
<b>LES MÉDIAS</b>	
Presse régionale	31
L'Association des médias régionaux anglophones du Québec	32
L'Association de la presse francophone	34
<b>QUESTIONS DE LANGUE</b>	
De la langue dorée à la langue de bois	36
<b>LECTURE</b>	
Entre les deux cultures : la rédaction d' <i>Écrire dans la maison du Père</i>	37
Les truffes : notes de lecture	38
<i>La passion de Narcisse Mondoux</i> un exercice d'unification culturelle	40

# Le français et l'anglais célèbrent un 20<sup>e</sup> anniversaire

**P**our l'éditorial de notre dossier spécial marquant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* (*Langue et Société* n° 27), je m'étais permis d'emprunter les citations des plus remarquables du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton. Bis repetita placent.

Je présente cette fois quelques citations empruntées aux discours qui marquent la célébration de cet anniversaire, au Parlement le 13 juin 1989. Aux dires des participants, la fête qui réunissait un grand nombre de députés parlementaires, de personnalités liées aux langues officielles, de hauts fonctionnaires et de représentants de média, fut réussie. Le premier ministre et les représentants des deux partis de l'Opposition, ainsi que votre humble serviteur, cherchèrent à décrire, qui les succès remportés et les défis de l'avenir, qui encore les principes qui doivent sous-tendre le renouveau espéré de la réforme et du partenariat entre nos deux grandes communautés linguistiques.

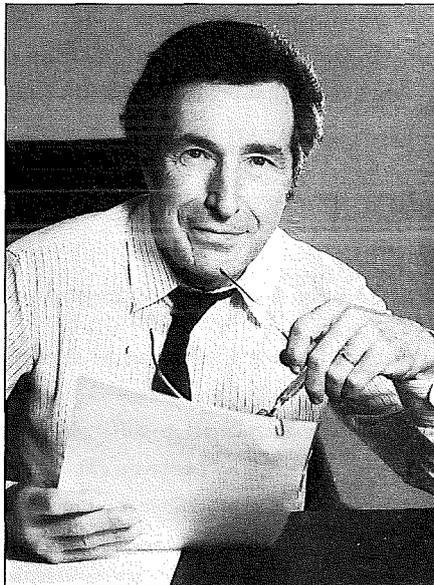
Le Commissariat présentait, pour agrémenter le décor quelques-uns de ses nouveaux produits d'information. Une bande vidéo de six minutes produite pour le Commissariat a saisi quelques-unes des images, ainsi que les mots les plus marquants de cette soirée. Elle est à la disposition de tous les groupes intéressés en s'adressant à notre Direction des communications ou à nos bureaux régionaux.

Mais je laisse la parole aux intervenants :

**Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada**

« La première *Loi sur les langues officielles*, adoptée par le Parlement le 9 juillet 1969, constituait une réponse lucide aux tensions linguistiques qui troublaient la société canadienne ... L'adoption de cette loi ne fut pas toujours facile, mais elle demeure un geste important de rapprochement et d'équité entre les deux grandes communautés linguistiques canadiennes. Mais l'éga-

lité linguistique au Canada ne sera jamais acquise définitivement. Il faudra encore de la vigilance, de la patience et de la détermination pour que nos enfants puissent profiter de toute la liberté linguistique que nos parents ont voulu pour nous-mêmes car le monde évolue et les conditions changent. C'est pour cette raison que mon gouvernement a voulu rajeunir et renforcer la *Loi*



sur les langues officielles de 1969, en faisant adopter la loi 72 l'an dernier ...

L'égalité linguistique est le ciment de l'unité canadienne.

La véritable récompense du patriotisme et de la générosité de ceux et celles qui se sont dévoués à la cause de l'égalité linguistique leur viendra de la prochaine génération; de ces jeunes hommes et femmes qui sont aujourd'hui la première génération de Canadiens et Canadiennes à avoir grandi en voyant dans le bilinguisme une possibilité de s'épanouir dans un pays fier de son passé et confiant en son avenir. Nous ferons nous-mêmes d'importants progrès, mais leur époque sera celle de l'unité et de l'égalité durables, et le Canada, par conséquent, en sortira renforcé ...

J'estime que la largeur de vue inspirée par la générosité et la tolérance

trionphera toujours de l'intransigeance et de l'étroitesse d'esprit. »

**M. Jean-Robert Gauthier, au nom du P.L. du Canada**

« J'ose espérer que ces événements que nous célébrons ce soir seront le commencement d'un renouveau plus ouvert et plus tolérant des deux grandes communautés linguistiques qui contribuent à enrichir notre pays. Les différences économiques, géographiques et historiques qui le composent ont produit un Canada fertile et envié par sa diversité de tempéraments, d'opinions et de cultures. Réjouissons-nous un peu ce soir mais n'oublions pas qu'il reste un bon bout de chemin à parcourir ...

Outre le Québec, le Nouveau-Brunswick et quelques régions de l'Ontario, les minorités sont dans un état tel que leur pouvoir politique est presque nul. Dans bien de ces régions, la réalité socio-économique nécessite un appui financier du fédéral pour aider ces groupes à faire valoir leurs droits constitutionnels.

Même si nous avons adapté la *Loi sur les langues officielles* au rythme de l'évolution de notre société, même si nous avons parcouru un bon bout de chemin, la route est encore très longue. L'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve ne reconnaissent toujours pas à un accusé le droit à un procès dans sa langue. Huit ans après l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*, il n'y a que trois provinces où les groupes minoritaires ont accès à des établissements d'enseignement de leur langue, qu'ils peuvent gérer eux-mêmes. Les tribunaux de six provinces sont actuellement saisis d'affaires visant à faire reconnaître ces droits. »

**M. Svend Robinson, représentant du N.P.D. du Canada**

« J'espère aujourd'hui pouvoir vous dire, en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues du caucus néo-démocrate et surtout au nom de mon chef, Ed Broadbent, que nous avons toujours appuyé les principes fondamentaux de la *Loi sur les langues officielles* depuis le début de cette loi historique ...

J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec un très grand Canadien, un membre de la Commission B.B.... Frank Scott, qui a beaucoup donné à notre pays. ... L'avenir nous réserve de nombreux

L'éditorial  
suite à la page 40

# Revue de presse

Tom Sloan

## Du lac Meech aux Franco-Albertains et à l'affichage unilingue.

**S**elon une de ses définitions, un pays est constitué par un peuple qui partage le sentiment d'avoir accompli de grandes choses par le passé et la volonté d'en faire davantage dans l'avenir. Si on lui applique cette norme, le Canada est moribond.

### Globe and Mail

Cette sombre vision, exprimée par Jeffrey Simpson, chroniqueur du *Globe and Mail* à Ottawa, a trouvé écho auprès d'autres rédactions, à un moment où les politiciens canadiens continuaient de se débattre avec des questions constitutionnelles, et plus précisément avec le sort toujours incertain de l'accord du lac Meech.

Bien qu'il se soit dans son article exprimé dans une perspective plus large, M. Simpson donnait nettement à entendre que l'on peut désormais se poser la question de savoir s'il existe toujours une volonté d'aller de l'avant avec cet accord.

Remarquant que «...quelque chose vient de se rompre dans l'âme des Canadiens anglais,» M. Simpson nie vigoureusement que le chauvinisme y soit pour quelque chose. «Le problème réside bien plus chez ceux dont le cœur sans malice aspire à ce que cessent les exigences de concessions... De plus en plus, le cœur des Canadiens anglais se durcit, car on perçoit progressivement que le fédéralisme au Québec est un simple objet de calculs, destiné à faire le bilan des gains et des pertes, dans une approche nettement relativiste, exempte de tout attachement bien enraciné à la cause commune.»

Dans un deuxième article, M. Simpson voit l'accord du lac Meech comme «un poignard dirigé vers le cœur de la nation... du fait de sa capacité unique... à rappeler aux Canadiens anglais et français leur manque grandissant d'intérêt, et leur irritation mutuelle, les uns à l'égard des autres.» Tout comme, pour les Québécois, l'accord du lac Meech doit éprouver dans quelle mesure les Canadiens

anglais sont prêts à accepter leur province dans toute son unicité, il ne constitue pour de nombreux Canadiens d'expression anglaise tout simplement que la dernière d'une série d'exigences apparemment sans fin. «On pourrait encore sauver l'accord du lac Meech... si les Canadiens anglais croyaient qu'en l'acceptant, cela voudrait vraiment dire que le Québec constituerait psychologiquement une partie plus dévouée du Canada, au lieu de croire que l'accord consacrerait dans la Constitution l'indifférence déjà si répandue du Québec à l'égard du reste du Canada.»

Malgré le scepticisme de M. Simpson, son propre journal, le *Globe and Mail*, reste l'un des plus ardents défenseurs de l'accord. Affirmant que si le pacte n'est pas ratifié, cela affaiblira sérieusement la *Charte canadienne des droits et libertés*, le *Globe* conclut dans un éditorial : «L'intention presque unique de l'accord du lac Meech est de ramener le Québec à adhérer volontairement à la *Loi constitutionnelle de 1982*. On devrait s'interdire de critiquer l'accord du lac Meech pour n'avoir réalisé d'autres fins. Telle n'était pas son intention.»

Pour sa part, la presse d'expression française a été unanime à soutenir l'accord, et à prévenir des dangers que comporterait son rejet.

### Le Devoir

Dans un article publié dans *Le Devoir*, son rédacteur en chef Paul-André Comeau s'en prend à ceux qui mettent en question la notion du Québec en tant que société distincte. «C'est aussi brillant qu'affirmer à la fin du XX<sup>e</sup> siècle que l'homme n'a pas encore marché sur la lune. La réalité d'un Québec différent ne s'affadira pas avec les années ni devant la fin de non-recevoir que signifient les opposants au projet.» Si l'accord devait être rejeté, le Québec continuera tout simplement de poursuivre son propre dessein. «Sans casser les vitres, il est possible de vivre à l'extérieur du giron constitutionnel, et laisser le reste du pays poursuivre sa réflexion métaphysique sur l'opportu-

nité d'inscrire dans la Constitution un fait de société.»

### Le Nouvelliste

L'importance que revêt la ratification de l'accord est également le thème choisi par Sylvio Saint-Amant dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières. «Plus que jamais le Québec tient à son statut de société distincte. Il s'agit même, pour le gouvernement Bourassa d'une condition *sine qua non* pour réintégrer le pacte confédératif.»

### La Presse

Pour Alain Dubuc, dans *La Presse*, si le Canada traverse une fois de plus une crise, il s'agit d'une crise bien différente. «Pour la première fois, le germe de discorde et la menace d'éclatement proviennent du Canada anglais et non du Québec. C'est au Canada anglais que s'exprime un ressentiment face au Québec et que fusent les propos agressifs... Le vrai débat ne porte donc pas sur le lac Meech, mais bien sur le Québec, et il reflète un sentiment nouveau, celui de certains Canadiens qui découvrent qu'ils aimeraient mieux un Canada sans Québec.» Au Québec, selon M. Dubuc, il existe également une indifférence croissante envers le reste du pays.

### Le Droit

Le chroniqueur Michel Roy du journal *Le Droit* émet lui aussi un avertissement très net. «S'il refuse de réadmettre le Québec dans le cercle constitutionnel, aux conditions minimales que celui-ci avait mises, le Canada devra en assumer la responsabilité.»

### Gazette

Pour la *Gazette* de Montréal, les avertissements du même ordre concernant les graves conséquences d'un rejet de l'accord de la part des premiers ministres Brian Mulroney et Robert Bourassa dépassaient les normes. «Ce genre de discours est dangereux et contre-productif... Prédire une crise nationale est une bonne façon de la provoquer.» Affirmant que «bien des Canadiens réfléchis dans l'ensemble du pays ont de graves soucis au sujet du lac Meech,» la *Gazette* exprime son propre avertissement. «La seule raison pour laquelle on ne peut modifier l'accord du lac Meech, c'est que MM. Mulroney et Bourassa affirment qu'il ne peut l'être. Ils devraient pour le moins être prêts à discuter des modifications; dans l'alternative, et si l'accord échoue pour ce motif, ils porteront une bonne partie de la responsabilité.»



**Herald**

De l'Ouest, un appel au compromis nous vient du *Herald* de Calgary. Sans une certaine souplesse, «...il est de plus en plus évident que le lac Meech ne survivra tout simplement pas à son échéance de juin 1990.» Pour affronter ce danger, le chroniqueur propose que l'on examine de près une suggestion du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Buchanan, proposant un accord parallèle qui viendrait compléter l'accord actuel et lui enlèverait de sa rigidité. «La grande qualité d'un accord parallèle est qu'il permettrait à l'accord du lac Meech, avec ses dispositions controversées concernant le caractère de société distincte du Québec, de prendre force de loi. Par ce moyen, le Québec peut sauver la face — geste dont on ne saurait sous-estimer l'impact.»

**Toronto Star**

Le *Toronto Star*, par contre, ne voit aucun motif à compromis. S'attaquant au premier ministre Mulroney pour sa suggestion selon laquelle il pourrait s'agir là de la dernière chance donnée au Canada d'expression anglaise de dire «oui» au Québec, le *Star* poursuit: «Avec toute la subtilité d'un terroriste constitutionnel, Mulroney insinue de ce fait que toute querelle ou controverse au sujet de l'accord serait faire preuve de mesquinerie envers le Québec... La promotion du lac Meech a dégénéré en une campagne de coercition constitutionnelle qui tient l'ensemble du Canada en otage. Il ne s'agit sans aucun doute pas là d'une formule en vue de la réconciliation nationale.»

**Daily Gleaner**

Du même côté des «non», on retrouve le *Daily Gleaner* de Fredericton. «Le lac Meech accorde effectivement au Québec tous les pouvoirs d'une nation souveraine... Cela amènera une balkanisation du Canada, en donnant trop de pouvoirs aux provinces et en affaiblissant l'autorité du gouvernement central... L'arrangement du lac Meech constitue un instrument de désunion nationale et il ne faut pas permettre qu'il soit entériné.»

**Telegraph-Journal**

Un autre quotidien du Nouveau-Brunswick exprime un point de vue plus nuancé. Pour le *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, «le lac Meech est souhaitable dans la mesure où il prévoit des aménagements pour le Québec dans la famille constitutionnelle. Il a des défauts en ce qu'il affai-

blit le gouvernement central et n'assure pas une protection suffisante dans certains domaines. Il faudrait viser à une version améliorée. C'est maintenant qu'il faut entamer les négociations en vue de cette amélioration.»

**Times-Transcript**

Le *Times-Transcript* de Moncton convient que le temps est primordial. «À moins que l'on ne fasse quelque chose, et ce avant longtemps, la cassure pourrait se produire non pas dans la passion et l'amertume, mais simplement dans la dérive et dans l'indifférence. Une nation de lumineuses promesses perdue d'un haussement d'épaules.»

**Au sujet des Franco-Albertains**

Lorsque les Franco-Albertains se sont présentés devant la Cour suprême en juin pour plaider leur cause en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*, ils disposaient du soutien des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario. Cependant, à leur grande consternation, ils y découvrirent le gouvernement du Québec en train de plaider la cause de l'administration albertaine. Comme cela s'était produit dans d'autres cas, le Québec avait décidé qu'au moment de choisir entre les droits de la minorité et la compétence provinciale, c'est la dernière qui prévalait. On ne se surprendra pas que la décision se soit traduite par quelques éditoriaux acerbes.

**La Presse**

Pour Marcel Adam, dans *La Presse*, il n'y a aucune excuse. «Le Québec, fidèle à son caractère de société distincte, a poussé la distinction jusqu'à l'aberration... Il a demandé à la Cour suprême de donner raison au gouvernement répressif contre la minorité opprimée dont il prétend être la province mère-protectrice... Les minorités francophones hors Québec viennent de se faire servir une amère leçon politique; il ne faut jamais compter que l'amitié prévaudra sur l'intérêt advenant que les deux entrent en conflit. Or on sait que pour le gouvernement québécois l'intérêt du Québec consiste dorénavant à ne rien faire pour les minorités francophones... qui pourraient éventuellement le gêner dans sa manière de traiter la minorité anglophone. C'est pourquoi il a laissé tomber les Franco-Albertains.»

**Le Devoir**

Avant l'événement, Paul-André Comeau implorait le gouvernement provincial de soutenir la cause des

Franco-Albertains. Par la suite, il exprime lui aussi sa déception et son chagrin face à «la gifle» du gouvernement. L'un des résultats, selon lui, serait que les groupes minoritaires réévalueraient leurs propres relations avec le Québec. Mais «le Québec doit, lui aussi, procéder à une interrogation en profondeur sur ses responsabilités et ses intérêts envers la francophonie d'ici.» Ce qui est actuellement essentiel, c'est l'élaboration d'une politique cohérente à long terme. «Foyer francophone, société distincte, tout cela n'a de sens que si le Québec insère dans ses priorités des relations adultes et généreuses avec les autres francophones du pays.»

**Le Droit**

Dans *Le Droit* d'Ottawa, l'éditorialiste Adrien Cantin a également quelques réflexions amères, d'autant plus, comme il note, parce que les groupes de francophones avaient, malgré certaines préoccupations, soutenu le lac Meech après que le premier ministre Bourassa ait promis d'œuvrer en faveur des droits minoritaires. «Et tout indique que, d'autre part, celui-ci est prêt à conclure de sordides alliances avec les gouvernements des provinces anglophones, sur le dos des minorités de langue française, en échange de leur appui au lac Meech.»

**Gazette**

La *Gazette* de Montréal est d'accord. «Les 60 000 francophones de l'Alberta ont de bonnes raisons d'être choqués et en colère envers le gouvernement du Québec.» La moindre des choses, c'est que le Québec se soit abstenu en cette cause, plutôt que d'épauler activement le gouvernement de l'Alberta, de conclure la *Gazette*.

**Globe and Mail**

Dans un article dans le *Globe and Mail*, la chroniqueuse Lise Bissonnette note que le mémoire adressé à la Cour par le Québec se préoccupait exclusivement de droits provinciaux. «Par sa logique, cette position rigide entraîne une rhétorique absurde, lorsque le Québec va aussi loin que de citer les avis d'experts connus comme les interprétations anti-francophones de la Constitution les plus notoires. Les dirigeants francophones dans l'ensemble du Canada anglais ont désormais raison de conclure que le Québec a renoncé à son rôle de chef de file parmi les francophones du Canada.»

## L'affichage

La publication des règlements régissant la langue de l'affichage commercial devant accompagner la loi québécoise restreignant l'utilisation de l'anglais a fait apparaître au moins un défenseur et plusieurs critiques du ministre compétent, Claude Ryan.

Le défenseur est un éditorialiste du *Devoir*, Gilles Lesage, selon qui, en exigeant que l'affichage en français à l'intérieur soit au moins deux fois plus prééminent que l'affichage en anglais, le règlement se conformait tout au moins à l'esprit de la décision de la Cour suprême selon laquelle le français devrait nettement prédominer dans les établissements commerciaux. « Le compromis imaginé par le gouvernement est boiteux, comme tout autre de nature politique, mais il est légal et légitime, depuis que la majorité parlementaire l'a fait sien. La règle du jeu veut qu'on en fasse un essai loyal. »

Pour Pierre Vennat, dans *La Presse*, le seul résultat des efforts du gouvernement a été de s'assurer que l'opposition à leur égard est unanime. Quoi qu'il en soit, selon lui, la question de l'affichage est sans importance. « Rien ne sert en effet d'afficher en français si l'on ne peut pas travailler en français... Enfin, rien ne sert également si, en pratique, le nombre de francophones de souche diminue constamment et si les nouveaux venus adoptent, majoritairement, la langue anglaise... ».

Dans un éditorial intitulé « M. Ryan a bien changé », l'éditorialiste J. Jacques Samson du *Soleil* imagine ce que l'ancien directeur du *Devoir*, M. Ryan, aurait dit de l'homme politique d'aujourd'hui. « Qu'aurait écrit l'éditorialiste Claude Ryan d'un ministre qui, au moment de publier ses règlements, est pris au dépourvu, n'a pas de réponse claire quant aux normes sur l'affichage en plusieurs langues ? » Le problème de fond, cependant, n'est pas celui des règlements, selon M. Samson. « La loi 178 était une mauvaise loi. Elle a engendré de mauvais règlements, inapplicables. Et si Claude Ryan les défend âprement, c'est que l'éditorialiste qu'il fût est bien entré dans le moule politique bourrassiste. »

« Au-delà des détails techniques », écrit la *Gazette de Montréal*, « ...le message est aussi clair et familier que jamais. L'affichage public de langues autres que le français n'est toujours pas acceptable. Il faut ici recourir aux échappatoires, contourner, se dissimuler derrière les portes fermées. Le Québec restreint davantage l'utilisation de l'anglais que la pornographie. » ■

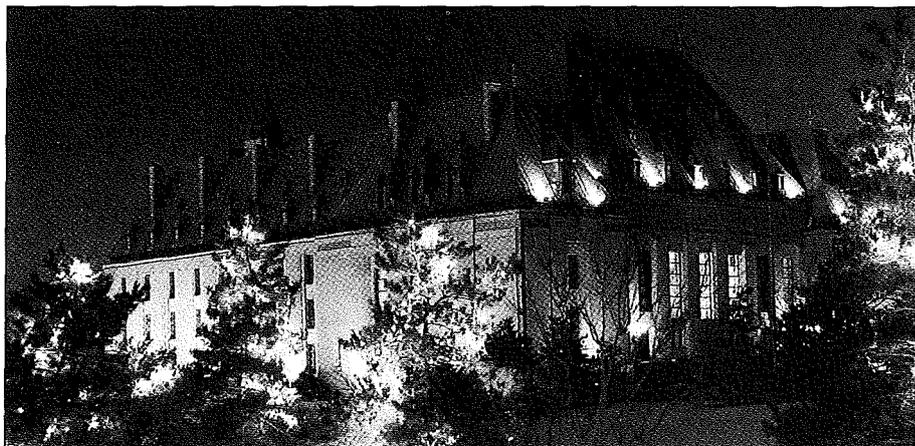
# Le programme de contestation judiciaire disparaîtra-t-il en 1990 ?

**C**e programme a vu le jour en 1978. À l'origine, il répondait aux préoccupations du gouvernement fédéral devant la possibilité d'une érosion de certains droits linguistiques garantis aux minorités de langue officielle par la Constitution. Le gouvernement fédéral décida alors de venir en aide à ceux qui cherchaient à faire clarifier par les tribunaux la teneur de certains droits linguistiques fondés sur les articles 93 et 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Lors de l'entrée en vigueur en 1982 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, on procéda à une mise à jour du programme qui fut élargi en décem-

ment conclut une entente avec le Conseil canadien de développement social qui s'engageait à administrer l'ensemble du programme qui continua d'émarger au budget du Secrétariat d'État.

Plusieurs causes importantes ayant fait jurisprudence en matière de droits linguistiques ont bénéficié du programme. Mentionnons parmi les plus importantes les affaires *Forest, Bilodeau et Robin* (Manitoba); *Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick*; *Blaikie, Quebec Association of Protestant School Boards et al*; *Singer et MacDonald* (Québec); *Association canadienne française de l'Ontario et Jacques Marchand* (Ontario); *Mercur*



bre de cette année pour inclure aussi parmi les causes admissibles à une aide financière les litiges fondés sur l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* et sur les articles 16 à 23 de la Charte. Le programme conservait alors son orientation essentiellement linguistique.

À la suite de l'entrée en vigueur en avril 1985 de l'article 15 de la Charte portant sur les droits à l'égalité, le gouvernement fédéral étendit le programme au-delà des dispositions constitutionnelles de caractère linguistique pour couvrir aussi des dispositions parallèles de la Constitution, de manière à englober tout le volet des droits à l'égalité de l'article 15 de la Charte, dont l'égalité des sexes et le multiculturalisme. À cette occasion, le gouverne-

ment conclut une entente avec le Conseil canadien de développement social qui s'engageait à administrer l'ensemble du programme qui continua d'émarger au budget du Secrétariat d'État.

Plusieurs causes importantes ayant fait jurisprudence en matière de droits linguistiques ont bénéficié du programme. Mentionnons parmi les plus importantes les affaires *Forest, Bilodeau et Robin* (Manitoba); *Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick*; *Blaikie, Quebec Association of Protestant School Boards et al*; *Singer et MacDonald* (Québec); *Association canadienne française de l'Ontario et Jacques Marchand* (Ontario); *Mercur*

## La « vocation du bureau » est clarifiée

La notion de « vocation du bureau » en matière d'obligation des institutions fédérales d'assurer le service dans les deux langues officielles est restée jusqu'ici un peu floue. Elle vient de recevoir une interprétation judiciaire de première importance et susceptible de multiples retombées.

Le juge Gerald B. Freeman de la Cour de comté de Shelbourne en Nouvelle-Écosse accueillait favorablement le 14 mars dernier le pourvoi de Daniel S. Saulnier et acquittait ce pêcheur, accusé d'avoir dépassé son quota de pêche de lieux (ou merlans) jaunes, contrairement aux conditions stipulées à son permis de pêche.

La décision se fonde sur le fait que l'avis de modifications apportées aux conditions d'émission du permis n'avait pas été diffusé en français sur les ondes marines de Yarmouth.

Le juge rappelle que l'article 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés* prévoit que le public a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions fédérales, ou pour en recevoir des services, et que ce droit s'étend à tout autre bureau de ces institutions où, selon le cas, a) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante, b) l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

Même si on n'a pas établi au procès une preuve démontrant l'existence d'une demande importante pour des services en français à Yarmouth, le juge n'en estime pas moins que la vocation du bureau du Directeur général des pêches y justifie l'emploi des deux langues.

« Les mesures officielles du gouvernement fédéral de nature à entraîner des conséquences pénales pour ceux qui ne s'y conforment pas ne devraient pas être annoncées uniquement en anglais dans un endroit où l'on peut démontrer qu'un nombre important de personnes affectées sont non seulement de langue maternelle française, mais résident et travaillent dans des communautés francophones d'une certaine importance. Cela n'a rien à voir avec le fait que l'inculpé comprenne l'anglais ou que son procès se soit déroulé dans cette langue... Son droit d'employer sa langue est garantie par la Charte... En cas d'atteinte à un tel droit, l'article 24 s'applique et il y a lieu pour le tribunal d'accorder la réparation qu'il estime convenable et juste eu égard aux circonstances. » ■

*Les chiffres ne disent pas tout*

# L'administration fédérale et la composition linguistique du Canada

André Creusot

*La Commission de la Fonction publique doit faire en sorte que l'administration fédérale reflète la composition linguistique de la société canadienne.*

**L**a loi concernant l'emploi de la *Fonction publique* confie à la Commission de la Fonction publique le soin de fournir à l'administration fédérale un personnel de qualité. Ce mandat repose sur le dptyque constitué par le recrutement et la formation. Or, ces deux éléments jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre des programmes de langues officielles. D'une part, la Commission doit veiller, par le biais du recrutement, à ce que l'administration fédérale reflète la composition linguistique de la société canadienne de façon aussi fidèle que possible; d'autre part, elle doit s'assurer que les employés qui en ont besoin reçoivent la formation linguistique voulue et que la formation et le perfectionnement professionnels soient disponibles dans les deux langues officielles.

C'est dans ce cadre que se situe la Rapport annuel de la Commission pour 1988. Le Rapport présente d'abord les orientations que fournit la nouvelle *Loi sur les langues officielles* en matière de participation des deux collectivités de langue officielle. En effet, la Loi affirme que l'on doit tenir compte de la nature de l'organisme, de son mandat, de son public et de l'emplacement de ses bureaux pour établir les objectifs de participation. C'est ce dernier aspect surtout qu'aborde le Rapport en soulignant les disparités dans certaines régions (par exemple, la faiblesse des anglophones au Québec) et dans certaines catégories professionnelles (par exemple, la surreprésentation des francophones dans la catégorie du soutien administratif). Mais c'est dans la région

de la Capitale nationale que se situent les écarts les plus marqués. Malheureusement, depuis plusieurs années, au lieu d'amoinir ces écarts, le recrutement a plutôt tendance à les amplifier.

Les nombreux tableaux statistiques que présente le Rapport fournissent un portrait détaillé des activités de dotation à la Fonction publique. Celles-ci sont très importantes, puisqu'elles ont touché près de la moitié des fonctionnaires en 1988. Au fil des tableaux, on se renseigne sur tous les aspects linguistiques du monde de l'administration fédérale. On y apprend ainsi qu'en 1988, un quart des employés recrutés de l'extérieur de la Fonction publique étaient francophones, que les nominations à des postes bilingues représentaient un quart de l'ensemble des nominations, que 95 p. 100 des candidats à ces postes étaient déjà bilingues, qu'un sixième des postes exigeaient la connaissance des deux langues officielles au moment de la nomination ou que les anglophones représentaient le tiers des nominations aux postes bilingues.

Il ne saurait être question bien entendu de réduire le monde des langues officielles — ou celui de la dotation — à quelques chiffres. Confrontée aux défis du vieillissement des effectifs et du plafonnement des carrières, la Commission veut asseoir l'administration fédérale sur les quatre piliers du leadership, du renouveau, du principe du mérite et du perfectionnement. L'importance des langues officielles dans le Rapport annuel de la Commission montre bien qu'elles font partie intégrante de ces assises. ■

# Gerry Weiner : à la recherche de Canadiens de bonne volonté

Yves Lusignan\*

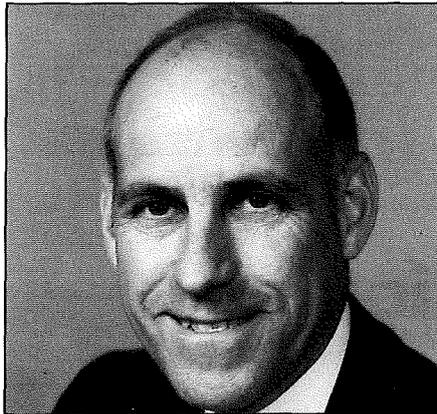
**V**ous ne verrez pas Gerry Weiner monter aux barricades, sabre au clair, à la défense du bilinguisme et de la dualité canadienne. Vous ne le verrez pas, parce que ce n'est pas dans son tempérament. En fait, le nouveau secrétaire d'État préfère de beaucoup la concertation et la coopération, à l'affrontement avec les provinces.

« Quand vous discutez au sujet des langues, l'émotion réchauffe les esprits. Je crois que c'est le temps d'agir, mais d'agir en consultation avec les provinces » dira le ministre en entrevue. « Partout au Canada, je suis là pour supporter les communautés linguistiques officielles en situation minoritaire et promouvoir notre dualité ». Pas question pour lui donc, de braquer les provinces allergiques au bilinguisme comme l'Alberta qui refuse jusqu'à l'argent du fédéral pour favoriser l'usage et la promotion du français.

À cet égard, le ministre aime bien souligner l'entente signée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique créant la Maison de la francophonie de Vancouver. « Je suppose qu'en avril, vous m'auriez posé la même question à propos de la Colombie-Britannique ». Une façon pour le ministre de dire que le temps arrange souvent bien les choses. Le ministre Weiner dit avoir obtenu la coopération et la bonne volonté du gouvernement provincial, de la ville de Vancouver, et même du gouvernement du Québec, qui ont tous accepté de participer financièrement à la création de ce centre communautaire. Le projet traînait pourtant de la patte depuis deux ans. Autre exemple que le ministre est manifestement fier de souligner : la signature d'une première

\*Yves Lusignan est journaliste à l'Association de la presse francophone hors Québec et est responsable de la nouvelle agence de presse nationale.

entente avec le Québec portant sur les services sociaux et de santé offerts aux communautés anglophones de cette province. Cela faisait 20 ans que le fédéral n'avait pas signé avec le Québec une entente sur la promotion des langues officielles, autrement que dans le domaine de l'éducation. « J'ai toujours plus de succès quand je travaille, que quand je dors le soir...et je ne dors pas ».



Gerry Weiner

Le ministre Weiner mise beaucoup sur l'éducation, l'information et la communication avec le peuple canadien pour faire accepter aux récalcitrants la dualité linguistique. « Si les Canadiens ont cette meilleure connaissance de ce que nous sommes devenus, ils vont accepter davantage. La richesse, c'est de partager ce patrimoine...À cause de notre dualité, nous avons la possibilité de partager avec 90 pays du monde. C'est un peu plus que si nous étions un pays unilingue ».

Le ministre se voit comme une sorte de quart-arrière au sein du gouvernement en ce qui a trait au dossier des langues officielles. Par exemple, il a organisé des rencontres entre des représentants de la Fédération des francophones hors Québec et quatre ministres fédéraux dans le cadre d'une première rencontre de concertation por-

tant sur les services offerts aux francophones dans les ministères. « Ça c'est un rôle que je peux jouer. Permettre à la communauté d'avoir cet accès aux ministères ».

Malgré toute la bonne volonté dont fait preuve le ministre Weiner, il existe des mouvements extrémistes au pays qui manifestent ouvertement leur opposition au concept du bilinguisme, 20 ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Le ministre y voit là un manque de compréhension des Canadiens et la nécessité de faire plus de promotion sur les avantages reliés au bilinguisme canadien. « Il y a toujours une peur de ce qui est inconnu. Peut-être n'ont-ils pas la chance de vivre dans le voisinage de francophones. Moi j'ai toujours vécu comme cela à Montréal, dans la société distincte du Québec. Une société très, très généreuse. Peut-être la plus généreuse au pays », reconnaît le ministre et député de la circonscription de Montréal Pierrefonds-Dollard.

M. Weiner ne veut pas jeter le blâme sur les opposants au bilinguisme, et dit qu'il est de son devoir de les aider à comprendre ce que le Canada est devenu au fil des ans. Optimiste, le ministre ne craint pas que ces mouvements d'opposition fassent boule de neige. Et il demande : « Est-ce que c'était plus dur en 1970 avec le FLQ, ou en 1980 avec le référendum, ou en 1867 lors de la Confédération ? » La réponse ne se fait pas attendre : « Je pense que la vision de notre pays est plutôt améliorée que l'inverse. Nous sommes plus unis aujourd'hui » prétend Gerry Weiner.

À la fois secrétaire d'État et ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, Gerry Weiner ne croit pas que la notion du bilinguisme canadien soit un jour remplacée par celle, plus globale et plus acceptable pour les gens de l'Ouest, du multiculturalisme. « Jetez un coup d'œil partout au pays. Le niveau de bilinguisme est bien avancé et continue à progresser. Les classes d'immersion sont pleines. Quand les Canadiens verront les avantages, dit le ministre, ils seront les meilleurs vendeurs du bilinguisme. Nous n'avons pas bâti notre pays avec un bâton, toujours avec une carotte. Alors nous continuons avec cette bonne volonté ».

Il dit pourtant comprendre les frustrations, l'isolement et les difficultés des communautés minoritaires de langue officielle au pays. Mais pour Gerry Weiner, la seule façon de passer au travers est de travailler avec des gens de bonne volonté. ■



Les invités ont pu visionner la bande vidéo « Deux langues, un pays ».

## Les langues officielles : une célébration

**D**es représentants des trois partis fédéraux, dont le premier ministre Brian Mulroney, se sont joints au commissaire D'Iberville Fortier et à plus de 300 autres invités le 13 juin dernier sur la colline parlementaire pour une soirée de solidarité marquant deux décennies de législation des langues officielles au Canada.

L'occasion était le 20<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 en même temps que le 26<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et le premier anniversaire de la nouvelle loi, plus sévère, de 1988.

Au cours d'une réception offerte par le commissaire, le premier ministre Mulroney a déclaré que la loi linguistique est une réalité fondamentale de la vie canadienne depuis 20 ans et il a

rendu hommage aux anciens premiers ministres Lester B. Pearson et Pierre-Elliott Trudeau pour leur quête constante de justice.

Passant aux controverses de l'heure, M. Mulroney a lancé un nouvel appel à la ratification de l'accord du lac Meech, qui incarne, à ses yeux, les concepts de dualité et de caractère distinct définis par la Commission royale d'enquête, il y a un quart de siècle.

Au nom des libéraux et du NPD, respectivement, M. Jean-Robert Gauthier, député d'Ottawa-Vanier, et M. Svend Robinson, député de Burnaby-Kingsway, ont réaffirmé tout leur appui aux politiques linguistiques fédérales.

Pour M. Gauthier, ces politiques sont essentiellement la suite des programmes des anciens gouvernements libéraux. Il a noté un retour en arrière au niveau des provinces.

M. Robinson, s'exprimant surtout en français, a rappelé pour sa part le combat qu'il a dû livrer personnellement pour devenir bilingue et a souligné les défis nationaux qui nous confrontent toujours. « J'espère que nous n'oublierons jamais l'importance de la lutte pour la justice et l'égalité linguistique, non seulement dans le domaine fédéral, mais aussi, bien sûr, au niveau provincial. »

Plusieurs députés, des hauts fonctionnaires, des représentants des associations de minorités de langue officielle, les deux anciens commissaires, Keith Spicer et Maxwell Yalden, ainsi que de deux membres de la Commission royale d'enquête, Jean-Louis Gagnon et J. B. Rudnyckyj, et du cosecraire de la Commission, Neil Morrison ont honoré l'événement de leur présence. T.S.



J.B. Rudnyckyj, D'Iberville Fortier et Jean-Louis Gagnon

# Les services municipaux bilingues : du nouveau

Charles Strong\*

*La Fédération canadienne des municipalités publie un nouveau guide pour aider les administrations locales à offrir les services dans les deux langues officielles.*

**V**ous est-il arrivé d'aller à la piscine ou au parc municipal ? Avez-vous déjà eu le douteux plaisir de payer une contravention de stationnement ou vos impôts fonciers ? ...ou de téléphoner à la police ou aux pompiers ? ...ou au service des travaux publics au sujet de l'enlèvement de la neige, pour lequel vous payez de toute façon des taxes ?

Si tel est le cas, vous avez, comme des millions de vos concitoyens, établi le contact avec votre administration municipale.

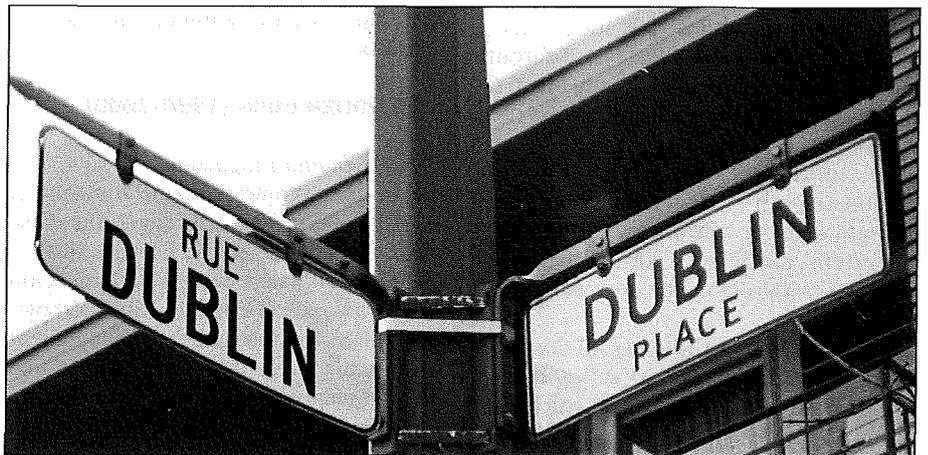
Le citoyen ordinaire est probablement plus souvent en communication avec les pouvoirs municipaux qu'avec les organismes provinciaux ou fédéraux. Raison de plus, donc, pour que les contribuables se voient offrir les services municipaux dans les deux langues officielles.

## La FCM

C'est du moins l'opinion de la Fédération canadienne des municipalités, porte-parole national des administrations municipales au Canada. Avec l'aide financière du Secrétariat d'État, la FCM vient de publier un guide pratico-pratique à l'intention des municipalités canadiennes intéressées à offrir leurs services en français et en anglais.

Ce livret bilingue, intitulé « À votre service... dans les deux langues officielles », est le fruit d'une étude nationale d'un an sur les services bilingues à l'échelon municipal : on a étudié les lois linguistiques provinciales, préparé des études de cas détaillées des

municipalités dans quatre provinces (Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario et Manitoba) et fait un sondage dans 116 municipalités des dix provinces et des deux territoires.



## Les lois linguistiques

En vertu de notre Constitution, les municipalités sont des émanations des provinces. Cependant, peu d'entre elles sont juridiquement tenues d'offrir leurs services dans les deux langues.

La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et la *Loi sur les services en français* de l'Ontario excluent expressément les municipalités de toute exigence de ce type. Au Québec, la *Charte de la langue française* exige que les municipalités offrent leurs services en français et les autorise à les offrir, pour la plupart, dans d'autres langues.

Les auteurs de l'étude constatent que la seule loi provinciale imposant expressément une exigence de cette sorte à une municipalité est la *Loi sur la ville de Winnipeg*. Cette loi oblige Winnipeg à offrir les services en français aussi bien qu'en anglais aux citoyens de Saint-Boniface.

Ainsi, à l'exception de Winnipeg et d'un nombre relativement restreint de municipalités du Québec, la prestation de services bilingues par ce palier est une décision laissée à l'entière discrétion de chacune.

## La situation actuelle

Quel est l'état actuel du bilinguisme à l'échelon municipal ? En bref, aucune tendance particulière n'émerge des études de cas et du sondage de la FCM.

En règle générale, les municipalités du Québec, on pouvait s'y attendre, sont mieux à même d'offrir des services dans les deux langues que ne le sont celles de la plupart des autres régions du pays.

Cependant, la FCM a constaté que dans certaines parties du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans quelques collectivités plus petites d'autres provinces où on trouve des concentrations de minorités linguistiques, on déploie des efforts consi-

dérables pour servir la population dans deux langues ou davantage. En fait, certaines municipalités ont adopté des règlements témoignant de leur engagement à cet égard.

Ce qui semble manquer, particulièrement dans les municipalités à faible minorité de langue officielle, c'est soit la volonté politique, soit les moyens financiers d'offrir une vaste gamme de services de façon systématique. On procède bien souvent au petit bonheur.

## Un guide pratique

Sachant qu'on pouvait et devait faire davantage dans ce domaine, la FCM offre dans son guide un certain nombre de moyens par lesquels les municipalités peuvent commencer à créer une administration bilingue, de façon ordonnée et rentable.

L'ouvrage, rédigé dans une langue claire, aborde nombre d'aspects, notamment :

\*Charles Strong œuvre dans les jardins du bilinguisme d'Ottawa comme conseiller et rédacteur.



- ce que signifie vraiment le bilinguisme et ce qu'il suppose ;
- la nécessité de disposer d'une ligne de conduite et d'un programme établissant des objectifs précis et protégeant la carrière du personnel unilingue ;
- les priorités à accorder aux services d'urgence et à ceux destinés aux très jeunes et aux aînés ;
- la traduction et des conseils sur les façons d'en réduire les coûts ;
- les sources de financement, fédérales et provinciales.

L'ouvrage s'attache davantage à traiter de besoins concrets qu'à exprimer des idées abstraites. Ainsi, pour les petites municipalités dont le budget est limité, on mentionne ceci :

- il est parfois possible de trouver des retraités bilingues qui, moyennant des honoraires modestes, se feront un plaisir de travailler à temps partiel comme traducteurs ou interprètes ;
- les municipalités qui souhaitent fonctionner de façon bilingue peuvent souvent adapter les formules et autres modalités déjà en usage ailleurs dans la même province ;
- la traduction et l'impression des formules et de nombre d'autres documents normalisés est essentiellement une dépense ponctuelle et modeste ;
- le bilinguisme institutionnel, c'est-à-dire la capacité d'un organisme de fonctionner dans les deux langues, peut souvent s'atteindre en plaçant un nombre relativement réduit d'employés bilingues dans des postes clés où ont lieu les contacts avec la population.

Au Canada, les trois paliers de gouvernement offrent leurs services essentiellement aux mêmes contribuables. En conséquence, la FCM encourage les municipalités qui ont une minorité linguistique importante à faire des efforts et à leur offrir la politesse de l'accès aux services dans leur langue.

Il est à espérer que ce nouveau guide pratique, comme les autres publiés par la FCM sur les relations interraciales et d'autres sujets délicats, aidera à éliminer certains mythes et à améliorer les communications entre les citoyens et leur administration municipale. ■

## *Au sommet de Dakar*

# Le projet francophone africain : la cohabitation des langues nationales et du français

*Jan Carbon*

**L**es discussions nombreuses ont mené les pays francophones africains à présenter un texte au Sommet de la francophonie, rédigé par le Sénégalais Christian Valentin, président du comité préparatoire du troisième sommet. En voici des extraits :

### **Les douze défis (1990-2000)**

#### *Le défi du multilinguisme*

Seule une volonté politique soutenue et affirmée permettra à la langue française et aux autres langues de l'espace francophone d'organiser leurs relations selon trois principes : égalité absolue, complémentarité fonctionnelle, aménagement convivial. Il est donc souhaitable que dans le respect absolu de la souveraineté des Nations, de la dignité des États et des orientations de la Conférence, soit élaboré un plan d'aménagement linguistique qui, programmé sur dix ans, s'ouvre à la coopération multilatérale.

#### *Le défi du français dans le monde d'aujourd'hui*

La communauté francophone doit triompher des menaces qui pèsent sur la langue française. Le français est en effet menacé en Afrique où il n'a pas encore atteint le seuil de sécurité et où il faut insister sur l'amélioration de son enseignement en corrélation avec les langues nationales. Il est menacé en Amérique où il lui faut résister de façon permanente et constamment assurer sa promotion. Il est enfin menacé non pas en France mais dans l'Europe de demain, s'il n'est pas reconnu à parité avec les autres langues du continent.

#### *Le défi du français scientifique*

Les chercheurs et les savants francophones prendront-ils enfin conscience

que le français cessera à très court terme d'être une grande langue s'ils l'abandonnent pour une autre ? Il faut mettre en œuvre, tout de suite, des moyens puissants pour encourager et soutenir la recherche et les publications dans les deux langues.

#### *Le défi de l'information scientifique et technique*

L'espace documentaire francophone ne prendra corps que si les informations du Sud sont exploitées, traitées, diffusées et que si elles circulent. Pour y parvenir, une véritable politique de l'IST (Information scientifique et technique) au Sud devra être définie et appliquée. Après évaluation de l'existant, elle exigera de la part des États une prise de conscience effective de l'importance de l'IST comme facteur de développement, une attitude commune et une concertation permanente.

#### *Le défi de la recherche*

La recherche est le prolongement de l'IST. On ne peut par ailleurs réaliser un espace scientifique francophone sans recherche, au Sud notamment. Redonner à l'Afrique sa propre capacité à créer et à innover, arrêter la fuite des cerveaux, inspirer confiance aux chercheurs, relancer les études africaines, consolider et développer les relations scientifiques entre l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie francophones : voilà quelles doivent être les priorités.

#### *Le défi de l'excellence*

Il passe par la création de centres de recherche et de formation multilatéralisés, par la mobilité des étudiants, par le renforcement des formations spécialisées de troisième cycle et par la coopération régionale.

*Le défi de l'éducation moderne*

La menace qui pèse sur l'éducation est sans doute plus grave que celle qui résulte de la crise du système économique. C'est le défi même du développement puisque un homme et une femme éduqués, instruits, producteurs de ressources nouvelles et soucieux de l'intérêt général en sont à la fois les moyens et les fins, les enjeux et le terme.

*Le défi de l'enseignement du français*

L'amélioration des systèmes éducatifs, l'accès et l'assimilation des connaissances sont tributaires des performances langagières de l'individu. Aussi un enseignement de qualité du français langue seconde passe-t-il par la maîtrise préalable des mécanismes d'acquisition et d'utilisation de la langue maternelle ; par la prise en considération des situations sociolinguistiques ; par une connaissance précise des politiques éducatives de chaque État. Il y va du salut du français en Afrique, donc de la francophonie.

*Le défi de l'édition au Sud*

Est-il vraiment impossible d'éditer au Sud, livres scolaires et matériel didactique à des coûts compétitifs ? L'édition électronique pourrait apporter une réponse de même que, dans chaque État, une politique d'encouragement à l'édition (production, diffusion et distribution).

*Le défi de la production audio-visuelle*

Le Nord francophone est de plus en plus tributaire de l'Amérique pour les images et du Japon pour les matériels. Quant au Sud, il risque d'être englouti — et la francophonie avec lui — si la solidarité francophone ne soutient pas de façon conséquente sa production audio-visuelle.

*Le défi de l'informatique*

Sans doute l'informatique n'est-elle pas une panacée. Il faut cependant convenir qu'elle a transformé la vie des sociétés qui ont su recourir à ses multiples services. Le monde francophone ne peut en négliger les apports et plus encore sa dimension multifonctionnelle au service du développement.

*Le défi de la communication*

C'est par la communication que l'espace francophone se construira. La communication moderne, celle des satellites, peut être une chance pour la francophonie des différences en manifestant sa présence et sa vitalité sur la

scène planétaire. Et la langue française rassemblera les familles francophones dispersées.

**Le multilinguisme : une réalité dynamique et concurrente**

Le français devra donc compter de plus en plus avec des langues partenaires. Il faut organiser ce partenariat, car s'il est une réalité, le multilinguisme n'est pas une vertu en soi : il peut être aliénant ou enrichissant, conflictuel ou convivial, frustrant ou valorisant. Si l'on fait la balance entre ces diverses tendances, on s'apercevra qu'il n'est pas encore possible d'en tirer un solde positif. Il faudra y parvenir par un aménagement linguistique qui ne peut découler que d'une volonté politique claire et qui tient le plus grand compte de chaque situation.

**Un espace aménagé**

Il faut donc organiser les rapports des principales langues de l'espace francophone avec le français. Il faut faire surgir d'un foisonnement linguistique riche mais non maîtrisé un plurilinguisme plus équilibré, prenant appui sur deux options fondamentales : l'identité et le développement, l'une et l'autre ne s'excluant plus mais se complétant désormais. Il faut dépasser l'alternative français-langues nationales, surmonter les préjugés, les menaces imaginaires et les fausses contradictions qui engendrent encore discordance et malentendus.

La complémentarité entre les langues doit donc être systématiquement recherchée. Dans bien des cas, les conditions de cet aménagement se trouvent réunies.

Au Sénégal, par exemple, le wolof, langue de la minorité ethnique la plus importante, est parlé par les deux tiers de la population, servant ainsi la cause de l'unité nationale. Cependant, sa coexistence avec cinq autres langues nationales, constitutionnellement reconnues comme lui, a placé le français en position officielle. Cet aménagement doit être consolidé, perfectionné et approfondi, notamment dans le domaine si important de l'enseignement.

Autre exemple, la communication transnationale qu'assurent plusieurs langues de l'Afrique subsaharienne ne contrarie pas le rôle intra-africain du français comme d'ailleurs de l'anglais. Zaïrois et Sénégalais, Sénégalais et Marocains, Marocains et Gabonais, Gabonais et Djiboutiens, Djiboutiens et Vietnamiens continueront de communiquer en français.

**Et convivial**

Les réalités qui viennent d'être rappelées montrent que le plurilinguisme n'est pas un avantage naturel, mais qu'il peut être un atout pour l'avenir, si l'on veut bien interpréter la dialectique du français et des autres langues en termes de complémentarité fonctionnelle, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la communication, de la culture et de l'économie. Si l'on veut bien considérer aussi que le droit au français et le droit aux principales langues identitaires font partie intégrante des droits fondamentaux des peuples de la francophonie.

**Un espace de coopération**

L'aménagement du plurilinguisme en francophonie suppose que soient précisées les conditions de la coopération linguistique. Rien ne devant s'opposer à la promotion de leurs langues, les États sont en la matière totalement souverains. La première condition est donc de respecter cette souveraineté.

Deuxième condition qui découle de la première : la francophonie ne saurait se substituer aux États pour la définition de leurs politiques linguistiques. Elle ne peut qu'appuyer et soutenir ces politiques à la demande expresse des gouvernements.

Mais il n'est pas interdit — c'est la dernière condition — d'en discuter ensemble et ensemble de mettre à exécution un plan d'action dès que les objectifs communs sont clairs : aménager les langues de la francophonie pour mieux se connaître, pour créer, pour promouvoir le développement.

**De 1990 à l'an 2000**

Sur dix ans (1990-2000), ce plan d'aménagement devrait s'assigner comme double objectif : approfondir la connaissance des langues et réaliser l'alliance des langues de la francophonie pour le développement. Il pourra porter sur les phénomènes interlinguistiques ; sur la transcription et la codification des langues nationales lorsque les gouvernements le souhaitent et le demandent ; sur l'action terminologique et néologique (dictionnaire franco-vietnamien, dictionnaire terminologique des langues sénégalaises et dictionnaire franco-comorien par exemple) ; sur la revalorisation du patrimoine culturel (restauration des monuments anciens, recueil et diffusion de la tradition orale).

Pour accompagner ces recherches, il pourrait être envisagé de mettre en place un observatoire des langues de la francophonie et de constituer une base



de données; de créer un centre international universitaire pour former des traducteurs en arabe et en langues nationales; d'organiser pour chercheurs et spécialistes une formation de base en linguistique générale et une initiation à la pratique des langues parlées dans les régions étudiées; de participer aux actions d'enseignement, d'alphabétisation et de vulgarisation des connaissances scientifiques et technologiques; d'informer et de sensibiliser le public et d'utiliser les langues de la francophonie dans les médias internationaux. ■



## Le sommet de Dakar

# D'autres sons de cloche

## La menace arabe

Lysiane Gagnon dans *La Presse*, 8 juin 1989

En Afrique, la « menace » au français ne vient pas de l'anglais, mais de l'arabe, qui est non seulement la langue du Maghreb, mais aussi, de plus en plus, celle des pays d'Afrique noire islamisés.

C'est par l'Islam en effet que l'arabe pénètre l'Afrique sub-saharienne. Plus de cent millions de Noirs africains sont musulmans. Dans plusieurs cas, il s'agit d'une réaction au christianisme, vu comme la religion de l'ancien colonisateur, à l'instar d'ailleurs du français, qui est, en Afrique francophone, la langue des élites... et, comme le christianisme un vestige du colonialisme. (En outre, l'Islam s'adapte, dit-on, mieux que le christianisme aux traditions autochtones.) (...)

Si l'arabe continue à progresser dans le continent noir, cela aura un impact direct sur la francophonie, car en dehors de la France, et d'une partie de la Belgique, de la Suisse et du Canada, ce n'est qu'en Afrique que le français est vraiment répandu. De fait, actuellement, la majorité des francophones se trouve en Afrique noire.

## L'Afrique : francophone ? anglophone ? lusophone ? ou... africanophone ?

Depuis les indépendances des anciennes colonies, on a pris l'habitude de découper l'Afrique en zones linguistiques, distinguant ainsi entre l'Afrique francophone, l'Afrique anglophone et l'Afrique lusophone. Cette classification n'a qu'un avantage : celui de conserver le souvenir des découpages géographiques de l'époque coloniale et de signaler les traces linguistiques de cette colonisation. Mais elle présente à l'inverse bien des défauts, et tout d'abord celui d'opérer une division géographique artificielle. Ainsi, la Gambie, la Sierra Leone ou le Libéria, anglophones, ou la Guinée-Bissau, lusophone, sont-ils considérés comme différents de leurs voisins francophones : le Sénégal, la Guinée ou la Côte-d'Ivoire. Or, il y a plus de choses en commun entre le Sénégal francophone et la Gambie anglophone qu'entre le même Sénégal et le Congo....

Deuxième défaut : ce découpage de l'Afrique en zones linguistiques est trompeur, en ce qu'il accroche aux pays des étiquettes un peu optimistes : qui peut nous dire combien d'Africains de l'Afrique « anglophone » parlent anglais ? Combien d'Africains présumés francophones parlent français ? On a ici ou là avancé des approximations qui tournent autour de 10 p. 100, mais en fait personne n'en sait rien, aucun recensement en Afrique n'a jamais posé la question des langues et même si certains sociolinguistes, bien sûr, se penchent sur ce problème, nous n'avons guère de moyens d'évaluation.

Troisième défaut, évident : cette classification fondée sur des langues européennes (français, anglais, portugais) ignore superbement les langues africaines qui permettraient pourtant une autre classification et d'autres regroupements : entre la Guinée-Bissau, lusophone, et la Casamance, au sud du Sénégal, francophone, il y a par exemple une langue en commun, le créole, tout comme le hawsa est commun au Niger francophone et au Nigeria anglophone, le swahili est commun à des pays des trois groupes (Mozambique, Tanzanie, Zaïre...).

(Extrait de *Diagonales*, n° 10, avril 1989)

## Le commissaire et le Comité mixte permanent

Le Rapport annuel 1988 du Commissaire aux langues officielles a été le plat de résistance servi à la réunion du 21 juin du Comité mixte permanent des langues officielles nouvellement reconstitué. Cette réunion a été l'occasion d'analyser la politique linguistique en général et le Rapport en particulier.

C'était également, pour M. D'Iberville Fortier, la première occasion d'échanger avec les 24 membres de ce comité, remanié depuis les élections fédérales de novembre 1988.

Après la présentation du Rapport annuel, M. Fortier a été la cible d'un barrage de questions et de commentaires sur les questions linguistiques : toute la gamme des sujets y est passée, depuis les conséquences du libre-échange sur le bilinguisme national jusqu'à la signification exacte du terme « demande importante » dans le contexte de la prestation des services au public selon la *Loi sur les langues officielles*.

Au sujet du libre-échange, M. Fortier a mentionné que, sans prendre position sur l'accord comme tel, il a demandé l'assurance que les questions de langue et de culture, elles-mêmes exclues de l'accord, ne soient pas les victimes accidentelles de décisions techniques. Il est revenu sur une suggestion antérieure préconisant la création d'un mécanisme de surveillance à cette fin.

Sur la question de la demande importante de services, qui sera définie avec précision dans la réglementation de la Loi de 1988, le commissaire a exprimé l'espoir que le texte de cette réglementation traduise « un esprit de générosité et de libéralité ». Bien qu'il ne soit pas facile de citer des chiffres précis, « ...le fond de la question [est] l'aide nécessaire pour permettre à un groupe de se maintenir et de faire des progrès ».

La seule note discordante est venue du député Louis Plamondon qui n'est pas membre du Comité, mais qui remplaçait un autre progressiste-conservateur pour la réunion. M. Plamondon, député de la circonscription québécoise de Richelieu, a conseillé au commissaire de penser à démissionner, parce qu'il ne comprend pas vraiment, lui semble-t-il, la réalité canadienne.

Après la réunion de juin, le Comité, créé en 1980 avec mission de surveiller les politiques fédérales en matière de langues officielles, a suspendu ses activités pour l'été. Il doit reprendre ses travaux à l'automne. T.S.

# Résistance au bilinguisme officiel : CoR et APEC

*Il faut rassurer les Canadiens qui craignent que la Loi sur les langues officielles ne soit une menace et les convaincre que cette loi fait honneur à notre pays.*

**M**ême si les sondages d'opinion et les résultats des élections successives indiquent nettement que la grande majorité des Canadiens anglophones acceptent les politiques sur les langues officielles, on constate l'existence de certaines poches de résistance au bilinguisme institutionnel.

Attardons-nous brièvement à quelques-unes des manifestations récentes de ces attitudes négatives et tenaces. On a créé des partis politiques ou des groupes de pression pour canaliser, voire amplifier, ces tendances.

Ironie du sort, c'est au Nouveau-Brunswick, seule province officiellement bilingue et terre natale de quelque 230 000 Acadiens, soit le tiers de la population, que s'est produit le contrecoup le plus important aux droits linguistiques. Certains observateurs diront qu'un certain climat de friction peut facilement naître lorsqu'un groupe minoritaire important, et qui s'affirme de plus en plus, vit côte-à-côte avec une majorité qui, auparavant, ne percevait même pas l'existence d'un problème.

## La CoR

Quelles que soient les raisons, le centre de la résistance au bilinguisme officiel, tant à l'échelon fédéral que dans les provinces, est un parti politique appelé la Confederation of Regions (CoR). Créé en Alberta en 1984, le parti recevait cette année-là 66 000 votes à l'élection fédérale, presque exclusivement en Alberta et au Manitoba. Dans cette dernière province, il recevait plus de 34 000 votes, soit 6,69 p. 100 des suffrages exprimés.

Aux élections de novembre 1988, la

CoR avait virtuellement disparu de l'Ouest, recevant au total 41 000 votes, cette fois surtout en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Dans cette dernière province, elle a presque fait une percée, car ses sept candidats ont obtenu près de 17 000 votes dans les dix circonscriptions fédérales. Il est vrai que cela ne représentait que 4 p. 100 de l'électorat, mais c'était aussi, et de loin, proportionnellement la meilleure performance du parti dans n'importe quelle province et, pour cette raison, l'événement a fait beaucoup de bruit au Nouveau-Brunswick.

Théoriquement, la CoR n'est pas un parti mono-objectif, car son programme comporte des réformes financières et fiscales et des changements constitutionnels, notamment la reconnaissance de quatre régions mi-autonomes au Canada, avec représentation égale au Parlement.

Par contre, dès le départ, la question linguistique était sa visée et son intérêt principal. Ses porte-parole ont notamment demandé le rejet du « bilinguisme artificiel » et accusé le fédéral et certains gouvernements provinciaux de faire de la discrimination à l'égard des anglophones, dans leurs lignes de conduite de recrutement. À l'extérieur du Québec, et peut-être du nord du Nouveau-Brunswick, où les services bilingues ont leur place légitime, la seule langue officielle du Canada devrait être l'anglais, estiment les meneurs de la CoR. Selon Arch Pafford, président de l'aile néo-brunswickoise du parti, « le bilinguisme est en train de faire éclater le pays... Si le bilinguisme est si populaire, pourquoi donc, après 30 ans, le Nouveau-Brunswick est-il la seule province bilingue ? Le fait est que personne ne

veut du bilinguisme ; le Québec n'en veut pas, non plus que le reste du pays. »

Les réactions à la campagne du parti et particulièrement à son arrivée en force au Nouveau-Brunswick étaient loin d'être homogènes, mais il fallait s'y attendre. Des douzaines de lettres ont paru dans les journaux, à l'appui de la CoR et de ses orientations, au point où certains porte-parole acadiens ont laissé entendre que la presse anglophone favorisait l'expression de ce genre de point de vue. Comme s'il avait voulu répondre aux Acadiens, le *Telegraph Journal* de Saint-Jean lançait sa propre attaque contre le parti, qu'il décrivait comme « fondamentalement négatif, axé sur un objectif unique ».

Selon les leaders acadiens il ne faut pas ignorer le phénomène CoR, tout en sachant qu'il ne représente pas les attitudes de la majorité des anglophones de la province. Michel Doucet, président de la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick, a fait une déclaration assez typique : « Il y aura toujours des gens pour promouvoir l'intolérance et une certaine forme de bigoterie... Ils représentent une minorité, mais une minorité très bruyante. » Les Acadiens se sont aussi interrogés sur une réponse aux résultats des élections formulée par le premier ministre Frank McKenna selon lequel, pour éviter le ressac constant, la province devait peut-être user de plus de circonspection dans son cheminement vers le bilinguisme pratique intégral.

Richard Johnson, président du Parti progressiste-conservateur, s'est vivement opposé aux pressions s'exerçant sur son parti et visant à modifier sa position pro-bilinguisme. M. Johnson a affirmé que son parti n'avait pas l'intention de modifier sa position simplement pour essayer de ramener dans le rang des électeurs conservateurs déçus : « Ils sont en retard de 25 ans sur cette question. » Selon lui, la CoR subira le même sort que la Parti acadien, formation politique fort nationaliste qui a connu un bref moment de gloire vers le milieu des années 1970, mais qui tombait dans l'oubli en 1982.

Dans l'intervalle, les projets de congrès, devant avoir lieu en avril pour former officiellement un parti provincial, se sont effondrés au début de l'année, car d'après les sondages il n'aurait reçu qu'un appui de 1 p. 100. En février, M. Pafford, qui avait manifesté son intention de poser sa candidature comme chef du parti, a déclaré que l'assemblée de fondation aurait lieu à l'automne.



**L'APEC**

En Ontario, le principal intervenant de la lutte contre le bilinguisme n'est pas un parti politique, mais un groupe de pression, l'Association for the Preservation of English in Canada (APEC). Fondé à Halifax en 1977, le groupe dit compter désormais 25 000 membres dans 40 chapitres, d'un bout à l'autre du pays, le principal foyer d'activité étant l'Ontario. Tout comme la CoR, l'APEC nie être anti-francophone, mais elle aussi s'oppose avec véhémence au bilinguisme officiel pan-canadien. Ce genre de bilinguisme, selon ses porte-parole, fait des Canadiens anglophones des citoyens de deuxième ordre.

Selon Ron Leitch, avocat torontois qui a fondé l'APEC et qui en est encore le président, les politiques sur les langues officielles sont nées en raison d'une « propagande » qui a créé un complexe de culpabilité chez les anglophones à l'égard de la façon dont ils ont autrefois traité les minorités francophones. « Maintenant, les francophones se moquent de nous... Tôt ou tard, tous les emplois de la Fonction publique deviendront bilingues, qu'ils soient ou non désignés. » Inévitablement, estime M. Leitch, ces emplois seront occupés par des personnes dont la langue première est le français.

Les cibles principales des campagnes récentes de l'APEC ont été la *Loi sur les langues officielles* de 1988 du gouvernement fédéral, la *Loi sur les services en français* en Ontario, adoptée en 1986, ainsi que le projet de loi 178 du Québec, restreignant l'usage de l'anglais dans l'affichage commercial à l'intérieur de certaines entreprises.

Bien que la Loi ontarienne ne désigne que 22 districts municipaux où les services provinciaux seront garantis en français et où les municipalités peuvent, si elles le désirent, fournir elles aussi leurs services en français, l'APEC répète que l'intention réelle du gouvernement est d'imposer le bilinguisme à toutes les municipalités de la province.

Vers le milieu de 1988, le groupe a lancé une campagne afin de convaincre environ 800 municipalités de tenir des référendums et de se déclarer unilingues. À la fin de l'été et à l'automne, environ 40 cantons et villages avaient décidé d'agir ainsi, mais au bout du compte, ne sont passées aux actes que sept petites municipalités, toutes à écrasante majorité anglophone.

Malgré des succès pour le moins limités, l'APEC demeure active. Ses meneurs ont lancé un appel au boycottage des produits fabriqués au Québec, ainsi qu'aux entreprises et

œuvres de charité qui insistent trop sur les communications bilingues. Certains membres de l'APEC ont aussi publiquement dit être prêts à prendre les armes, au besoin, pour protéger la langue anglaise.

La National Association for English Rights, qui s'est séparée de l'APEC, a parrainé des conférences de Jock Andrew, officier à la retraite et auteur d'ouvrages comme « Bilingualism Today, French Tomorrow », dont le thème est la prise de contrôle des francophones sur le pays. « Les Canadiens francophones sont décidés à faire du Canada un pays francophone et aucun politicien n'a assez de courage pour les arrêter », disait-il à un auditoire de Kingston (Ontario), selon les comptes rendus de la presse locale.

La réaction des éditorialistes aux activités de l'organisme n'a pas été très enthousiaste, même « en plein pays APEC », c'est-à-dire dans le centre-est de l'Ontario. Après l'échec de la campagne référendaire, l'*Examiner* de Peterborough a parlé de victoire du bilinguisme « réalité de la vie canadienne » et continuait ainsi : « Malgré des résultats certainement décevants, l'APEC a rendu un fier service à la population. Elle a fait réfléchir les gens sur la question linguistique et a incité les élus locaux à intervenir et à se faire entendre clairement. »

De l'avis du *Toronto Star*, l'APEC a participé « à une campagne faussée et mal intentionnée... », des échos du passé, qu'on doit reconnaître comme tels et ignorer. »

**Le Reform Party**

Dans l'Ouest du Canada, la CoR et l'APEC sont toutes deux présentes, mais ni l'une ni l'autre n'a vraiment laissé son sillage. Là-bas, la cause a été reprise par le Reform Party, dirigé par Preston Manning, fils de l'ancien premier ministre créditiste de l'Alberta, Ernest Manning.

D'avantage que ses cousines de l'Est, le Reform Party a des intérêts qui vont au-delà de la question linguistique. Fondé en 1987 à Winnipeg, le parti appui le libre-échange avec les États-Unis, s'oppose à l'accord du lac Meech, préconise un Sénat « Triple E » (élu, efficace et égal), des réformes fiscales, une baisse des taux d'intérêt pour les agriculteurs et, en général, un plus grand souci du gouvernement à l'égard des intérêts de l'Ouest.

En ce qui a trait à la langue, le parti préconise un retour à la situation envisagée dans l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867* (qui

s'appelle maintenant la *Loi constitutionnelle de 1867*) et de restreindre le bilinguisme officiel aux tribunaux et parlements fédéraux et provinciaux. L'anglais devrait être reconnu comme la principale langue de travail et de vie à l'extérieur du Québec.

Des trois grands groupes anglophones, le Reform Party est certainement celui qui a le plus de succès. En plus d'avoir obtenu 275 000 votes aux élections de 1988, dont les deux tiers en Alberta, il a remporté une élection complémentaire fédérale dans une circonscription traditionnellement conservatrice de cette province, en mars dernier.

Y a-t-il une leçon à tirer de cette répugnance persistante de certains Canadiens anglophones à accepter que la minorité francophone n'ait autre chose que des droits limités ? À titre d'exemple, le bilinguisme est-il dans un certain sens indivisible ?

Il est certain que, partout au pays, les activistes qui s'opposent au bilinguisme s'en sont donnés à cœur joie, en décembre dernier, lorsque le gouvernement du Québec a décidé de passer outre à la décision de la Cour suprême maintenant le droit à l'affichage commercial bilingue. Œil pour œil, dent pour dent, voilà peut-être une réaction simpliste, mais dans certains milieux, elle a donné des résultats. Dans le petit canton de Zorra, près de London (Ontario), on a adopté un règlement qui rend la municipalité unilingue jusqu'à ce que le Québec autorise l'affichage extérieur bilingue. Que cette mesure soit dans la pratique sans importance, puisque Zorra est presque totalement anglophone et n'est pas touchée par la loi linguistique ontarienne, est tout à fait accessoire. Cette mesure, abondamment commentée dans les médias ontariens, a donné aux activistes anglophones l'occasion de se réjouir.

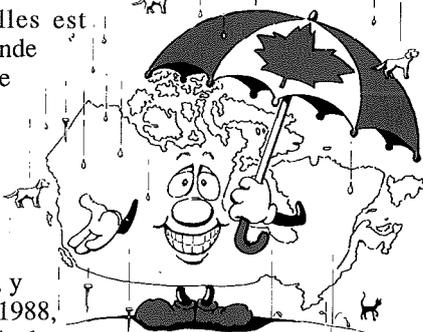
Dans un avenir prévisible, il est peu probable que les lignes de conduite sur les langues officielles soient vraiment menacées à l'échelon fédéral, dans quelque région que ce soit du Canada, mais tant que certains Canadiens percevront ces incidents comme une menace, même vague, à leurs propres droits, l'efficacité et l'acceptation des lignes de conduite en seront d'autant réduites. Convaincre ces Canadiens qu'ils n'ont rien à craindre et que, bien au contraire, la *Loi sur les langues officielles* fait honneur à notre pays, voilà l'un des défis que doivent encore relever le gouvernement et les Canadiens de bonne volonté, ceux qui croient à la justice linguistique. T.S.

## Le Canada se raconte

Le Commissariat aux langues officielles est heureux de vous offrir sa toute nouvelle bande vidéo intitulée *Deux langues, un pays*, d'une durée de 18 minutes.

Une carte animée du Canada relate avec humour la place importante qu'occupent le français et l'anglais dans l'évolution de notre pays, depuis les premiers explorateurs européens jusqu'à nos jours. La bande explique le contexte des lois contemporaines, y compris la *Loi sur les langues officielles* de 1988, et traite des droits linguistiques. Elle permet également de faire la connaissance du Commissaire aux langues officielles.

*Deux langues, un pays* est accompagnée d'une trousse d'information contenant un guide d'utilisation et des documents d'appoint qui peuvent être conservés et qui seront utiles en classe et au cours d'ateliers, de colloques, de séances de formation et d'information. Cette bande vidéo est offerte en version française ou anglaise. Elle est prêtée gracieusement et peut être copiée.



### Bon de commande

Beta  VHS

français  anglais

Nom

Titre

Organisme ou école

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro de téléphone





Expédiez ce bon de commande à l'une des adresses suivantes :  
Société de Commercialisation LM Ltée

**Ontario**  
**Manitoba**  
115, chemin Torbay  
Unité 9  
Markham (Ontario)  
L3R 2M9

**Québec**  
**Provinces de l'Atlantique**  
9575, chemin Côte de Liesse  
Dorval (Québec)  
H9P 1A3

**C.-B., Alb., Sask., T. N.-O., Yuk.**  
15161, chemin Fraser  
Surrey (Colombie-Britannique)  
V3R 3P2

**Remarque:** Tous les documents publiés par le Commissariat aux langues officielles sont distribués à titre gracieux sur demande et ne font pas l'objet d'une large diffusion en dehors du Canada. Le Commissariat se réserve le droit de limiter le nombre d'exemplaires qui seront expédiés.

## Langue et Société : la bonne nouvelle se répand

Nous recevons des lettres... et des lettres. De toutes les régions du Canada, nous parviennent en grand nombre des demandes de reproduction des articles de *Langue et Société*, depuis notamment que la revue a modifié sa politique éditoriale et sa présentation, c'est-à-dire depuis le numéro 20 paru à l'automne de 1987. Ce n'est pas seulement au Canada que se manifeste un intérêt plus vif pour *Langue et Société*. À l'Université d'East Anglia de Norwich (Angleterre) aussi bien qu'à l'Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (Paris), par exemple, notre revue s'affirme comme une importante source de renseignements, d'interprétations et d'opinions sur les langues officielles.

Au Canada, l'absence totale de traits communs caractérise ces demandes. De Vancouver à Charlottetown, elles émanent d'organismes gouvernementaux fédéraux aussi divers que le ministère des Anciens combattants, la Commission de la Fonction publique du Canada et de la GRC. En dehors des cercles fédéraux, les lecteurs sont aussi variés qu'intéressés. Le parcours rapide d'un échantillon de demandes nous révèle des lettres de la Société des traducteurs et interprètes de la Colombie-Britannique, du ministère de l'Éducation de l'Alberta, du département de Sociologie de l'Université du Manitoba, du *Townships Sun* de Lennoxville (Québec), et de la Commission scolaire Laurentienne de Lachute. Et la liste se poursuit, avec une bonne représentation des deux groupes linguistiques du pays.

Il est agréable de constater que notre revue est lue par un nombre grandissant de lecteurs et qu'eux-mêmes veulent la répandre autour d'eux.

Pour obtenir, sans frais, la permission de reproduire un article, en tout ou en partie, d'un numéro quel qu'il soit, il suffit d'écrire au rédacteur en chef de *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa K1A 0T8. Si le temps vous presse, téléphonez au numéro (613) 995-7717, nous vous faciliterons les choses. ■

## Le bureau régional de Toronto

# La SkyTeam

Sarah Hood

**Les bureaux régionaux fournissent de l'information, traitent les plaintes, aident les organismes fédéraux à appliquer la Loi sur les langues officielles, etc.**

**T**ravail d'équipe et expérience, voilà les deux qualités évidentes du personnel du bureau régional de l'Ontario du Commissariat aux langues officielles. Monique Cousineau, représentante pour l'Ontario, coordonne une équipe polyvalente qui est le bras droit du commissaire dans la province. L'ampleur de la charge de travail signifie que ce petit groupe ne peut se permettre d'éparpiller ses efforts. Tous doivent travailler ensemble, partager l'information et les responsabilités. Pourtant, Monique Cousineau rappelle qu'une atmosphère de famille est nécessaire pour que le travail administratif se déroule comme il se doit. « La qualité de la vie au travail doit être très importante », dit-elle, autrement, on construit quelque chose d'un peu confus. »

### Le bureau de Toronto

Le bureau de Toronto est de création récente. À une certaine époque, les Ontariens étaient desservis par un bureau à Sudbury et ceux du Nord-Ouest devaient communiquer avec Winnipeg. Désormais, tous les résidents de l'Ontario peuvent recourir aux services du bureau central de Toronto. « Ici, nous sommes à environ une heure de n'importe où, de dire M<sup>me</sup> Cousineau. Il est parfois plus rapide de prendre l'avion pour Timmins que de se rendre à Mississauga. » Pour faciliter l'accès, le bureau a des agents de liaison à temps partiel à Sudbury et à Timmins et on peut joindre le bureau de Toronto sans frais, de n'importe où dans la province, en composant le 1-800-387-0635.

Comme dans les autres bureaux régionaux, le bureau de l'Ontario doit s'occuper des demandes de renseignements, traiter les plaintes de ceux qui s'estiment lésés dans leurs droits linguistiques, aider les organismes fédé-

raux à appliquer la *Loi sur les langues officielles* et, de façon générale, informer les résidents de la province sur la Loi et ses conséquences. Cependant, le fait d'être dans la métropole de la province la plus peuplée du Canada rend le travail légèrement différent. « Nous œuvrons auprès de la plus grande collectivité francophone hors du Québec », dit M<sup>me</sup> Cousineau. « De plus, la province a son propre

notre pays et de la culture canadienne-française. » Elle a étudié au collège St-Michael de Toronto et a ensuite travaillé 13 ans au Centre culturel francophone de Sudbury et, dans cette même localité, elle a aussi fait partie du Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne et de celui de l'Hôpital Laurentien. Elle est arrivée au Commissariat après cinq ans au Secrétariat d'État, à Ottawa et à Toronto. « Une expérience professionnelle qui a joué un très grand rôle, même si je ne le savais pas à l'époque, a été de faire partie du Conseil consultatif du multiculturalisme créé par M. Trudeau au milieu des années 1970 », dit-elle. « Et à Ottawa, j'ai eu la possibilité de visiter des collectivités francophones dans toutes les provinces. Cela a totalement changé ma perspective. Les gens demandent « Êtes-vous Franco-Ontarienne » ? et je leur réponds que je me plais à me considérer comme Canadienne française. »

### Une semaine normale

Dans une semaine normale, les employés du bureau de Toronto restent



### Équipe de l'Ontario

De gauche à droite : Antonella Bove-Graziani, Ray Edwards, Sylvie Sanfaçon-Emond, Monique Cousineau, Jean-Guy Arsenault, Janette Hamilton.

calendrier », ajoute-t-elle, en faisant référence à la loi ontarienne sur les services gouvernementaux en français. « Il faut trouver où se situe notre créneau. »

Monique Cousineau est venue tout naturellement à ce type de travail. « Je suis née dans une ville où personne ne pouvait ignorer la signification de l'unité nationale : Sturgeon Falls », dit-elle en riant. « Mes parents aimaient le Canada et nous ont légué l'amour de

rarement longtemps derrière leur bureau, car ils doivent maintenir des contacts avec les organismes fédéraux et la collectivité franco-ontarienne. Tantôt, c'est M<sup>me</sup> Cousineau ou l'un de ses agents qui prend part à une vérification d'un organisme fédéral ou à un événement culturel ou peut-être, rend visite à Yves Tassé, l'agent de liaison de Sudbury. Les appels téléphoniques et les visites de la population tiennent

aussi tout le monde occupé. Les étudiants des collèges et des universités qui font des recherches sur le bilinguisme ou l'unité nationale viennent s'y documenter. Les gens d'affaires téléphonent pour demander s'ils doivent préparer un emballage ou une publicité dans les deux langues officielles. D'autres veulent savoir où ils peuvent trouver un médecin francophone, une école française, etc. Petite anecdote : un jour, M<sup>me</sup> Cousineau compose le numéro des renseignements du gouvernement fédéral pour trouver réponse à une question. L'opératrice, qui ne connaissait pas son interlocutrice, a aiguillé M<sup>me</sup> Cousineau vers son propre bureau, lui disant : « Pourquoi ne leur téléphonez-vous pas ? Ils sont si dévoués. »

### Événements spéciaux

Lorsque le commissaire voyage en Ontario, le bureau régional lui sert de conseiller. Récemment, M<sup>me</sup> Cousineau a accompagné M. D'Iberville Fortier à Windsor. Le commissaire a également rencontré le Comité de rédaction du *Toronto Star*, le Cercle canadien, et une assemblée spéciale d'environ 30 représentants de ministères fédéraux à l'Hôtel Royal York, évidemment grâce aux bons soins d'organisateur du bureau de l'Ontario. Le lancement du Rapport annuel du commissaire exige d'autres responsabilités, c'est-à-dire qu'il faut distribuer le Rapport avec toute la célérité possible aux personnes voulues, dès qu'il a été présenté au Parlement. Cette année, pour la première fois, un agent de liaison à temps partiel, Pierrette Morin, a collaboré à la préparation du lancement officiel à Timmins. Plus de 50 personnes y étaient, y compris des représentants du fédéral, de la province et du conseil municipal, des délégués des conseils scolaires, des ministères fédéraux, sans oublier la Chambre de commerce et les médias locaux. Le Rapport a aussi fait l'objet d'une tribune radiophonique, Info-langue, sur les ondes de CFCL de Timmins.

### Six personnes

En plus de M<sup>me</sup> Cousineau, le bureau compte trois agents et deux employées de soutien, soit en tout six personnes, pas davantage ! Leurs cheminements sont différents et leurs qualités, exceptionnelles. Janette Hamilton est la seule qui travaille avec M<sup>me</sup> Cousineau depuis l'ouverture du bureau ; elle est venue directement du Commissariat d'Ottawa. Malgré son prénom, l'anglais est sa langue maternelle. Par contre, comme

tous ses autres collègues, elle est parfaitement bilingue. Née à Stratford (Ontario), château-fort du Canada anglais, l'intérêt qu'elle a manifesté très tôt pour la langue et la culture françaises l'ont amené à l'Université Laurentienne de Sudbury et ensuite, à l'Administration fédérale. À Ottawa, elle travaillait surtout dans le domaine important des plaintes et des vérifications, travail quotidien qui consiste à aider les ministères et organismes fédéraux à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. À son arrivée à Toronto, elle a vu ses fonctions s'élargir et davantage, car à l'époque, le personnel de Toronto, c'était elle, M<sup>me</sup> Cousineau et un commis. « Quelle expérience que de sortir de cette tour d'ivoire qu'est Ottawa pour arriver dans la réalité quotidienne de la métropole ontarienne », de dire M<sup>me</sup> Hamilton. « Comment faire notre marque ? »

Jean-Guy Arsenault et Ray Edwards sont arrivés à peu près en même temps, début 1989. M. Arsenault vient du secteur du journalisme et des affaires publiques. Il a été le correspondant politique du journal *Le Droit* à Queen's Park pendant trois ans. « J'apporte à mon travail une assez bonne connaissance de la collectivité et du gouvernement provincial », dit-il modestement. Lorsqu'il est arrivé à Ottawa, il avait sept ans et ne parlait pas anglais. « Je me plais à penser qu'en moins de six mois, j'étais parfaitement bilingue. » Lui et son épouse anglophone se trouvent heureux à Toronto où, dit-il, « le nombre d'activités offertes aux enfants en français sont de plus en plus nombreuses ».

Ray Edwards a travaillé dans le secteur du multiculturalisme au Secrétariat d'État, avant de se joindre à l'équipe. Il est anglophone et a épousé une francophone, mais n'est devenu bilingue que relativement tard, soit après l'université. Il s'intéresse particulièrement à la question montante des francophones d'autres origines ethniques. « Le gouvernement a cru que la collectivité francophone était monolithique », précise-t-il, en ajoutant que les nouvelles tendances au niveau de l'immigration font qu'il existe des groupes importants de francophones qui ne sont pas d'origine européenne. En outre, il faut compter les anglophones qui peuvent parler français. En tout, cela fait un quart de million de personnes qui parlent français, à Toronto uniquement, d'après les estimations. « Est-ce l'origine ethnique ou la langue ? Voilà le débat qui se déroule

dans la collectivité et au gouvernement », explique M. Edwards.

Sylvie Sanfaçon-Emond fait partie du bureau depuis un an et demi. Francophone québécoise, elle a quitté sa province natale il y a cinq ans pour apprendre l'anglais. L'atmosphère d'équipe lui plaît. « Ici, il n'y a pas le personnel de soutien et les autres. Nous comptons autant que les agents. De plus, l'atmosphère est agréable. Monique connaît l'art de faire sourire tout le monde. » La collègue de M<sup>me</sup> Sanfaçon au soutien s'appelle Antonella Bove-Graziani. Née à Rome, M<sup>me</sup> Bove-Graziani doit à son enfance à Montréal de maîtriser trois langues, avantage qu'elle espère transmettre à ses deux filles. « Il n'y a pas que les francophones qui commencent à se rendre compte que le bilinguisme est un atout. Les anglophones également. C'est moi qui reçois tous les appels téléphoniques, de sorte que je suis bien placée pour le savoir. Il y en a plus que je ne croyais. »

À l'ouverture du bureau de l'Ontario en janvier 1987, le bureau se situait sur la rue Bloor ouest, au cœur de Yorkville, quartier coûteux et à la mode. C'était certainement un endroit central, mais M<sup>me</sup> Cousineau a accueilli favorablement le déménagement du bureau au numéro 1 de la rue Dundas ouest, tout près du Centre Eaton. « À portée de tout, comme on dit », ajoute M<sup>me</sup> Cousineau. « La rue Bloor, ce n'était pas la réalité. »

À l'ouverture officielle du bureau de la rue Dundas, le personnel a invité une brochette de contacts réguliers à visiter les nouveaux locaux. Les représentants des ministères fédéraux et provinciaux, la majorité anglophone, les délégués de la collectivité franco-ontarienne de Toronto, tous ont été frappés par le panorama, car le bureau occupe une suite d'appartements au 24<sup>e</sup> étage. De la fenêtre, on croirait voir au-delà des limites de Toronto ; il est impossible de ne pas se rendre compte de l'immensité et de la diversité de la province. « Nous sommes ici, à Toronto, mais la plupart de nos contacts couvrent l'ensemble de l'Ontario », précise M. Arsenault. « Nous traitons avec Prescott-Russell, Windsor, Thunder Bay. Voilà pourquoi, selon la planification de cette année, nous voyagerons beaucoup dans les diverses régions de la province. Compte tenu de la nouvelle Loi [sur les langues officielles], nous avons énormément de travail. » Le défi, ce n'est pas la distance, mais le public, fait remarquer M<sup>me</sup> Cousineau. C'est un défi tout à fait approprié pour Monique Cousineau et sa SkyTeam. ■

# L'éducation française en Saskatchewan : percée pour les Fransaskois

Edgar Gallant\*

**L'**abolition des droits historiques des francophones de la Saskatchewan, il y a à peine un an et demi, a été interprétée dans divers milieux comme le coup de grâce des aspirations des Canadiens français de la province, les Fransaskois. Elle marquait également, pour plusieurs, le retour brutal à la réalité pour ceux qui rêvaient d'une dualité linguistique reconnue et acceptée sur tout le territoire canadien. Mais il apparaîtrait maintenant qu'en tirant cette conclusion aussi hâtivement, on ait mal compris les forces en jeu et sous-estimé la capacité de la Saskatchewan de se montrer à la hauteur de la situation.

La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a posé le premier jalon de cette histoire récente en décidant que certaines dispositions de l'Education Act de la province ne respectaient pas la *Charte canadienne des droits et libertés* et que, selon l'article 23 de la Charte, les Fransaskois avaient, entre autres droits, celui de gérer et de diriger leurs écoles.

Vint ensuite l'accord entre le gouvernement de la Saskatchewan et le Secrétariat d'État pour renforcer l'usage du français dans la province et pour améliorer l'éducation dans la langue de la minorité francophone et l'enseignement du français comme langue seconde.

À peine quelques mois plus tard, au début de 1989, le ministre de l'Éducation a mis sur pied un comité devant aviser son ministère et le gouvernement relativement au mode de gestion des écoles fransaskoises. Le Comité de coordination sur la gouverne des écoles francophones par les francophones se compose de quatre groupes de cinq

membres nommés respectivement par les associations de la collectivité fransaskoise, l'Association des conseillers scolaires de la Saskatchewan, les associations des professionnels de l'enseignement et enfin par le gouvernement provincial. J'ai eu la bonne fortune de me voir confier la tâche de présider le Comité, de diriger sa destinée et ses travaux.

En moins de quatre mois, le Comité et ses groupes de travail ont élaboré une série de propositions conformes au mandat confié par le ministre et se basant sur des principes admis par tous.

Ces principes constituant les assises de notre travail, il nous semble utile d'en exposer la teneur :

- Le système proposé doit garantir aux élèves francophones admissibles de la Saskatchewan l'accès à des services éducationnels de même qualité que ceux des écoles de langue anglaise.
- Les installations doivent équivaloir à celles des systèmes scolaires de la majorité, et le système doit être réellement contrôlé et géré par les Fransaskois.
- Les rouages et le fonctionnement du système doivent être financés sur les deniers publics.
- Le système scolaire fransaskois doit entrer dans le cadre de fonctionnement et de gestion du système des écoles provinciales et en faire partie.
- Le système qui sera mis en place devra être bien adapté aux caractéristiques et aux besoins particuliers de la collectivité fransaskoise.
- Le système doit être mis en place en fonction des décisions de la collectivité fransaskoise et disposer d'une flexibilité suffisante pour que son

adaptation s'étende graduellement sur une période de transition raisonnable.

Le Comité a recommandé pour les écoles fransaskoises un mode de gestion dont la pierre angulaire serait les conseils scolaires locaux, élus par les parents disposant des droits prévus par l'article 23. De plus, un mécanisme provincial s'imposait, le Conseil général des écoles fransaskoises. Cet organisme serait composé de représentants des conseils scolaires locaux cha-peautant un personnel permanent de professionnels et offrirait des services divers aux écoles du système et assurerait l'intégrité du système lui-même.

Nous avons recommandé un mode de financement qui, de l'avis du Comité, satisfait les besoins des écoles fransaskoises sans toucher aux pouvoirs de taxation en place et sans affecter les contribuables locaux. Nous avons également recommandé un calendrier de mise en œuvre qui permettrait au réseau des écoles fransaskoises de devenir opérationnel dès septembre 1990.

Notre article suit de près la présentation du rapport au ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, le 26 juin. Il est trop tôt au moment d'aller sous presse pour savoir si le gouvernement acceptera les recommandations du Comité de coordination.

Nous avons cependant d'excellentes raisons d'être optimistes. Selon moi, tous les partenaires du projet ont fait preuve d'une attitude positive qui ne s'est jamais démentie et d'un désir de trouver sans retard des solutions acceptables aux problèmes étudiés. Qu'un nombre aussi étendu de personnes, représentant des intérêts si divers et des milieux si importants, puisse convenir d'un rapport unanime en si peu de temps, voilà qui, à mon avis, augure bien de l'avenir.

J'ai également été encouragé par la bienveillance manifestée par le ministre à la présentation du rapport. Il est tout à fait dans la lignée des traditions caractéristiques de la Saskatchewan, selon moi, que les auteurs de ce projet ne se soient pas bornés à satisfaire les besoins des groupes qu'ils représentaient, mais qu'ils aient aussi fourni une contribution à l'édification de tout le pays. Le ministre lui-même semble avoir été conscient de ce fait, lorsqu'il a souligné que le sort réservé au rapport en Saskatchewan pourrait avoir une portée nationale et que nous assistions peut-être, en ce 26 juin 1989, à un événement marquant de l'histoire du Canada de demain. ■

\*Président du Comité sur la gestion des écoles fransaskoises, Edgar Gallant a été président de la Commission de la Fonction publique de 1976 à 1985.

# Entente Canada-Québec sur les services sociaux et de santé en anglais

Michael O'Keefe

**L**e 24 mai 1989, le secrétaire d'État du Canada, Gerry Weiner, ainsi que la ministre déléguée à la santé et aux services sociaux, Louise Robic, ont signé une entente quinquennale de 1,1 million de dollars visant à améliorer l'accès aux services sociaux et de santé en anglais. Cette entente, la première entente linguistique à l'extérieur du domaine de l'enseignement que conclut le fédéral avec le Québec, vise à stimuler une plus grande participation de

facilitera la prestation des services en anglais, dans un domaine essentiel de la vie quotidienne de la collectivité anglophone, confirmant ainsi la place de cette collectivité au Québec. Le gouvernement fédéral avancera la moitié des fonds prévus à l'entente de 1,1 million de dollars. Dans ses remarques, M<sup>me</sup> Robic a souligné que la loi 142 qui, selon elle, est une loi humanitaire, était une initiative québécoise et que la participation fédérale respecte la compétence du Québec sur les services sociaux et de



la collectivité dans la mise en application de la loi québécoise 142 qui garantit l'accès aux services sociaux et de santé en anglais.

M. Weiner a précisé que cette entente « est un exemple concret de la collaboration à établir dans toutes les provinces, afin de favoriser les minorités linguistiques ». Il a fait ressortir l'importance de cette nouvelle entente qui, selon lui,

santé. Elle a ajouté ceci : « Le Québec sert d'exemple au reste du pays et reconnaît les besoins spécifiques de la collectivité anglophone et ses droits de recevoir les services sociaux et de santé dans sa propre langue. »

Prenant la parole au nom d'Alliance Québec, principal porte-parole de la collectivité anglophone, Kathleen Weil a salué cette entente, la qualifiant de

mesure favorable même si, au départ, elle aurait « souhaité des fonds pour favoriser la participation de la collectivité ».

De l'avis de nombreux observateurs, y compris *The Gazette* de Montréal et le *Record* de Sherbrooke, la loi 142 a été adoptée en décembre 1986 mais, jusqu'à tout récemment, on la croyait bloquée. M<sup>me</sup> Robic, qui a été nommée ministre en mars, a consacré une bonne partie de son discours au congrès annuel d'Alliance Québec, en mai, à faire ressortir les progrès récents. Dans un éditorial du journal *Le Devoir*, Gilles Lesage appuie fermement la loi 142 et salue l'entente fédérale-provinciale, dont il dit en terminant : « La mise en œuvre de la loi 142 n'enlève rien aux francophones. Elle rassure, tardivement et partiellement, la communauté anglophone. » ■

## La Maison de la francophonie de Vancouver

Avec l'aide de quatre gouvernements différents, les 25 000 francophones de Vancouver ont acheté un immeuble pour loger leur nouveau centre communautaire, la Maison de la francophonie. Le centre, qui a nécessité deux années et demi de planification avant de voir le jour, servira de point de rencontre aux nombreuses activités culturelles et sociales de la communauté francophone de Vancouver. Le projet est le fruit d'une contribution exceptionnelle de nombreux bénévoles francophones qui forment la société Maison de la francophonie.

Le nouveau centre communautaire a pu ouvrir ses portes grâce à des subventions du gouvernement fédéral, 970 000 \$ cette année et 630 000 \$ l'an prochain, du gouvernement de la Colombie-Britannique (303 000 \$), du gouvernement du Québec (100 000 \$) et de la ville de Vancouver (50 000 \$). La Maison de la francophonie, qui devrait offrir la gamme complète de ses activités d'ici à la fin de l'année, permettra d'unir bon nombre des organismes et des ressources de la communauté francophone de Vancouver. *M.O'K.*

# Le bilinguisme officiel ne suffit plus

Yves Lusignan

*Lors de sa 14<sup>e</sup> assemblée annuelle qui se déroulait les 23 et 24 juin derniers, la FFHQ s'est montrée plus militante.*

**V**ingt ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, le bilinguisme officiel et institutionnel ne suffit plus aux francophones hors du Québec. Ceux-ci réclament maintenant l'égalité complète des droits et l'équivalence des services offerts aux deux communautés linguistiques partout au pays.

Nadeau. « Il a probablement aidé à sauver le pays, ajoute-t-il, mais il n'a pas réussi à éviter l'autre précipice, c'est-à-dire la polarisation linguistique du pays et l'assimilation des francophones hors Québec. »

Si on ne connaît pas encore dans le menu détail de quoi sera fait cette nouvelle stratégie d'action, on entrevoit

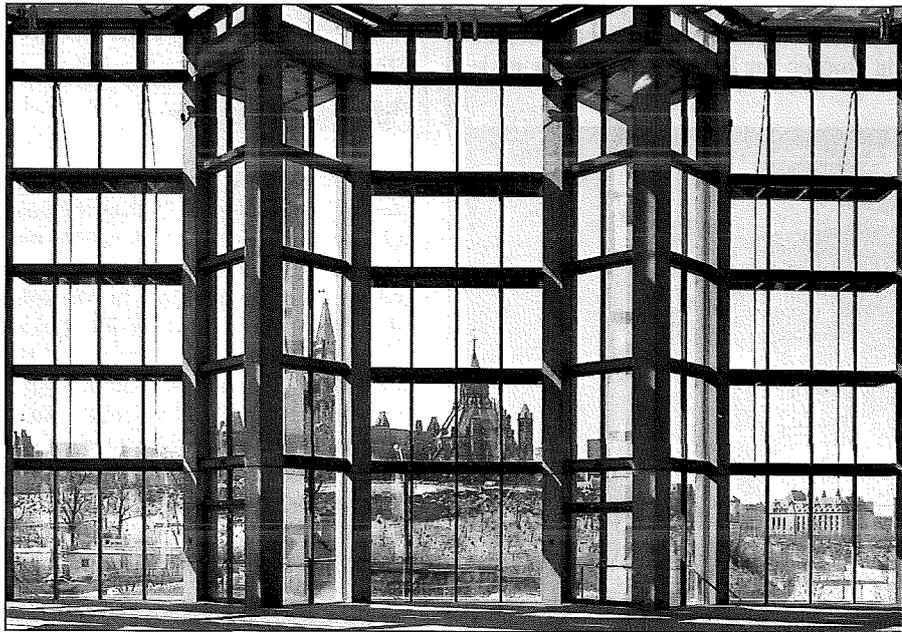


Photo: Robert Fillion, NGC, MBAC

La 14<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones hors Québec, qui avait lieu cette année à Ottawa durant la fin de semaine de la fête nationale des Canadiens français, se voulait l'occasion de réfléchir sur les perspectives d'avenir du français à l'extérieur du Québec.

Il est très vite apparu aux 125 délégués venus de tous les coins du pays, qu'il fallait revoir la stratégie de la FFHQ jusque là basée sur le concept du bilinguisme officiel. Le document de réflexion présenté aux délégués allait donner le ton aux délibérations. « Le bilinguisme officiel comme charpente philosophique a visé le noir et tué le blanc » y affirme le consultant André

déjà les grandes orientations à venir. Tout d'abord, les francophones hors du Québec rechercheront dorénavant une reconnaissance officielle de la dualité linguistique par tous les gouvernements provinciaux. Concrètement, cela veut dire qu'on ne se contentera plus de petites victoires tactiques ici et là. Puisque le bilinguisme n'a pas permis de freiner l'assimilation, on veut maintenant rien de moins que des services de qualité égale, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui des services sociaux et communautaires. Bref, les francophones veulent pouvoir vivre chez eux en français de façon quotidienne, et pas seulement « là où le nombre le justifie ».

Cette volonté signifie l'obtention de services publics et para-publics en français, la création dans toutes les provinces d'un système scolaire homogène et complet pour les francophones, géré par les francophones, le contrôle de leur développement économique et le contrôle d'outils de communication reflétant la réalité des communautés francophones au pays. On parle même de la création d'un réseau national de communication en français reflétant les réalités régionales. Exit Radio-Canada Montréal.

On devine aussi que ce nouveau plan de société que veulent se donner les francophones hors du Québec va passer par la création de nouvelles alliances. Échaudés par le refus du Québec d'appuyer ouvertement devant la Cour suprême le droit des Franco-Albertains de gérer leurs écoles, et toujours frustrés de l'attitude conciliante adoptée par le gouvernement québécois envers la Saskatchewan et l'Alberta lors de l'adoption par ces provinces de lois abolissant les droits ancestraux des francophones pourtant reconnus par le plus haut tribunal du pays, les francophones hors du Québec veulent dorénavant en appeler directement au peuple québécois.

Autre nouveauté, les francophones hors du Québec veulent s'allier aux groupes multiculturels francophones du pays. Pour contrer l'influence négative des groupes s'opposant à la dualité linguistique, comme le Confederation of Regions (CoR) et Alliance for the Preservation of English in Canada (APEC), la FFHQ songe à créer des ponts avec des francophiles anglophones regroupés dans des organisations comme Canadian Parents for French.

On veut également faire des alliances avec les gouvernements anglophones de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui sont favorables dans l'ensemble au fait français et aux revendications de leur minorité de langue officielle.

Malgré le cul-de-sac dans lequel se trouvent les minorités francophones au pays, les délégués à cette 14<sup>e</sup> assemblée annuelle de la FFHQ ont rejeté du revers de la main l'idée d'un Québec indépendant comme vision d'avenir pour la francophonie nord-américaine.

Le nouveau plan d'action de la FFHQ fera l'objet d'une adoption finale au cours de la réunion du Conseil national des présidents et des présidentes, en octobre prochain. On saura alors jusqu'où les francophones hors du Québec sont prêts à aller dans leurs revendications. ■

# Alliance Québec à l'heure du choix

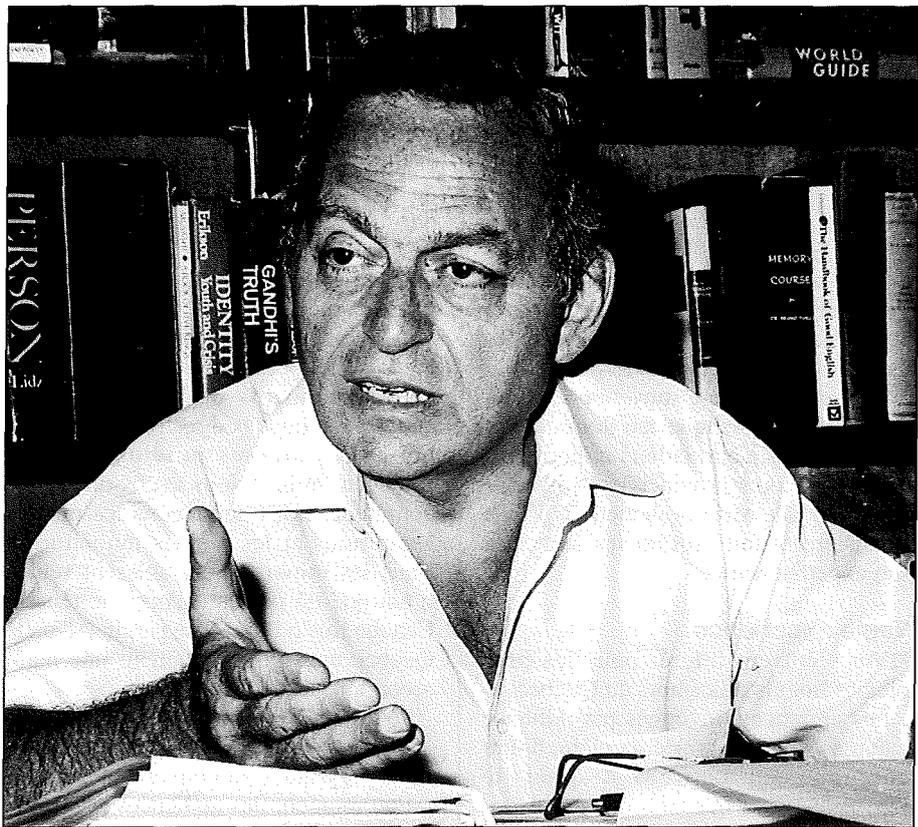
*Les 26 et 27 mai derniers, Alliance Québec tenait son congrès à Montréal. Les Anglo-Québécois sont-ils à un carrefour face aux options politiques possibles ?*

**L**e leadership signifie bien souvent poser des questions difficiles même s'il n'existe pas de réponses toute faites. Les questions difficiles ne manquaient pas au congrès d'Alliance Québec qui s'est tenu à Montréal et qui a réuni d'innombrables personnalités. Les délégués n'ont pas attendu que le premier ministre Bourassa annonce la tenue d'une élection pour commencer à réfléchir aux options politiques qui s'offrent à leur communauté. On n'y a certes pas cherché des réponses toute faites mais bien des solutions de rechange.

Le congrès a permis aux participants d'évaluer chaque option, notamment annuler les bulletins de vote, voter en faveur de candidats indépendants et de tiers partis. Le ministre provincial de l'Énergie, John Ciaccia, a répondu au pied levé à des questions qui ont traduit l'ampleur de la colère et du ressentiment dirigés contre le gouvernement libéral, dans le sillage de la loi 178. D'autres options politiques étaient également présentes. Les délégués ont réservé un accueil poli au chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, qui de toute évidence n'était pas là pour critiquer, ni pour louer. Le président de l'Alliance, Peter Blaikie, a souligné le caractère ironique de la visite du chef du P.Q. en disant que même si M. Parizeau, par sa présence, n'avait pas recueilli beaucoup de votes, il n'en avait probablement pas perdu non plus.

On a rappelé aux membres du congrès les progrès récents réalisés dans la mise en œuvre des garanties en matière de services sociaux et de santé. Les discours du secrétaire d'État, Gerry Weiner, et de la ministre de la Santé du Québec, Louise Robic, ont souligné la signature d'une entente fédérale-provinciale destinée à améliorer la prestation de services sociaux et de santé en anglais en vertu de la loi 142.

M. Weiner a également profité de l'occasion pour demander que l'on relance le dialogue. Il a en effet déclaré « J'estime au plus profond de moi-même que notre communauté n'aurait pu, ces vingt dernières années, choisir meilleure route à suivre. En fait, c'était



John Ciaccia a fait face à la colère des Anglo-Québécois à l'égard du gouvernement libéral.

la seule route à suivre. La communauté de langue anglaise ne s'est pas trompée en choisissant la voie du bilinguisme, en tendant la main à ses concitoyens francophones et en cherchant à s'adapter et à s'intégrer davantage à la société québécoise. »

La communauté d'expression française était également présente. Parmi les invités de marque francophones qui prirent part au débat, citons Jean Paré, le rédacteur en chef de *L'Actualité*, Francine Pelletier de *La Presse*, et Claude Béland, président du Mouvement Desjardins. Leurs observations furent d'une sincérité absolue et toujours stimulantes. Si les échanges permirent de constater des divergences d'une communauté à l'autre, dans l'ensemble, ils donnèrent plutôt l'impression d'une querelle de famille.

Le discours de clôture du congrès fut prononcé par M. D'Iberville Fortier qui souligna l'importance des communautés minoritaires et la nécessité de triompher de nos différences. M. Fortier s'est également réjoui de l'appui incessant d'Alliance Québec envers les droits de la minorité francophone, plus récemment dans l'affaire Mahé, déclarant que ces activités permettront « dans une large mesure de s'assurer que

les développements qui se sont produits au Québec ne pourront servir de prétexte, que d'aucuns se permettent d'utiliser pour justifier le traitement nettement moins qu'idéal réservé à certaines minorités ailleurs au pays. »  
M.O'K.

# Alliance Québec et les francophones hors du Québec

Hal Winter

**L**orsque Alliance Québec fait les manchettes, c'est presque à coup sûr qu'elle s'est fait le héraut de la cause linguistique des anglophones.

Les médias rapportent le côté sensationnel des échanges entre le mouvement pour les droits des anglophones et le gouvernement, ou quelque autre organisme opposé, soulignent la confrontation des deux camps et évoquent le souvenir des armées anglaises alignées face aux armées françaises.

Conséquemment, le rôle important que joue Alliance Québec dans le vaste champ des droits collectifs et individuels partout au Canada passe souvent inaperçu aux yeux de la majorité des deux groupes linguistiques officiels du pays.

Depuis sa fondation par l'avocat montréalais Eric Maldoff, en 1982, Alliance Québec a pourtant été une voix claire qui s'est fait entendre d'un océan à l'autre pour défendre, souvent avec succès, les droits linguistiques des francophones.

Dans ce rôle, elle a souvent pris part à des litiges linguistiques au nom de collectivités ou de particuliers minoritaires devant les cours provinciales et la Cour suprême. Elle offre également de l'aide financière et fait profiter les autres de son expertise variée.

## Vaste expérience

D'où vient cet intérêt pour les problèmes linguistiques hors du Québec ?

Les arguments invoqués par Alliance dans sa requête, l'année dernière, d'être entendue par la Cour d'appel de l'Alberta sur la question des droits des francophones de contrôler leurs propres écoles résume succinctement la position de cet organisme :

« Le requérant compte parmi ses dirigeants et son personnel permanent — notamment au sein de son comité juridique — plusieurs membres du Barreau qui jouissent d'une vaste expérience dans ces domaines. Aussi le requérant est-il bien armé pour aider la Cour à débattre à fond les pouvoirs en cause et les arguments disponibles.

« Toute interprétation donnée par cette Cour à l'article 23 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à son application en Alberta et à ses effets sur les lois de la province aura au moins des conséquences directes et probablement une influence déterminante, sur l'interprétation et l'application du même article au Québec. »

L'article 23 de la Charte traite du droit des groupes minoritaires de langues officielles de faire financer leurs écoles sur les fonds publics partout au Canada lorsque la population étudiante le justifie. Alliance Québec se trouvait donc en réalité sur un terrain bien connu.

En se portant ainsi activement à la défense des droits linguistiques — un peu à la manière de la Ligue des droits et libertés des États-Unis — Alliance a au cours des ans établi des liens de solidarité avec des organismes comme la Fédération des francophones hors Québec, qui représente les organismes francophones.

« La coopération et la solidarité avec les minorités de tout le pays font partie de nos concepts de base depuis le début, » explique la directrice du personnel et des affaires juridiques d'AQ, Kathleen Weil. « Nous avons une cause commune, nous partageons les mêmes aspirations et les mêmes inquiétudes. Mais les minorités qui agissent seules n'ont que de petites chances de réussir. Chaque fois qu'une crise surgit, Alliance Québec tend immédiatement une main secourable aux solitaires menacés. »

Soulignant l'effort le plus soutenu de l'AQ, au niveau national — observations présentées au gouvernement fédéral au moment des audiences publiques sur la loi C-72 (*Loi sur les langues officielles de 1988*) — M<sup>me</sup> Weil rappelle les consultations continues d'Alliance avec les groupes minoritaires du pays. D'ailleurs, l'organisme établi au Québec est tout disposé à conseiller les minorités des autres provinces sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*.

« Dans un sens, nous avons le devoir de porter le flambeau. La solidarité est essentielle si nous voulons conserver

l'espoir de travailler ensemble à construire le genre de pays que nous envisageons d'un océan à l'autre. »

En plus d'intervenir devant les tribunaux au nom des francophones de l'Alberta, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario et d'ailleurs, l'organisme pour la défense des droits, établi au Québec, apporte son appui moral et matériel aux particuliers en butte aux préjugés et aux idées préconçues.

En avril 1987, par exemple, Léo Piquette, alors député de la circonscription d'Athabasca-Lac-La-Biche, au nord de l'Alberta, a osé poser une question en français à la Chambre. Le président lui a immédiatement interdit de poursuivre, affirme M. Piquette.

## Serrons-nous les coudes

Invité à adresser la parole à un congrès subséquent d'Alliance Québec, M. Piquette a reçu une ovation de l'auditoire anglophone. Il a fortement insisté sur l'obligation vitale des minorités du Canada de se serrer les coudes pour empêcher les forces à l'œuvre « de diviser pour régner ».

Quant des francophones d'ailleurs sont écrasés par un pouvoir aveugle, souligne M. Piquette, cela crée un précédent dangereux pour les anglophones du Québec. Aussi, l'intervention d'Alliance Québec dans les questions des droits, partout au pays, est-elle aussi bien accueillie qu'avisée. De plus, les minorités de langue française deviennent plus sensibles à la position de leurs confrères anglophones du Québec.

« Les francophones hors du Québec espèrent ardemment qu'Alliance Québec poursuivra sa participation, et l'augmentera même, car ils ont encore devant eux de longues années de luttes, » déclare M. Piquette.

Au cours des derniers mois, l'attention s'est porté sur l'opposition d'Alliance Québec à la loi du premier ministre Robert Bourassa sur l'affichage à l'intérieur et à l'extérieur des établissements commerciaux (loi 178). Mais, dans les coulisses, Alliance Québec se préoccupe autant qu'auparavant du sort misérable des francophones dans les autres provinces.

À un congrès récent de Canadian Parents for French, à Winnipeg, le président sortant d'Alliance Québec, Royal Orr, a déclaré : « Notre collectivité a une vision claire du Canada, c'est une vision qu'Alliance Québec a cherché à répandre partout au pays. Nous croyons au bilinguisme. Nous croyons en un Canada où l'égalité des langues anglaise et française sera reconquise partout et où tous les gouvernements s'appliqueront à la promouvoir. » ■

# Les parents francophones s'apprêteraient-ils à façonner l'avenir du Canada ?

Jean-Claude Le Blanc

**U**n vent d'incertitude s'est récemment levé sur l'accord du lac Meech. Partout, on s'interroge sur l'avenir du Canada.

Au moment où l'on brandit le spectre d'un irréductible effritement des minorités de langue officielle, minant le pays tout entier, l'émergence de la Commission nationale des parents francophones, qui regroupe déjà plus de 475 comités de parents à l'extérieur du Québec, fait naître de nouveaux espoirs. S'agirait-il des rebondissements, des manifestations du dynamisme et de la vitalité d'un pays qui se fait ? Ce regroupement des forces vives de la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec pourrait fort bien représenter à lui seul, au cours de la prochaine décennie, une des plus importantes contributions à la consolidation de la dualité linguistique canadienne, ciment de notre identité nationale.

## Une mission claire

La Commission nationale des parents francophones (CNPFF) est née au moment où les dix premiers ministres provinciaux réunis à Montréal en 1978 reconnaissaient « le droit de tout enfant appartenant à une minorité de langue officielle de faire dans sa langue ses études primaires et secondaires partout où le nombre le justifie ». Pendant près d'une décennie, le bénévolat de ses membres sera sa seule source d'énergie. Le 17 avril 1982, les francophones de l'extérieur du Québec accueillent avec beaucoup de soulagement l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* dont l'article 23 conférerait aux citoyens canadiens des minorités provinciales de langue officielle des droits fondamentaux en ce qui a trait à l'instruction de leurs enfants, au niveau primaire et secondaire, dans leur langue.

Dans un jugement rendu en 1984 dans la cause *Quebec Association of Protestant School Boards c. P.G. du Québec*, le plus haut tribunal du pays déclare : « ... le constituant a manifestement jugé déficients certains des régimes en vigueur au moment où il légiférait, et peut-être même chacun de ces régimes, et il a voulu remédier à ce qu'il considérait comme leurs défauts par des mesures réparatrices uniformes, celles de l'article 23 de la Charte, auxquelles il conférerait en même temps le caractère d'une garantie constitutionnelle ».

Mais la période d'euphorie du printemps 1982 ne dura guère. Elle fit progressivement place à un profond désenchantement face au peu d'empressement de la plupart des gouvernements provinciaux à mettre résolument et pleinement en œuvre ces nouvelles garanties. Dépositaires de ces nouveaux droits scolaires, les parents francophones durent se rendre à l'évidence que le développement de systèmes adéquats d'enseignement dans la langue de la minorité reposait essentiellement sur eux. Du même coup, la CNPFF constatait qu'en 1986, dans les six provinces où les francophones étaient moins bien servis et dans les deux territoires, un pourcentage décevant de la clientèle scolaire visée par l'article 23 était inscrite à une école française.

Exacerbé par la lenteur de la mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles, le président de la Commission, Raymond Poirier, écrivait au Secrétaire d'État le 4 février 1988 : « Au moment où l'enseignement en français nous sera offert dans des établissements de la minorité, la clientèle visée se sera déjà anglicisée, la polarisation linguistique du pays aura atteint le point de non retour et la caractéristique fondamentale du Canada reconnue dans l'accord du lac Meech ne sera plus qu'une illu-

sion, faute de l'avoir adéquatement protégée à temps ». La Commission réclamait l'appui du gouvernement du Canada pour réaliser sa mission : récupérer d'ici l'an 2000, dans chaque province et territoire la grande majorité des jeunes visés par l'article 23 afin qu'ils aient accès à une instruction de qualité en français dispensée dans leurs établissements d'enseignement. Paul Charbonneau, directeur-général de la Commission, déclarait lors du congrès national des parents francophones en février 1989 : « le compte à rebours a commencé ! »

## Principaux volets d'action

Comment la CNPFF et ses composantes provinciales et territoriales entendent-elles s'acquitter d'une telle mission ? Ses dirigeants estiment que la concrétisation des droits scolaires des minorités passe nécessairement par la confection d'un plan global de mise en œuvre pour chaque territoire. Cette planification doit être établie à partir du stade actuel de développement de l'éducation française et tenir compte des particularités du système d'éducation de chacune des juridictions. Le système d'éducation de chaque province et territoire est unique; il fût façonné par l'histoire, la géographie, la démographie et les dispositions législatives et réglementaires des différents gouvernements qui se sont succédé. C'est à l'intérieur d'un tel cadre que les parents se proposent de tracer les paramètres du sous-système d'éducation de la minorité qui répondrait à leurs besoins et serait pleinement respectueux de leurs droits constitutionnels.

Au départ, les parents s'attendaient à ce que leur gouvernement respectif élabore, en consultation avec les principaux intéressés, le plan de mise en œuvre des droits scolaires consentis lors de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Après quelques années d'attente, étant donné l'attitude essentiellement réactive des gouvernements provinciaux et l'obligation de recourir à répétition aux tribunaux pour obtenir les services éducatifs auxquels ils ont droit, les parents ont réalisé qu'ils devaient concevoir eux-mêmes le sous-système d'éducation approprié et en réclamer vigoureusement la réalisation dans les plus brefs délais. « Personne ne peut définir nos besoins pour nous », déclarait récemment le président de la CNPFF. « Personne d'autre que nous ne peut exprimer la demande de services éducatifs que nos gouvernements provinciaux attendent pour agir. Les

⇒

expériences que vivent nos membres à travers le pays ne leur rappellent-elles pas quotidiennement qu'un mouvement de parents fort, bien organisé et adéquatement soutenu est une condition *sine qua non* de la concrétisation de nos droits constitutionnels en éducation? » Ces quelques mots établissent les bases des grands volets d'action que la CNPF s'est définies.

À l'échelle nationale, il faut effectuer la planification et la recherche pour élaborer des plans de mise en œuvre et appuyer la conceptualisation des stratégies et des modalités d'intervention aptes à en assurer la réalisation. Il faut aussi mettre au point la documentation pour informer et sensibiliser la population sur les lacunes de l'éducation actuellement offerte et fournir aux parents les outils dont ils ont besoin à tous les niveaux pour intervenir efficacement. Finalement, il convient de former les cadres et les milliers de parents bénévoles qui œuvrent au niveau local ou dans les fédérations provinciales de comités de parents.

À l'échelle provinciale et territoriale, chaque organisme membre de la CNPF établit, à l'égard du mouvement de parents, un programme de maintien des comités de parents existants et un programme de développement là où il n'y a aucun service préscolaire en français ou d'écoles élémentaires ou secondaires de langue française. La Commission estime qu'environ 400 nouveaux comités de parents devront être mis sur pied au pays pour assurer un réseau complet d'institutions de la minorité, du préscolaire au secondaire, dans l'ensemble du pays. Le programme de maintien assure la formation continue des bénévoles, la liaison entre les divers intervenants et fournit un appui professionnel et technique aux comités de parents. Le programme de développement a pour but de regrouper les parents qui veulent obtenir des services scolaires en français et leur fournir l'appui nécessaire pour qu'ils obtiennent gain de cause : documents d'information, outils de sensibilisation, revendications et démarches efficaces, et préparation, au besoin, de recours judiciaires.

### Le préscolaire : une priorité

L'absence d'un réseau adéquat de garderies et de maternelles de langue française entraîne souvent l'anglicisation des enfants francophones avant qu'ils n'aient atteint l'âge requis pour s'inscrire en première année. Le mouvement de parents francophones a donc décidé que le préscolaire constituerait

l'un de ses principaux domaines d'intervention. C'est là que doit en effet débiter l'œuvre de la transmission de la langue et de la culture canadiennes-françaises. Il s'agit autant de préparer adéquatement les enfants francophones en vue de leur première année à l'école française que de récupérer les autres enfants éligibles à l'enseignement dans la langue de la minorité francophone. Dans les deux cas, c'est le moyen privilégié d'alimenter en nombre suffisant, le réseau des écoles élémentaires de langue française.

La CNPF a donc élaboré un projet de recherche-action visant à établir un réseau pan-canadien de garderies françaises en milieux minoritaires. Ce réseau aurait pour objet de retracer les enfants d'âge préscolaire dont au moins un des parents est de langue maternelle française, car ils constituent la clientèle à regrouper et à desservir. Ce projet permet de préparer le contenu pédagogique approprié et de former des bénévoles et du personnel de soutien. Ambitieux de par son envergure et innovateur de par son approche, ce projet est une première tentative d'endiguer l'assimilation en bas âge, soit au moment où elle débute et devient souvent par la suite irréversible.

### Les résultats abondent déjà

Les parents francophones se sont retroussés les manches et sont passés à l'action. D'un bout à l'autre du pays, leurs réalisations se multiplient. La récolte de l'année 1989-1990, après quelques mois, s'annonce déjà fort bien.

La Société des parents francophones du Yukon compte ouvrir une garderie à l'école Émilie-Tremblay en septembre. La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador fut formée le 11 juin dernier. Déjà, de nouveaux comités de parents naissent à l'Anse-à-Canards et à Stephenville.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la première maternelle-garderie ouvre ses portes ce mois-ci. Le comité de parents de Rustico a réussi pour sa part à convaincre le ministère de l'Éducation et le conseil scolaire no. 3 d'élaborer un programme d'accueil et d'intégration visant les enfants acadiens éligibles aux dispositions de l'article 23 de la Charte, qui n'ont pas encore eu l'occasion d'apprendre le français. En Saskatchewan, les parents et la communauté fransaskoise ont bien hâte de bénéficier de toutes les retombées positives de la mise en œuvre des recommandations du rapport Gallant qui permettra l'édification d'un

véritable sous-système d'éducation de la minorité.

En Nouvelle-Écosse, les efforts déployés par le comité de parents de Sydney au cours des cinq dernières années auront finalement commencé à porter fruits grâce notamment à l'appui de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse. L'inscription à des classes françaises de la maternelle à la 9<sup>e</sup> année a bien réussi et un programme est offert dès le début de l'année scolaire.

En Colombie-Britannique, l'Association des parents du programme-cadre de français célébrait en juin dernier le 10<sup>e</sup> anniversaire du programme, après avoir effectué une tournée provinciale de sensibilisation et déposé une cause judiciaire au moment où la province s'apprête à réviser sa loi scolaire.

La Fédération des parents francophones de l'Alberta fourmille aussi d'activités : septembre 1989 marque l'ouverture d'une nouvelle pré-maternelle à Saint-Paul et, à la nouvelle école française Notre-Dame située à Edmonton ouest. Une halte-garderie à Fort McMurray et une pré-maternelle ambulante pour desservir la région de Rivière-la-Paix ouvrent leur portes.

Forts d'un réseau relativement complet d'écoles élémentaires et secondaires de langue française, Comités de parents du Nouveau-Brunswick Inc., âgé d'à peine plus d'un an, s'est tout de suite attaqué à l'absence de maternelles publiques dans cette province, au dossier préscolaire, incluant les garderies.

Au Manitoba le préscolaire est en pleine effervescence. La Fédération provinciale des comités de parents compte déjà près de quarante comités de parents au niveau préscolaire. Pas étonnant que le Collège communautaire de Saint-Boniface offre à partir de ce mois-ci un cours de technique en garderie d'une durée de deux ans.

Pour sa part, la Fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française de l'Ontario est heureuse d'avoir été invitée par le ministère de l'Éducation à participer à toute une panoplie de comités consultatifs touchant diverses facettes de l'éducation et de sa gestion.

En somme, la Commission nationale des parents francophones constitue un mouvement en pleine effervescence qui ne perd pas de vue sa mission fondamentale et la poursuit avec détermination, beaucoup d'aplomb et d'énergie. Voilà qui augure bien pour le renforcement de la dualité et de l'identité canadiennes. ■

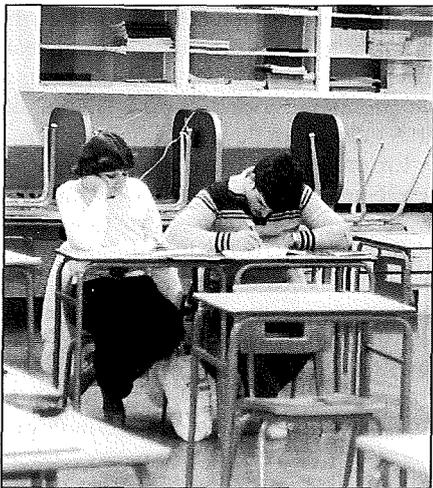
# Maintien de l'acquis en langue seconde : apprentissage et perte

**J**usqu'à récemment, les méthodes d'apprentissage d'une langue seconde s'occupaient de l'acquisition, non de la perte.

Cependant, désormais, on commence à percevoir l'une et l'autre comme autant d'aspects de cette même question. De quelle façon acquiert-on de l'information et, par la suite, comment la retient-on ?

Il y a un an, le Commissariat demandait à Andrea Vechter, Sharon Lapkin et Valerie Argue du Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de lui préparer un rapport succinct sur les opinions actuelles en matière de rétention de la langue seconde.

Ce rapport, qui ne compte que 24 pages en français et 20 pages en anglais, résume les diverses opinions



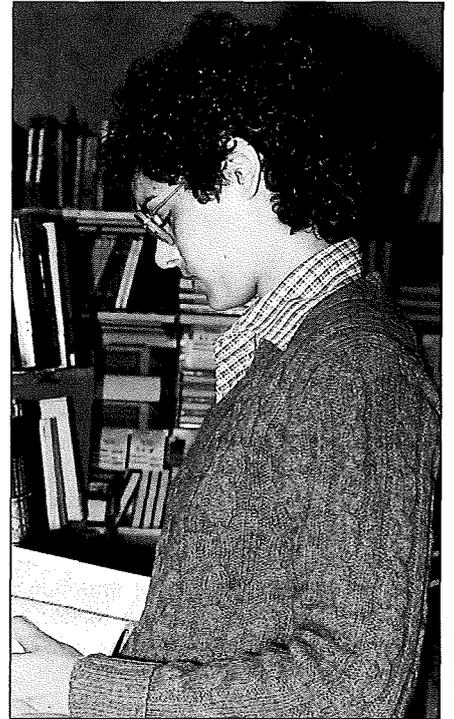
exprimées dans 11 ouvrages sur le sujet. À titre d'exemple, Cziko, Lambert, Sidoti et Tucker, dans leur ouvrage « The Social and Psychological Contexts of Languages », avancent l'hypothèse que « le facteur décisif de rétention linguistique est peut-être l'occasion de mettre les connaissances en pratique, plutôt que le niveau élevé de formation ».

Cependant, ce n'est là qu'une opinion sur un aspect de la question. Le résumé contient une liste utile des principaux facteurs qui influencent le maintien de l'acquis en langue seconde. Les voici :

- niveau initial d'acquisition : plus le niveau est élevé, moindre sera la perte ;
- particularités du contexte d'acquisition : environnement propice, motivation adéquate, utilisation intense et riche de la langue ;
- formation dans d'autres langues étrangères ;
- maturité et sensibilisation métalinguistique ;
- connaissance de l'écrit dans la période d'acquisition ;
- raison d'utiliser la langue dans les situations quotidiennes, durant la période de formation, et intention de l'utiliser à un certain moment par la suite ;
- atteinte du « niveau critique » avant l'achèvement de la formation initiale ;
- soutien linguistique et utilisation pendant le suivi.

Tout ceci peut sembler un peu abstrait, mais nous ne pourrions obtenir les vraies réponses tant que nous ne saurons pas quelles questions poser. En clair, la question immédiate est celle-ci : si les gens n'utilisent pas leur langue seconde, la perdront-ils ? Dans la partie questions et réponses du sondage, et « réponses » est entre guillemets, on précise qu'en règle générale, plus le niveau de compétence atteint dans la période de formation est élevé, meilleure sera la rétention linguistique. Préciser les taux de régression est difficile en raison de

différences individuelles dans le style et le niveau d'acquisition, de facteurs personnels comme la motivation et l'intention d'utiliser à l'avenir la langue seconde, les trous de mémoire, ainsi que le milieu socio-culturel où la langue seconde est apprise et utilisée. À compétences différentes, taux de régression différents, cependant, les détails demeurent hypothétiques.



Pour le commun des mortels, la réponse semblerait facile à trouver. L'intensité de la formation et de la motivation ainsi qu'un environnement favorable et l'utilisation constante garantissent la rétention de la langue seconde. « Il semblerait que mieux on connaît une langue seconde, plus on a de temps pour s'exercer ; plus riche est l'expérience personnelle et sociale dans cette langue, moindre sera la perte au fil du temps et plus la compétence pourra être recouvrée facilement. »

Tout n'est pas si simple, évidemment, et si les théories abondent, certaines données manquent encore. L'ouvrage « Maintien de l'acquis en langue seconde », qu'on peut se procurer de la Direction des communications du Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, est un recueil utile de recherches et d'idées sur le sujet. Ceux qui veulent approfondir la question peuvent encore se procurer à la même adresse une bibliographie annotée, en français ou en anglais. ■

*L'éducation en français en Ontario*

# Vers une intégration de la garderie à l'université

Alfred Abouchar\*

*Même si l'enseignement en français a fait des pas de géant en Ontario, il reste encore beaucoup de pain sur la planche.*

**L**e système d'éducation en langue française existe et évolue en Ontario depuis environ 150 ans. Depuis l'Acte d'union, les francophones du Haut-Canada n'ont cessé de revendiquer l'accès à un enseignement en français. D'ailleurs, les exemples de cette lutte opiniâtre ne manquent pas. Pour comprendre la lutte scolaire, il faut saisir toute l'importance qu'a l'éducation dans la vie sociale en milieu minoritaire, car sans elle, la survie et l'épanouissement de la collectivité sont en péril.

En dépit du règlement 17 (institué en 1912), le nombre d'écoles françaises s'est accru constamment, à la suite du Rapport Machand de 1927. Cependant, ce n'est qu'en 1968 que les francophones de l'Ontario réussirent à obtenir des écoles secondaires publiques de langue française. En janvier 1989, l'Ontario mettait enfin en place, et pour la première fois, deux conseils scolaires autonomes de langue française, un dans la région d'Ottawa-Carleton et l'autre dans la région urbaine de Toronto.

## Déséquilibre social

La situation contextuelle de la francophonie ontarienne est toutefois en pleine mutation et reflète de plus en plus des besoins inédits. En effet, certains facteurs de pondération doivent être pris en considération : la récente acquisition de la gestion scolaire francophone ; la mise en place de services en langue française à tous les paliers de

la fonction publique ontarienne ; la prise de conscience collective de la francophonie ontarienne vis-à-vis de sa pluralité et de sa diversité ; l'urbanisation croissante de la société ontarienne et le développement croissant des domaines relatifs à la technologie, à l'économie et à la politique. De plus, la nouvelle problématique relative à l'alphabétisation et à la formation professionnelle, la pénurie des enseignants et le taux élevé et croissant (quoique cette croissance ralentisse depuis 1981) de l'assimilation des francophones en Ontario viennent amplifier le déséquilibre social qui se manifeste progressivement en Ontario français au terme des années 1990. Une sérieuse introspection collective devient alors nécessaire. Elle doit être axée principalement sur l'analyse objective des acquis et sur la planification stratégique à moyen et à long terme du système d'éducation en langue française en Ontario.

## Le Plan directeur

C'est dans ce contexte que le Conseil de l'éducation franco-ontarienne a remis en question tout le système d'éducation en langue française en Ontario. Il a canalisé ses énergies et ses ressources durant les deux dernières années à conceptualiser un « Plan directeur » susceptible d'offrir aux autorités compétentes une vision futuriste d'un système global d'éducation en langue française à tous les niveaux de formation : préscolaire, élémentaire, secondaire, collégial et universitaire. En gros, il propose une direction raisonnée de l'enseignement en langue française au sein d'un réseau autonome et cohérent. Dans cette optique, il traite

aussi bien de gestion que de programmes, de ressources humaines, pédagogiques et financières, d'animation culturelle et d'éducation spéciale.

Cette nouvelle planification stratégique d'expansion et de réorientation des services éducatifs en langue française, présentée de façon proactive plutôt que réactive, tente principalement de pallier au retard qu'accusent les francophones de l'Ontario à tous les niveaux du système d'éducation et particulièrement au niveau de leur participation active et de leur taux de réussite dans les études postsecondaires.

## Un réel défi

L'enseignement en français au niveau collégial subit présentement une remise en question fondamentale. Créés pour répondre aux besoins des jeunes adultes en matière de formation technique et professionnelle axée sur les besoins du marché du travail, les collèges communautaires bilingues de l'Ontario se voyaient de plus en plus modifier leur tir pour répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité francophone qui les sous-tendaient. Le parachèvement des programmes offerts en français était lent, complexe et coûteux et la garantie des services en français présentait un réel défi. C'est dans ce contexte et en réponse aux recommandations proposées par le Conseil de l'éducation franco-ontarienne que le gouvernement de l'Ontario en collaboration avec le Secrétariat d'État du Canada a jeté les bases d'un nouveau réseau de collèges de langue française, le premier desquels verra le jour en 1991 dans l'est de la province.

La création de ce nouveau réseau collégial nécessitera alors la mise sur pied de nouvelles infrastructures consultatives au sein du ministère des Collèges et Universités. De plus, ce réseau collégial devra rationaliser un développement inédit de programmes en langue française en fonction des besoins et des priorités, notamment dans les domaines de la technologie, de l'éducation permanente, de la formation professionnelle et de l'enseignement à distance. Des centres d'alphabétisation, d'apprentissage, de récupération, de médiatique et de recherche devront subséquemment être mis sur pied. Il convient enfin de souligner la nécessité de l'accroissement des ressources didactiques et l'urgent besoin de ressources financières pour faciliter l'accessibilité et la rétention des étudiants francophones au niveau des études collégiales en langue française.

\*Alfred Abouchar est Secrétaire général du Conseil de l'éducation franco-ontarienne.

Quant à l'enseignement en langue française au niveau universitaire en Ontario, ce dernier subit quasiment une transmutation analogue à celle de l'enseignement collégial. Toutefois, la nature autonome des institutions universitaires et leur mission spécifique leur confèrent une versatilité considérable et conséquemment, une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'élaboration d'un plan d'expansion des programmes et services universitaires en langue française. La disparité des cours et programmes spécialisés dans les six institutions universitaires bilingues de l'Ontario, l'absence de planification et de coordination provinciale, la déficience des effectifs universitaires francophones dans les domaines de pointe, et le faible taux de croissance de la population estudiantine de langue française au fil des ans suggèrent une approche beaucoup plus rationnelle.

Le renouvellement du système universitaire en Ontario se doit de prime abord d'accroître la disponibilité et la qualité d'une vaste gamme de programmes de base dans les trois grandes régions de l'Ontario. À celle-ci se greffera un large éventail de programmes uniques spécialisés. Du maintien des cours et programmes existants au parachèvement des programmes de base, le système universitaire en Ontario se devra alors de dépasser la phase actuelle de consolidation des effectifs pour amorcer enfin la mise en place de nouveaux programmes et services destinés à accroître la participation active des francophones aux études universitaires. Il demeure toutefois que l'augmentation des subventions accordées aux universités se doit de croître proportionnellement aux besoins grandissants de l'enseignement et de la recherche en langue française.

Le « Plan directeur », préparé par le Conseil de l'éducation franco-ontarienne, établit l'urgence de la situation et mise sur une rénovation, voire une intégration, de tout le système d'éducation de langue française en Ontario. De l'annexion de la petite enfance au système d'éducation à la régénération du système d'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire et de la création d'un réseau de collèges à l'expansion du système universitaire en langue française dans tous les domaines de la science, les paramètres ont été cernés et le processus amorcé. Le succès de cette entreprise collective ne dépend alors que d'un nouveau sens de solidarité et de responsabilité, de la recherche de la pertinence et du maintien de l'excellence en éducation. ■

## L'affaire Mahé (Alberta), les provinces et le droit de gérance des établissements scolaires des minorités

**A** lors que les francophones de l'Alberta cherchent à faire confirmer par la Cour suprême du Canada un droit constitutionnel de gérer eux-mêmes leurs écoles, voire même le cas échéant par un conseil scolaire unique pour toute la province, le Québec a soutenu dans son mémoire au tribunal que les modalités de mise en œuvre des droits à l'instruction dans la langue de la minorité doivent être dictées par les lois de chaque province et dans le cadre de son organisation scolaire propre.

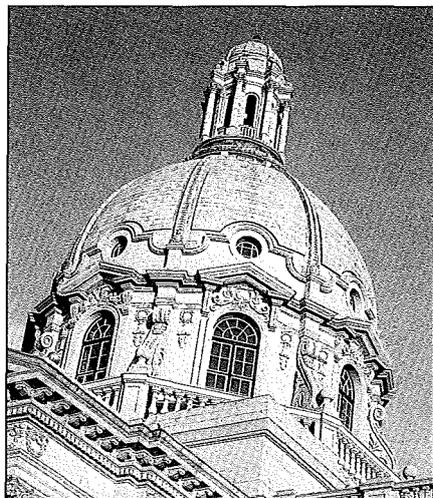


Photo: Málak

Le palais législatif de l'Alberta.

Tandis que les tribunaux en Ontario et en Alberta avaient déjà accepté la définition que donne le *Grand Robert* du mot « établissement », soit : « une personne morale administrative chargée de gérer un service public », le Québec, en s'appuyant sur le *Grand Larousse Universel*, a soutenu que dans le contexte canadien, un « établissement scolaire » se réfère plutôt à « une école qu'une Commission scolaire a pour tâche de gérer ».

Le Québec reconnaît que le droit à des établissements d'enseignement de

la minorité linguistique comprend celui de participer à leur gestion mais non pas de les contrôler. D'après lui, si la Constitution accorde à la minorité le droit de jouir d'établissements qui reflètent son environnement linguistique particulier et sur lesquels celle-ci peut exercer « un droit de regard » efficace, elle n'en laisse pas moins à chaque province le soin d'établir les modalités d'exercice de ce droit dans le cadre de son organisation scolaire propre. Or, ceci équivaut à appuyer la position de l'Alberta dans cette cause ! À l'audience, cependant, le procureur du Québec a précisé que la Charte constitutionnelle confère aux minorités le droit à une participation efficace à la gestion de leurs écoles, les provinces ayant à cet égard une obligation de résultat et non simplement de moyen.

Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick soutiennent généralement l'interprétation des francophones de l'Alberta, tout comme le font aussi l'Association canadienne française de l'Ontario, Alliance Québec et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec. La Saskatchewan et le Manitoba se sont joints à l'Alberta pour s'y opposer. L'Ontario adopte une position mitoyenne.

Pour sa part, le Commissaire aux langues officielles est intervenu devant la Cour suprême pour plaider que la province doit adopter une législation (et, le cas échéant, des règlements) qui soit en tout point conforme aux dispositions de l'article 23 de la Charte constitutionnelle. Il a également indiqué que toute disposition législative antérieure ou postérieure à la Charte devrait être déclarée inopérante, si elle est incompatible avec la lettre ou l'esprit de cet article : les droits constitutionnels sont de nature telle, selon lui, que toute incompatibilité législative, aussi bénigne soit elle, ne saurait être acceptée. J.R.

# Les consommateurs ignorent la « québéco-phobie »

**L**es tensions politiques entre francophones et anglophones au Canada ne débordent pas sur le marché de la consommation, même si certains le croient encore. C'est l'avis de certains dirigeants dont les opinions s'appuient sur des études de marché.

« Les Torontois ont une crainte maladroite de tout ce qui vient du Québec », affirme un vice-président au marketing d'une institution financière dont le siège social se trouve à Montréal.

« À mon avis, ce sont des préjugés », nous a-t-il confié au cours de l'entretien qu'il nous a accordé à la condition de ne pas être identifié.

« J'ai entendu parler de produits offerts à un groupe de consultation (de consommateurs). Les gens aiment le produit, mais lorsqu'on y met une marque de commerce en français, une marque connue, il est rejeté, sans même un essai. »

Cependant, sa société n'a pas eu de résistance de la part des consommateurs, dans la création de filiales ailleurs au pays, dit-il.

Les gestionnaires de succursales de la grande firme québécoise de valeurs mobilières Lévesque Beaubien Geoffrion précisent que la crainte que les clients anglophones soient peu disposés à faire des affaires avec une entreprise francophone est l'une des raisons pour lesquelles le système de commission qu'offre l'entreprise aux courtiers est plus élevé que celui de n'importe quel autre grand courtier en valeurs.

Cependant, à l'exception des plaintes occasionnelles lorsque tel ou tel énoncé est imprimé en français au lieu d'en anglais, les clients ne semblent pas craindre de faire des affaires avec une entreprise québécoise.

« Je m'attendais à beaucoup plus de difficultés », de dire Tom Thomsen, qui a ouvert le bureau de Regina il y a deux ans.

« L'une des premières succursales [de Lévesque Beaubien] dans l'Ouest était celle d'Edmonton. Je croyais que ce serait l'une des villes les plus difficiles pour ouvrir une succursale. Par contre, quand j'ai interrogé le gestionnaire qui

y travaillait depuis les débuts, il m'a confié que cela n'avait absolument pas nui aux affaires, bien au contraire : c'est ce qui le distinguait de tous les autres. »

Les dirigeants de l'entreprise québécoise estiment que ces perceptions d'une opposition au Québec et aux francophones sont fausses et que leurs ventes et leurs recherches sur les marchés le prouvent.

Chez Culinar, entreprise de produits alimentaires dont le siège se trouve à Montréal, mais dont les 500 millions de dollars de ventes annuelles se situent pour moitié à l'extérieur de la province, on n'a pas constaté d'attitudes négatives du marché, précise son président, Jean-René Halde.

Culinar vend des produits comme la confiture Double Fruits, les petits gâteaux Vachon, les pâtes de marque Unico, des produits à base de tomate et d'huile, ainsi que le fromage Ingersoll.

« Nous avons fait énormément de recherches sur le comportement des consommateurs », précise M. Halde, « et je doute qu'il y ait le moindre indice de réactions négatives parce que cela se situe à l'extérieur du Québec. De la même façon, je ne crois pas que le fait qu'un produit vienne de l'Ontario provoque beaucoup de réactions au Québec. À mon avis, cela n'a rien à voir avec le comportement des consommateurs. »

Même avec la controverse qui entoure l'accord du lac Meech et la question linguistique au Québec, les ventes de Culinar cette année affichent une hausse rassurante, ajoute-t-il.

Cependant, il existe des différences dans les marchés.

À titre d'exemple, Agropur, coopérative laitière de Granby (Québec) qui vend du lait en poudre, du fromage et des yogourts, constate que son yogourt Yoplait liquide se vend d'avantage au Québec que le yogourt ferme, préféré dans le reste du Canada ; c'est ce que constate le directeur des relations publiques, M. Ken McKay.

L'entreprise choisit soigneusement les noms de ses nouveaux produits, ajoute M. McKay :

« Le nom doit être bilingue, afin que les gens, francophones ou anglophones, n'aient aucune difficulté à le prononcer. »

« Ce n'est pas à proprement parler une décision politique, mais nous ne voulons pas prendre le risque qu'un groupe boycotte un produit. »

(Réimprimé avec l'autorisation de la Presse canadienne.)

## Les affaires et la langue

Dans le numéro 25 de *Langue et Société*, les lecteurs se rappelleront qu'un colloque de deux jours a eu lieu à Hull en octobre 1988 sur la langue des affaires. Parrainé conjointement par la Société canadienne des directeurs d'association (SCDA), le Secrétariat d'État et le Commissariat aux langues officielles, le colloque a réuni quelque 60 représentants d'entreprises, d'associations privées, de syndicats et de tous les paliers de l'administration publique. Les délégués ont étudié un rapport détaillé de la SCDA sur le bilinguisme dans les secteurs privé et bénévole et élaboré un grand nombre de recommandations et de propositions que devra examiner le Secrétariat d'État.

Le Secrétariat d'État a rédigé un rapport complet des délibérations du colloque, comprenant le texte des conférences, des documents et des recommandations des divers ateliers. Une version condensée de l'étude de la SCDA sur le bilinguisme dans les secteurs privé et bénévole y figure également, tout comme les remarques de clôture prononcées par l'animateur du colloque. Le rapport devrait compter parmi les lectures de tous ceux qui participent à la mise en œuvre de programmes de langues officielles dans les deux secteurs en question.

On peut obtenir des exemplaires de ce rapport en s'adressant à Anita Paillard, agent de programme, Direction de la promotion des langues officielles, Secrétariat d'État, 15, rue Eddy, Hull (Québec) K1A 0M5 (819-994-4003). C.B.

# Presse régionale

*La presse est le miroir de la société. Parfois miroir magique, parfois miroir ardent, quelquefois miroir aux alouettes.*

**L**a poursuite de la lutte pour les droits minoritaires à l'éducation, l'importance de la radio d'expression française comme outil culturel au profit des communautés minoritaires, et l'histoire continue de l'aliénation des anglophones au Québec font partie des sujets dont ont traité les journaux des communautés de langue officielle minoritaire au Canada ces derniers mois.

Dans le domaine de l'éducation, il y a eu des bravos, des questions et quelques examens de conscience, selon la province ou le territoire.

## L'Alberta

Les bravos sont allés au succès des parents d'expression française à Fort McMurray, dans le nord de l'Alberta, qui ont réussi à obtenir l'ouverture cet automne d'une école élémentaire distincte de langue française. Il s'agira là du quatrième établissement de ce genre dans la province.

Dans *Le Franco Albertain* d'Edmonton, le rédacteur en chef Guy Lacombe fait remarquer que l'école n'a pas été donnée sur un plateau d'argent. « Elle a été gagnée à force de pourparlers, de réunions, de négociations et de ténacité ». À elle seule, l'école, selon la prédiction de M. Lacombe, constituera « le symbole de la tolérance et de l'ouverture ». Par contre, il nous prévient que « les luttes scolaires sont loin d'être terminées en Alberta. Malheureusement. Aussi le meilleur avis qu'on puisse donner aux communautés francophones qui sont toujours privées de ce service essentiel est de suivre l'exemple des parents de Fort McMurray... de bien s'informer, de connaître les faits et de négocier avec ouverture ».

## Territoires du Nord-Ouest

Les parents francophones des Territoires du Nord-Ouest attendent toujours

leur première petite victoire, comme en témoigne l'éditorialiste Denise Canuel, de *L'Aquilon*, qui paraît à Yellowknife. « Rien ne peut remplacer l'apprentissage de sa propre langue, pas même les classes d'immersion... C'est face à cette réalité que les parents franco-ténois exigent maintenant la venue de classes en français et, un jour, d'un réseau scolaire incluant des écoles. » Mais, continue-t-elle, « les batailles linguistiques qui ont lieu dans maintes provinces canadiennes prouvent qu'il faut lutter pour l'obtention de l'enseignement en français. Les parents francophones et même tout Franco-Ténois intéressé à la croissance de leur culture doivent donc se préparer aux difficultés possibles qui les attendent ».

## Saskatchewan

Il y a eu sans aucun doute d'autres progrès en Saskatchewan, mais un éditorial dans *L'Eau Vive*, publiée à Regina, constate de la part de certains parents une hésitation à participer activement au système scolaire francophone en pleine évolution. « Il faut se rendre compte que les francophones ont le droit d'inscrire leurs enfants dans une école destinée aux francophones et que ce n'est pas demander la lune... Ce qu'il reste à faire, c'est que chacun de nous exerce ce droit et qu'on se donne des institutions de qualité. S'il y en a qui ne sont pas encore convaincus, ils doivent reconnaître que ça ne leur coûte rien de laisser la chance à ceux qui veulent bénéficier de leurs droits. »

## Radio

La perspective de coupures considérables dans les services de langue française de Radio-Canada résultant du budget fédéral a fait l'objet d'un éditorial courroucé de la part de Gérard Étienne dans *Le Voilier* de Caraquet (Nouveau-Brunswick). Louant l'apport de Radio-Canada Atlantique dans son

aide au renforcement de la culture et de la prise de conscience acadiennes, M. Étienne insiste sur le fait que toute restriction budgétaire d'importance pourrait avoir des effets désastreux, en particulier « pour une société qui, comme le nôtre, doit mener une bataille quotidienne pour ne pas sombrer dans l'assimilation ». Pour ce qui est du premier ministre Brian Mulroney et du ministre des Finances Michael Wilson, ils « nous apparaissent comme des pontifes complètement indifférents au sort des francophones. Ils se foutent éperdument des notions de culture ». On a consacré trop d'argent à « une fausse politique de relations extérieures », avance M. Étienne. « Si on peut consacrer des millions de dollars au multiculturalisme, on peut en trouver pour freiner l'assimilation des nôtres. »

Sur un plan plus local, Huguette Burroughs, éditorialiste du *Journal de Cornwall* lance un appel pressant pour qu'une nouvelle station de radio communautaire de langue française vienne remplacer l'installation commerciale disparue il y a quelques années. « C'est le temps d'agir, si nous voulons préserver ce qui nous reste de vie en français et l'enrichir si possible. Car une communauté sans voix est appelée à disparaître. »

## Québec

Au Québec, la sempiternelle question de la langue d'affichage commercial a continué de faire couler des flots d'encre et de bile dans la presse communautaire. Dans un commentaire sur les règlements de la loi 178, qui permettent une utilisation limitée de l'anglais à l'intérieur des établissements commerciaux, Peter Scowen, du *Stanstead Journal*, se moque de l'exigence qui veut qu'à toute affiche en anglais correspondent au moins deux affiches en français. « Comme séquelle de la loi 178, cela détend l'atmosphère par son aspect comique. Désormais, les Québécois d'expression française qui sentent peser une menace sur leur langue lorsqu'ils voient une affiche en anglais dans un magasin pourront se consoler de ce qu'il y a tout près, deux affiches en français. Bien entendu, le règlement fera paraître les Canadiens français un peu lent d'esprit. Tout ce que l'on dit une seule fois à un anglophone devra se dire deux fois aux francophones. »

À ce même sujet, mais sur un autre ton, le rédacteur en chef Ross Dickson de l'*Equity* de Shawville appelle les électeurs d'expression anglaise à rejeter



personnellement le premier ministre Bourassa et, au besoin, tout son gouvernement aux prochaines élections provinciales. « Dans son processus continu consistant à sacrifier à la collectivité les droits individuels de tous les citoyens, le Québec a fait un grand pas vers la destruction de certains des aspects les plus importants de la culture canadienne et québécoise, à savoir la protection des libertés individuelles, et la tolérance et l'appui aux minorités... Plus on laissera le premier ministre Bourassa se mêler de culture québécoise, plus nos droits fondamentaux, notre démocratie et notre amour-propre seront en danger. »

Un point de vue contraire nous vient d'un journal francophone hors du Québec. Dans *Le Courrier* de Yarmouth (Nouvelle-Écosse), l'éditorialiste Richard Landry n'a que des louanges pour M. Bourassa et ses politiques. « Levons donc le chapeau au Québec qui nous protège, francophones à l'extérieur du Québec, en protégeant sa langue. Peut-être qu'un jour les anglophones comprendront qu'à l'extérieur du Québec, les francophones sont habitués à aller au magasin chez eux et à voir tous les panneaux en anglais seulement. On l'accepte parce qu'on est minoritaire. Pourquoi les anglophones au Québec n'en feraient-ils pas autant ? »

John O'Meara, dans le *Monitor* de Montréal, nous offre une solution d'ensemble originale à tout le problème de la langue au Canada central. Il invite à un troc de territoires comportant l'échange de terres et de gens entre l'Ontario et le Québec. Selon ce plan, l'Ontario renoncerait à plusieurs comtés de l'est et du nord, le Québec lui cédant la partie sud-ouest de la province. « Un échange de cette sorte relèverait les deux provinces de toute obligation de bilinguisme officiel, » écrit M. O'Meara.

Les lettres à la rédaction, pleines de haine envers les francophones, parues dans les journaux locaux de langue anglaise ont fait l'objet d'un éditorial de la part d'Henri-Eugène Duguay dans *Le Moniteur* de Shediac (Nouveau-Brunswick). Remarquant que les lettres avaient comme thème commun le fait que la minorité francophone veut diriger la majorité, M. Duguay a fait ce commentaire : « C'est faux. C'est la minorité et la majorité qui veulent l'égalité ; qui veulent la justice ; qui veulent le droit de vivre. Que c'est difficile à comprendre que nous voulons comme personne et comme peuple être à l'égal de l'autre. » ■

## L'Association des médias régionaux anglophones du Québec

*Créée en 1979, l'AMRAQ compte maintenant 17 journaux membres et six membres associés.*

**A** première vue, un observateur de la situation des langues officielles au Canada pourrait être tenté de se demander pourquoi les quelque 700 000 membres de la minorité anglophone au Québec ont besoin d'un réseau florissant de journaux locaux dans leur langue. Après tout, ils ont déjà un grand quotidien national, la *Gazette* de Montréal, ainsi que plusieurs stations de radio et deux grands réseaux de télévision, soit CBC et CTV, tous à Montréal, et enfin une autre station privée à Québec.

Comparé à la situation des francophones hors du Québec, il est incontestable que les Anglo-Québécois sont assez bien servis par leurs médias nationaux d'information. Toutefois, la situation est plus complexe qu'elle ne le laisse voir. Deux raisons au moins expliquent cet état de fait.

En premier lieu, la plupart des Québécois de langue anglaise habitent l'île de Montréal ou à proximité de celle-ci, mais il y en a quand même plus de 100 000 qui vivent dans des enclaves, quelques-unes très importantes, d'autres toutes petites, fort éloignées de la métropole. C'est ainsi qu'on en retrouve dans la région de Sherbrooke ou de Québec ou dans des endroits éloignés comme le Nord-Ouest québécois, Gaspé ou la basse Côte nord du Saint-Laurent, où les médias électroniques anglophones sont inexistantes et la presse nationale assure une couverture tout au plus sporadique.

En deuxième lieu, à Montréal comme dans toutes les autres grandes villes, la presse nationale est rigoureusement restreinte dans sa capacité, ou son intérêt, de couvrir les événements locaux.

Aussi, malgré la présence de médias nationaux, beaucoup d'Anglo-

Québécois, tant des régions rurales qu'urbaines, continuent d'appuyer leurs propres journaux locaux, reflétant par là leurs propres besoins et intérêts sur une échelle plus humaine et plus réduite.

### Les journaux locaux

Pour répondre à ce besoin, on dénombre actuellement 20 journaux locaux que lisent plusieurs milliers d'Anglo-Québécois sur l'île de Montréal et à l'extérieur. Ces journaux forment un groupe disparate. La plupart sont des hebdomadaires mais l'un est un quotidien (le *Record* de Sherbrooke). Ils fonctionnent presque tous par abonnement mais quelques-uns des plus importants de l'île sont gratuits. La majorité d'entre eux sont exclusivement en anglais, mais quelques-uns sont bilingues. Le nom le plus court est le *Spec* de Gaspé tandis que le plus long porte l'appellation *Low Down to Hull and Back News*.

Tous ces journaux se caractérisent par leur affiliation à l'Association des médias régionaux anglophones du Québec, organisme fondé en 1979 après la disparition, quelques années auparavant, d'un groupe provincial de journaux locaux.

Créée à un moment où la collectivité et les journaux anglophones se sentaient particulièrement vulnérables aux mains d'un Parti québécois récemment porté au pouvoir, l'Association s'est donné comme premier mandat de convaincre les journaux anglophones de continuer leur activité. À l'heure actuelle, l'AMRAQ compte 17 membres affiliés — ceux qui ont un tirage par abonnement — et six membres associés — ceux dont la distribution est gratuite. On estime à 140 000 exemplaires, le tirage total de ces journaux,

dont environ 70 000 abonnements (40 000 à l'extérieur de l'île de Montréal).

Au cours de la dernière décennie, l'AMRAQ a étendu progressivement ses activités et ses services. Depuis 1983, son siège social est installé en permanence sur le campus du collège Macdonald à Sainte-Anne-de-Bellevue, à la pointe ouest de l'île de Montréal. Son personnel actuel de trois employés fait équipe avec le directeur général, Allan Davis, ancien journaliste et enseignant de français, qui s'est joint à l'Association à l'ouverture du bureau il y a six ans.

### Expansion

L'an dernier, l'AMRAQ a procédé à la plus importante transformation de son organisation. En effet, elle a décidé en 1988 d'accepter les journaux locaux de Montréal. Depuis ses débuts, l'AMRAQ estimait qu'elle devait essentiellement desservir la partie du Québec à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal et que les journaux de Montréal et les anglophones de cette ville étaient capables de prendre soin d'eux-mêmes. Selon M. Davis, « on entretenait même de la méfiance à l'égard de Montréal ».

Cependant, depuis quelques années, on s'aperçoit que les collectivités et leurs journaux ont plus de choses en commun que de facteurs distinctifs. De plus, on note une nouvelle confiance chez les anciens membres. Aux dires de M. Davis, « on n'a plus cette crainte d'être envahi par Montréal; après tout, nous sommes tous dans le même bateau ». À l'heure actuelle, l'Association compte six journaux de la région métropolitaine.

### Services

Depuis le début, l'un des grands rôles de l'Association a été de servir de centre d'échange en publicité pour les membres qui faisaient affaire avec des annonceurs nationaux, plus particulièrement le gouvernement fédéral. Ce rôle s'est poursuivi et a pris de l'ampleur. Cependant, il a aussi débouché sur une augmentation des services de rédaction, essentiellement sous forme d'un service provincial de nouvelles, connu sous le nom de Mainland Press. Créé en 1984 à Ormestown par Judy Taylor, ce service fonctionne sous le principe d'une contribution mutuelle des membres, Mainland Press essaie de garantir au moins un article par semaine, autre que d'intérêt local, de l'un des membres. Dans la mesure du possible, le service a recours à un

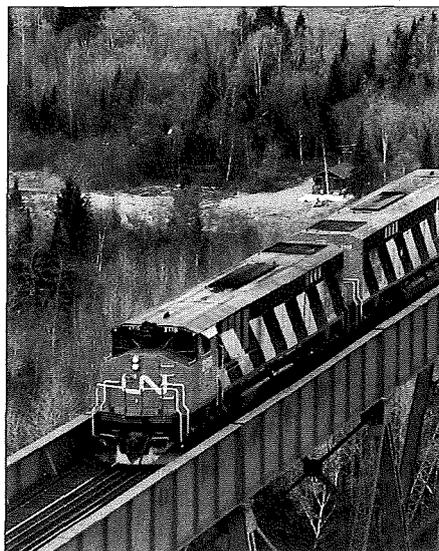
modem pour envoyer à tous les journaux qui disposent de l'installation nécessaire des articles prêts à l'impression.

Mainland Press vise exclusivement les collectivités en dehors de l'île. Comme le dit si bien M<sup>me</sup> Taylor, « cela a vraiment une importance culturelle. C'est un moyen primordial de combler le manque d'information qui a existé entre les collectivités anglophones disséminées partout dans la province ».

Ross Dickson, rédacteur de l'*Equity* de Shawville dans l'ouest du Québec, membre fondateur de l'AMRAQ et président de l'Association au cours des deux dernières années, se réjouit des progrès récents. L'ouverture du groupe à Montréal ne pouvait arriver plus à point et, selon Dickson, « c'est un rêve qui se concrétise ».

### Le gouvernement fédéral

Toutefois, l'un des défis continuels qui se pose est d'entretenir des relations d'égal à égal avec le gouvernement fédéral. La question du tarif postal est un problème constant, surtout depuis les récentes coupures budgétaires. Aux dires de Dickson, « si les taux augmentent sensiblement, il ne fait aucun doute que certains journaux ruraux fermeront leurs portes ».



Comme autrefois le chemin de fer... les médias tissent un lien entre les communautés.

Un autre problème découle de l'interprétation que le gouvernement fédéral donne des articles de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, qui obligent les ministères du gouvernement à acheminer une partie de leur publicité aux journaux de langue officielle minoritaire. Selon Allan Davis, les responsables en poste ont tendance à

supposer qu'une annonce publiée dans le seul journal national du Québec, la *Gazette*, suffit à rejoindre tous les Québécois de langue anglaise. M. Davis estime cependant que les journaux locaux des régions rurales du Québec ont trois fois plus de lecteurs que la *Gazette*. « Les journaux locaux n'ont peut-être pas l'éclat du journalisme métropolitain, mais les médias des grandes villes n'ont, de leur côté, aucune nouvelle des collectivités locales sauf si l'événement est spectaculaire et étrange. » Ironiquement, c'est le gouvernement du Québec qui semble avoir le mieux compris que c'était les journaux locaux qui pouvaient rejoindre toutes les collectivités. Un exemple concret est survenu en mars dernier lorsque la province a placé une annonce en anglais sur le SIDA dans tous les journaux de l'AMRAQ.

### Une plus grande connaissance des autres

Depuis l'assemblée annuelle de mai dernier, la nouvelle présidente de l'AMRAQ est Sharon McCully, ancienne rédactrice de la région de Gaspé et journaliste régionale au *Record* de Sherbrooke, dont le bureau est à Knowlton, dans les Cantons de l'Est. Elle s'est fixé comme objectif de poursuivre l'expansion des services de rédaction afin de sensibiliser davantage les anglophones de la province à leurs voisins des autres collectivités. Plus précisément, elle veut assurer aux lecteurs anglophones une couverture plus directe dans la presse locale des questions importantes qui sont débattues à l'Assemblée nationale du Québec. « Le projet de loi 178 en est un exemple. Il aurait été utile de publier en plus grand nombre les déclarations faites par quelques-uns de nos députés d'arrière-banc », de dire M<sup>me</sup> McCully.

En amenant les différentes collectivités à mieux se connaître, M<sup>me</sup> McCully prévoit également favoriser la tenue des assemblées annuelles dans différentes régions de la province. L'idée semble recueillir un enthousiasme délirant. « C'est tout juste si nous n'allons pas lancer un appel d'offres. »

À long terme, le sort de l'AMRAQ dépendra de l'avenir des collectivités anglophones du Québec, que d'aucuns considèrent comme incertain. Toutefois, l'Association et ses membres semblent déterminés à continuer de refléter les réalités de ces collectivités telles qu'elles existent et à véhiculer du mieux qu'ils le peuvent les besoins et les aspirations de ces localités dans un Québec en constante évolution. T.S.

# L'Association de la presse francophone

*L'APF, fondée en 1976, compte 24 journaux situés dans presque tous les coins du Canada.*

**B**ien qu'il soit à peu près possible d'établir une comparaison entre la presse minoritaire de langue anglaise et celle de langue française au Canada, ne fût-ce que parce qu'elles s'adressent l'une et l'autre à des collectivités minoritaires entourées d'une majorité de l'autre langue officielle, il faut se garder de pousser trop loin. Il y a, en tout cas, une différence qui est loin d'être négligeable. C'est que la population minoritaire francophone du Canada, quoiqu'à peu près de même taille que la population anglophone du Québec, est dispersée sur des milliers de milles carrés dans neuf provinces et deux territoires, n'échappant à aucun des problèmes d'intercommunication et de simple survie que posent de telles distances.

Dans les circonstances, il pourrait paraître miraculeux — en même temps que vital — qu'un réseau actif d'hebdomadaires, de journaux bimensuels et mensuels de langue française continue de prospérer chez nous. Pourtant, tel est le cas.

## Géographie

L'organisme de coordination au sein duquel ils sont regroupés est l'Association de la presse francophone, qui compte 24 journaux membres répartis dans tous les coins du pays. Les francophones étant dispersés comme ils le sont, la distribution géographique des journaux est loin d'être uniforme, ce qui n'a rien de surprenant. Pas moins de 15 des publications sont basées en Ontario (8) et au Nouveau-Brunswick (7). Ces deux provinces sont d'ailleurs les deux seules non québécoises à offrir un quotidien de langue française. Simple coïncidence? Peut-être pas! Quant aux sept autres et aux deux territoires, ils ont chacun un journal au service de leur population francophone, avec des titres comme *Le Franco-Albertain* (Edmonton), *L'Eau Vive* (Regina), et *La Liberté* (Saint-Boniface). Leur objectif com-

mun, qu'ils partagent avec leurs homologues de toutes les autres provinces, est de refléter et de représenter les intérêts de leur collectivité particulière, et de promouvoir les intérêts de la collectivité francophone, au sens large, qui s'étend d'un littoral à l'autre du Canada et bien au-delà. Leur tirage combiné atteint quelque 150 000 exemplaires, selon l'APF.

Jusqu'en juillet, l'Association s'appelait officiellement l'Association de la presse francophone hors Québec. Même amputée de son « hors Québec », l'Association demeure réservée aux journaux publiés ailleurs que dans la belle province.

Le président de l'Association est un journaliste et homme d'affaires de l'Ouest, Roland Pinsonneault, éditeur de l'hebdomadaire *L'Eau Vive*, au service des Fransaskois.

## Un organisme national

Un personnel de neuf employés travaillant dans les bureaux du centre-ville d'Ottawa sous la direction du directeur général de l'Association, Wilfred Roussel, voit au bon fonctionnement d'un organisme national en définitive fort complexe. M. Roussel, ancien rédacteur en chef de l'un des journaux membres, *Le Voilier* de Caraquet (Nouveau-Brunswick), occupe le poste depuis 1983; l'Association même a vu le jour en 1976. Comme son équivalent anglophone du Québec (voir page 32), l'APF a toujours été largement tributaire des subventions du Secrétariat d'État, dont le rôle consiste à faciliter les efforts de survie des collectivités de langue minoritaire au Canada.

Pour M. Roussel, la presse régionale francophone hors Québec a des problèmes bien particuliers. À la différence des Québécois anglophones, les membres des groupes minoritaires francophones n'ont à peu près pas accès aux grands quotidiens qui présentent des nouvelles nationales et

provinciales dans une perspective francophone. En principe, ce rôle revient à Radio-Canada, qui a une station dans chaque grande ville du pays. Dans les faits, note M. Roussel, Radio-Canada s'en tient essentiellement à ce qui se passe au Québec. « Bien que les groupes minoritaires français hors Québec représentent 17 p. 100 de tous les francophones du Canada, très peu de nos nouvelles nous viennent de Radio-Canada ou de la presse nationale. Par conséquent, nos journaux doivent couvrir un aspect des nouvelles qui n'est couvert nulle part ailleurs », d'expliquer M. Roussel.

## Services

Pour aider ses membres à relever le défi qui transcende les collectivités locales, l'APF a lancé son propre service de presse en septembre 1988, sous l'habile direction d'un journaliste et chef de nouvelles par intérim, Yves Lusignan, lui aussi affecté au bureau d'Ottawa. M. Lusignan, à qui le travail ne fait pas peur et qui a œuvré au service des journaux francophones de l'Est et de l'Ouest, pond entre cinq et dix reportages par semaine pour l'Agence de presse francophone. Il révisé aussi des articles qu'il fait rédiger dans différentes régions sur des sujets d'intérêt autre que strictement local. L'objectif fondamental, explique M. Lusignan, consiste à situer les événements régionaux, nationaux, voire internationaux, dans la perspective francophone.

En mai et en juin de cette année, par exemple, l'APF a offert des reportages sur une vaste gamme de sujets, dont les problèmes des Franco-Albertains, l'assimilation continue des jeunes francophones, les conséquences du budget fédéral sur les minorités, la participation francophone à la Fonction publique fédérale et la situation des revues scientifiques de langue française. Il y a eu également une série d'articles sur le Sommet de la francophonie de Dakar (Sénégal), où M. Lusignan a représenté ses journaux membres. Depuis la fin du printemps dernier, l'APF est accréditée auprès de la Tribune de la presse parlementaire.

L'Association offre aussi un service plus traditionnel: elle sert de bureau central pour la publicité nationale et régionale. À cette fin, elle a sa propre agence, OPSCO (Opérations publicitaires et services de communications), dont le personnel de trois personnes travaille aussi à la permanence d'Ottawa.

Alors que jusqu'ici le plus clair de la publicité nationale était d'origine

fédérale, M. Roussel se réjouit d'un récent effort de diversification : désormais, environ un tiers des recettes publicitaires viennent de l'entreprise privée. Quelle que soit leur source, les recettes n'ont pas cessé d'augmenter, passant de 300 000 dollars par an au début des années 1980 à 1,4 million de dollars en 1988-1989.

En plus des annonces périodiques, l'agence s'occupe d'encarts rédactionnels spéciaux, parrainés par des organismes de l'extérieur, y compris des gouvernements. Ces dernières années, elle a distribué des suppléments sur l'Année internationale de la jeunesse, l'histoire du Québec, l'Amérique francophone, les Services français en Ontario et les questions relatives aux femmes et, très récemment, une section commanditée par le Commissaire aux langues officielles sur la *Loi sur les langues officielles* de 1988 — aussi parue dans une autre version des hebdomadaires de langue anglaise du Québec.

Un troisième aspect de l'activité de l'APF, dont l'importance se répand tout autant, est la Fondation Donatien Frémont, du nom d'un pionnier du journalisme qui a œuvré au Manitoba et en Saskatchewan au début du siècle. Parrainée par les membres de l'Association, et grâce à des dons de sociétés publiques et privées, la Fondation dis-

pose désormais d'un fonds de fiducie de 250 000 dollars, qu'elle espère porter à un million de dollars. Entre 1981 et 1988, elle a décerné 476 bourses d'études postsecondaires à des membres des minorités francophones dans le domaine des communications, pour un total de 104 047 dollars.

#### Défis

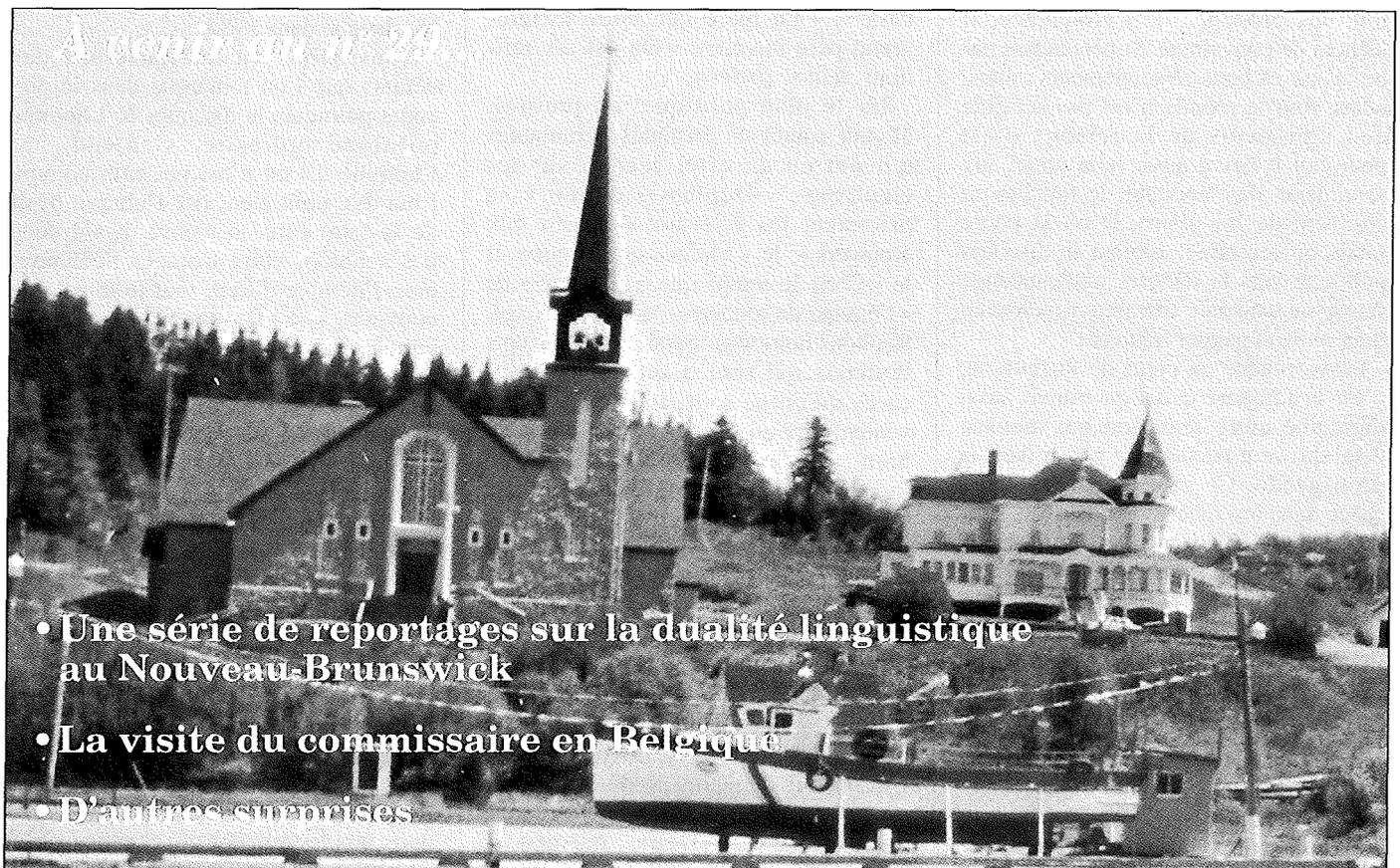
Si beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire, affirme M. Roussel. Un des projets en cours vise à relier électroniquement tous les journaux membres avec le bureau d'Ottawa, tant pour les services de rédaction que pour la publicité. «Nos journaux ne sont plus des affaires marginales, note M. Roussel. Ils ont besoin des mêmes services que les grands journaux.» On estime à 1,4 million de dollars le coût de ce service, et M. Roussel espère le mettre en œuvre d'ici deux ans, avec l'aide du gouvernement et d'autres organismes.

Un autre défi serait tout simplement de rejoindre plus de monde. Si la situation s'est améliorée sensiblement depuis 1976 (les 16 membres d'alors étant devenus 24), de sérieuses lacunes subsistent. M. Roussel mentionne spécifiquement Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et Welland et Sturgeon Falls, en Ontario, qui sont des collectivités importantes encore sans journal.

L'Association ne saurait quand même faire plus que ses moyens ne le lui permettent. «Nous sommes là pour offrir des services, et pas pour lancer des journaux, d'affirmer M. Roussel. Cependant, nous mettons notre expertise à la disposition de qui en veut.»

Le coin de pays le plus difficile à couvrir convenablement est peut-être les quatre provinces de l'Ouest, où les régions sont vastes et la population francophone dispersée et vulnérable. «Plus on est loin dans l'Ouest, plus il est difficile de maintenir les communications avec les francophones», laisse tomber M. Roussel, l'air résigné.

Néanmoins, au fin fond de l'Ouest, l'hebdomadaire *Le Soleil de Colombie*, publié à Vancouver par la Fédération des Franco-Colombiens, continue de servir plus de 3 000 abonnés. C'est un symbole, tout comme les autres journaux de l'Ouest, pour ne pas mentionner *L'aurore boréale* du Yukon et *L'aiglon* des Territoires du Nord-Ouest, de la détermination avec laquelle de nombreux Canadiens francophones s'acharnent à conserver leur langue et leur culture, même dans les circonstances les plus difficiles. C'est, en somme, l'essence même de la nature des journaux — français ou anglais — de langue minoritaire officielle au Canada. T.S.



- Une série de reportages sur la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick
- La visite du commissaire en Belgique
- D'autres surprises

# De la langue dorée à la langue de bois

René de Chantal\*

*Propagande et réclame publicitaire utilisent les mêmes outils : répétition, hyperbole, inflation verbale, omissions, demi-vérités et ... mensonge.*

**O**n dit de quelqu'un qui tient « des propos pleins de sens et d'utilité » qu'il *parle d'or* ; mais, voyez le glissement, si vous parlez « facilement, élégamment, généralement de façon trompeuse », on dira de vous que vous avez *une langue dorée*.

Or, selon Aristote, la clarté est la première qualité du style, car « si le discours ne montre pas son objet, il ne remplira pas sa fonction ». Mais l'objet du discours que prononce un politicien, est-ce toujours le bien de la « polis », la cité, le gouvernement de l'État, ou ne serait-ce pas quelquefois un mobile plus obscurément intéressé, comme l'envie de se faire élire ?

Pour atteindre ce but, il fera usage de tous les procédés de l'éloquence, il tâchera de convaincre en persuadant par de beaux et bons raisonnements ; mais, hélas, tout le monde n'est pas sensible aux arguments de la raison ; c'est pourquoi il devra aussi faire appel aux sentiments de l'auditeur, le toucher en essayant de lui plaire. D'où la pente fatale qui entraîne souvent le discours politique vers la flatterie, cette louange fautive ou exagérée adressée à quelqu'un dont on veut gagner la faveur.

Le ver caché au cœur de la flatterie, c'est la fausseté que l'on trouve aussi dans une autre tentation qui menace celui qui veut persuader : verser dans la propagande. Ce mot qui a pris naissance dans les sphères exaltées du Vatican (la congrégation « pour propager la foi »), a fini par désigner plus prosaïquement l'action exercée sur l'opinion pour l'amener « à soutenir une politique, un gouvernement, un

représentant ». Entre la propagande et la réclame publicitaire, il n'y a qu'un pas.

Elles ont en effet les mêmes outils : la répétition, l'hyperbole, l'inflation verbale, les omissions, les demi-vérités et, pourquoi ne pas le dire, le mensonge. D'Alembert n'écrivait-il pas : « La politique, c'est l'art de tromper les hommes » ?

J'allais oublier dans cet arsenal de la propagande et de la réclame une arme puissante entre toutes, le slogan. Au départ, c'était le cri de guerre d'un clan ; aujourd'hui, le mot désigne une « formule concise et frappante utilisée par la publicité, la propagande politique ».

Tout le monde a à l'esprit des slogans commerciaux du genre : « Jello à la bouche », « La Labatt, y a rien qui la batte », « La bière que votre arrière-grand-père buvait », « On est six millions, faut se parler ».

Sur le plan politique, on pourrait aligner autant de formules percutantes qui ont eu un effet certain sur les électeurs : « Duplessis donne à sa province, les libéraux donnent aux étrangers », le « Maîtres chez nous » et le « C'est le temps que ça change » de « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage. Rendons hommage aussi à ces concepts brumeux qui sont d'autant plus efficaces qu'on ne sait pas trop ce qu'ils veulent dire au juste, sinon qu'ils semblent promettre dans l'immédiat un monde merveilleux qui fait rêver : le « New Deal » de Roosevelt, la « Nouvelle frontière » de Kennedy, la « Vision nordique » de Diefenbaker, la « Société juste » de Trudeau et la « Société distincte » de Mulroney.

Et que dire de ces mots de passe vers un monde meilleur qui ont polarisé l'attention des électeurs et qui ont ponctué les débats politiques du Québec ces dernières années : « Égalité ou indépendance », la « Souveraineté culturelle », « Deux nations »,

« Souveraineté-Association », le « Fédéralisme rentable », le « beau risque », « l'affirmation nationale », à quoi il convient d'ajouter la formule si dense d'Yvon Deschamps : « Un Québec libre dans un Canada fort ».

La perversion du langage politique — déjà des mots que l'on associe à l'éloquence comme *sophiste, rhéteur et rhétorique* ont assez vite acquis une connotation péjorative — s'est manifestée à notre époque dans une expression qui a connu une fortune singulière puisqu'on la trouve constamment sous la plume des journalistes français : *langue de bois*. Mais d'où vient-elle et que veut-elle dire au juste ?

Selon le *Dictionnaire du français branché* de Pierre Merle, il s'agit d'une expression « signifiant tout bonnement « bla-bla ». Elle s'est d'abord appliquée au langage de la politique, d'autant plus « raide » qu'il est souvent obscur et sans chaleur ».

Le *Petit Robert* y voit un « langage figé de la propagande politique ». Dans *La langue de bois*, l'excellent ouvrage qu'elle a rédigé sur ce sujet, M<sup>me</sup> Françoise Thom nous apprend que l'expression nous vient du russe — littéralement « langue de chêne » — et « désigne à l'origine le style administratif pesant qu'affectionnait la bureaucratie tsariste ». Elle démontre que les pays communistes l'utilisent abondamment et rappelle qu'Orwell en a fait une description saisissante sous le nom de *Novlangue* dans *1984*.

Nous avons vu quelques-uns des défauts que l'on remarque dans le discours politique, le discours de l'homme politique ordinaire, s'entend, car l'homme d'État n'est pas mû, comme l'humble politicien, par l'unique désir de se faire élire ou réélire. Il n'a donc pas à flatter, voire tromper l'électeur, non, l'homme d'État, tout le monde en convient, sert toujours à l'électeur des vérités crues, il peint la situation si sombre soit-elle, en termes réalistes, il ne cache rien à ses auditeurs, il sait montrer, le cas échéant, à quel point la situation est désespérée, il dit exactement ce que coûteront ses promesses électorales et, sans aller jusqu'à suivre l'exemple de Camil Samson qui, dans un vigoureux discours à l'emporte-pièce où il démontrait amplement que le Québec était au bord de l'abîme, aurait lancé cet appel pressant : « Votez Crédit Société afin que le Québec puisse faire un pas en avant », sans aller dis-je jusqu'à suivre ce bel exemple d'honnêteté intellectuelle, le vrai chef sait tracer la voie lumineuse qui nous conduira aux lendemains qui chantent... ■

\*Auteur des *Chroniques de français*, René de Chantal est membre de la Société royale du Canada, de l'Académie canadienne-française et du Conseil international de la langue française.

# Entre les deux cultures : la rédaction d'Écrire dans la maison du Père

Patricia Smart\*

*Comment un écrivain peut-il écrire dans « son » autre langue ?*

**E**n réfléchissant à la rédaction (et maintenant à la traduction) d'*Écrire dans la maison du Père*, je me rappelle une phrase du romancier Hubert Aquin qui m'a souvent trotté par la tête pendant les cinq années que j'ai mises à rédiger ce livre. C'est une phrase simple — « Je suis le Canadien français typique » — et pourtant c'est elle qui m'a fait comprendre les complexités, la passion et l'angoisse des romans d'Aquin et leurs rapports ambivalents avec le Québec et le Canada. Au risque de paraître présomptueuse, j'ai eu l'impression en rédigeant *Écrire* que si Aquin était le Canadien français typique, je devais être la Canadienne typique, tiraillée par deux cultures et deux langues, désireuse de les faire miennes toutes les deux — pour découvrir, au bout de ma plume, que les mots dont je me sers dans une langue ne se traduisent pas automatiquement dans l'autre. Cela ne veut pas dire que mon discours change selon que je m'adresse au public québécois ou au public canadien anglais, car, du moins je l'espère, ce que j'ai à dire dans ce livre sur la littérature québécoise et les femmes devrait intéresser le lecteur quelle que soit la langue que j'utilise pour le rédiger... ou le traduire. Mais en écrivant ce livre, j'ai pris conscience que tout livre est un échange entre l'auteur et son public lecteur imaginaire et que le ton et les nuances que le premier adopte sont souvent soufflés consciemment ou inconsciemment par le second.

\**Écrire dans la maison du père*, de Patricia Smart s'est mérité le prix du gouverneur général dans la catégorie « Littérature non romanesque » en français.

Une critique littéraire prend peut-être plus de temps à découvrir ces choses qu'une romancière ou une poétesse, car elle laisse parler les auteurs qu'elle explique et il lui est naturel, dans une certaine mesure, de « se dissimuler derrière eux » et de ne pas faire connaître sa propre présence. Je me rappelle l'époque où j'ai écrit *Hubert Aquin agent double*; je nageais dans une béate ignorance des problèmes de langue. J'étais critique littéraire, je voulais expliquer l'œuvre d'Aquin à mes lecteurs et jamais je ne me suis demandé si je devais rédiger mon livre dans une autre langue que le français. Pourtant toute analyse littéraire est l'expression d'un point de vue, quelle que soit la neutralité qu'elle affiche; je savais déjà que c'était la brillante description des relations ambivalentes entre « les frères ennemis » du Canada anglais et du Québec qui m'attiraient dans l'œuvre d'Aquin; je retrouvais dans son nationalisme québécois passionné l'image de mon profond attachement pour le Canada anglais, pour sa culture qui me semblait aussi menacée que celle du Québec, et même plus difficile à maintenir à cause de sa diversité intrinsèque et de sa dispersion géographique.

Dix années plus tard, au cours d'une période où je me sentais incapable de produire, j'ai commencé à ressentir confusément qu'il ne m'était plus gratifiant ni même possible de « me déguiser en Québécoise » comme j'avais semblé le faire en écrivant en français. À la fin des années 1970, le féminisme avait fait irruption dans le territoire littéraire québécois (et Canadien anglais) et ses idées sur l'exclusion des femmes du domaine culturel ont modifié mes pro-

pres perspectives sur les œuvres littéraires québécoises que j'enseignais par la parole et par la plume depuis plusieurs années. Mais le livre que je désirais écrire sur les écrivaines québécoises ne semblait pas vouloir prendre forme: je ne me sentais plus à l'aise en français et je ne savais pas trop pourquoi. En juin 1985, à la fin d'une année sabbatique que j'avais passée à attendre en vain l'inspiration, j'ai cru avoir encore le temps, avant de reprendre l'enseignement, d'écrire un article sur Laure Conan, la seule femme écrivain d'importance de la littérature québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle. J'avais déjà lu passablement sur sa vie et j'avais acquis la conviction que son isolement de femme dans le milieu culturel dominé par les hommes expliquait le caractère énigmatique et dispersé de ses écrits. Et pourtant ce que j'écrivais sur elle manquait de chaleur et d'inspiration, quand, tout à coup, je me rendis compte que les cinq ou six autres « experts » qui avaient écrit sur elle et avec lesquels je dialoguais inconsciemment étaient tous des hommes, des professeurs d'université et des Canadiens français! En d'autres mots, en écrivant en français, je m'étais prise au piège d'un discours universitaire qui non seulement planait au-dessus de la vie réelle des hommes et des femmes, mais aussi me coupait de ma propre nature de femme canadienne anglaise. Je venais de mettre le doigt sur l'origine de mon sentiment d'infertilité. C'est alors que le livre que je cherchais à tâtons m'est apparu dans toute sa clarté: il porterait le titre *Writing in the Father's House*, il traiterait aussi bien des écrivains que des écrivaines, je le rédigerais en anglais — car le lecteur imaginaire auquel je le destinais à ce moment ne connaissait rien de Laure Conan et c'est à lui que je ferais partager mon enthousiasme pour cette auteure. Dès cet instant, les mots coulèrent de source et, à la fin de l'été, au moment de reprendre mes cours, j'avais écrit 80 pages en anglais sur la vie et l'œuvre de Laure Conan.

Mais, chose surprenante, après avoir rangé mon manuscrit dans mes tiroirs, je pris graduellement conscience au cours de l'année que pour aller aussi loin que je le voulais dans l'analyse des œuvres de Conan, j'avais besoin d'un public familier avec son œuvre et son contexte culturel. Un sage éditeur torontois bien connu (que je ne nommerai pas) à qui j'avais fait parvenir une partie de mon manuscrit me répondit qu'il aimait ce que je venais d'écrire, mais ajouta, en post scriptum, qu'à son avis je devais écrire le livre en français! À la fin de l'année

⇒

universitaire, mes blocages vis-à-vis les français avaient disparu et j'avais la profonde conviction que je devais écrire pour le public québécois. Les deux années suivantes que j'ai consacrées à la rédaction du livre ont été les années d'écrivaine les plus agréables de ma vie; mes mots s'animaient d'une vie propre et me faisaient dire plus que je ne croyais connaître sur les œuvres littéraires et la culture que j'étudiais.

La traduction de ce livre en anglais, à laquelle je me consacre présentement, est un plaisir d'un tout autre ordre, ce qui ne veut pas dire que la tâche soit facile. Après un premier essai, j'étais horrifiée de la gaucherie de ma prose lorsque je la comparais au style de l'original français. Chaque phrase de mon texte original me semblait parfaitement inspirée par le dialogue que j'entretenais avec le public québécois, alors que le texte anglais me semblait coupé de son énergie créatrice, étrié et ennuyant. J'ai d'abord été tentée d'abandonner l'idée de traduire mon livre et de me contenter de son édition française; peut-être, après tout, n'était-il pas aussi bon qu'il me semblait et de cette façon mes compatriotes canadiens anglais ne le sauraient jamais! Mais à mesure que je relisais et révisais ma traduction, je découvrais que traduire, c'est savoir prendre ses distances par rapport au texte — et qu'il faut du temps, et au moins trois révisions, pour que la traduction devienne facile à lire. Il faut évidemment apporter des modifications mineures à l'original — expliquer les faits et les dates des œuvres littéraires ou leur contexte historique en ajoutant un mot ou une phrase à l'intention du lecteur canadien anglais. Mais j'ai surtout découvert que pour traduire, il faut jouer avec les reflets des mots: c'est comme essayer devant un miroir divers vêtements et choisir celui qui saura mettre le mieux en valeur un état d'âme particulier. Enfin, c'est en demandant à des amis ou des collègues de lire et de commenter ma version anglaise que je suis parvenue à prendre parfaitement mes distances de l'original et à rendre ma traduction agréable à lire.

La traduction d'un auteur, à plusieurs points de vue, ressemble beaucoup à la critique littéraire (l'art consiste, dans les deux cas, à « se couler » dans la personnalité de l'autre). Je n'ai pas heureusement à me préoccuper de cet aspect de la traduction. Mais ce que je découvre, c'est que la traduction est aussi une école fascinante de l'art de rédiger dans une langue donnée. ■

## Les truffes : notes de lecture

### Les complexités du bilinguisme

L'Association des consommateurs du Canada n'a pu présenter son mémoire devant un comité des Communes parce que son président n'a pas déposé les quatre pages de son allocution dans les deux langues officielles. Se sont les membres francophones et anglophones des trois partis politiques qui en ont décidé ainsi. Par contre, le mémoire présenté par l'ACC était bilingue.

Dans un éditorial du 16 juin, le *Globe and Mail* a qualifié la réaction des députés de « démesurée », ajoutant que leur zèle pour le bilinguisme était dépourvu de « l'ingrédient essentiel du bon sens ». Ayant été saisi d'une plainte, le Commissaire aux langues officielles étudie la question.

La Cour d'appel du Manitoba a statué que les décrets du conseil qui touchent le public doivent être émis dans les deux langues officielles au Manitoba. L'Association des policiers de Winnipeg a contesté la création d'une commission d'enquête sur la justice pour les autochtones en vertu d'un décret rédigé en anglais seulement, et la Société franco-manitobaine s'est ralliée à la contestation, pour établir l'obligation linguistique.

La commission d'enquête a recueilli les témoignages de plus de 800 groupes et personnes depuis sa création, il y a huit mois. L'arrêt du juge Alfred Monnin, parlant au nom des trois juges de la Cour d'appel, est une « victoire pour le français », selon la manchette de la *Winnipeg Free Press* du 10 juin. Le premier ministre Gary Filmon doute que l'arrêt s'applique aux décrets antérieurs, alors que Denis Clément de la Société franco-manitobaine soutient que « le gouvernement doit utiliser cet arrêt comme principe directeur déterminant dans quelles circonstances il faut traduire un décret ».

∴

### L'étudiant en actuariat et l'aveugle...

Les aveugles québécois qui veulent apprendre à se servir des équipements

informatiques qui sont maintenant à leur disposition doivent défricher des manuels d'instruction rédigés en anglais. Les fournisseurs américains hésiteraient à les faire traduire, affirme Conrad Bernier dans *La Presse* du 13 juin.

Tout comme ne sont pas encore traduits en français douze des 37 examens que doivent subir les quelques 500 étudiants québécois, qui chaque année aspirent au titre d'actuaire. Ces examens sont préparés par des sociétés d'actuaires américaines. Selon une dépêche parue dans *Le Devoir* du 3 juin il s'agirait de questions à réponses multiples auxquelles « les étudiants peuvent répondre en français ». Le président de l'Institut canadien des actuaires, M. Jacques Cloutier a affirmé que « la traduction en français des examens demeure une priorité... ».

∴

### Le cerveau...et la dominance

« Il est possible que la plus grande coopération des deux moitiés du cerveau, observées chez les personnes bilingues, soit reliée au fait que ces dernières possèdent un autre type d'intelligence, plus flexible, avec plus d'aptitudes pour la vision globale. Leurs perceptions sont organisées différemment, étant donné que les bilingues se sont adaptés à deux systèmes de pensée (...) le bilinguisme précoce augmente les capacités de l'individu. » Ces propos sont ceux du professeur Wallace Lambert, professeur au département de psychologie de l'Université McGill, recueillis par Carole Thibaudeau pour *La Presse* (21 mai 1989).

Son collègue, le professeur Donald Taylor, toujours selon la même source, ajoute quelques nuances à ces propos. « Si tu es anglophone en Amérique du Nord, apprendre le français est une addition qui ne t'apporte que des effets bénéfiques, intelligence plus flexible, etc, sans jamais faire perdre la langue maternelle. Mais la chose est différente pour un francophone qui devient

bilingue en Amérique du Nord. La deuxième langue peut dans ce cas menacer sa culture. »

∴

### « Traduis ton ennemi »

*The Economist* (20 mai 1989) propose aux Américains quelques recettes pour contrer la « menace » technologique des Japonais : traduire toutes les revues techniques japonaises, au coût de 80 millions par an (ce qui prendrait, toutefois, 1 000 traducteurs que les États-Unis n'ont pas) ou établir 10 programmes de recherche en traduction automatique : 10 millions de dollars. « Il y a probablement moins de 1 000 scientifiques américains qui parlent le japonais, écrit *The Economist*. Les Américains ne savent pas grand chose de la recherche qui se fait dans les laboratoires japonais. Le secret qui l'entoure, certes, y est pour quelque chose, mais en partie seulement. Il y a aussi que les Américains ne savent pas mettre à profit l'information disponible. »

C'est au Nouveau-Brunswick que seront traduites les lois de la Saskatchewan. Cette province a en effet convenu de publier dans les deux langues officielles suite au jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Mercur*. Le service de traduction juridique affilié à l'Université de Moncton prendra donc la relève de la firme GigaText qui s'était engagée à créer un système de traduction informatisée pour répondre aux besoins de la Saskatchewan. Cette dernière avait investi 4 millions de dollars dans cette entreprise et en a pris le contrôle « à la suite d'allégations selon lesquelles le propriétaire de la compagnie aurait fait un mauvais usage des fonds du gouvernement » (dépêche de la Presse canadienne). Selon *The Gazette*, le Centre canadien de recherche en informatisation du travail (CRIT) du gouvernement fédéral avait évalué le logiciel de traduction de GigaText et conclu qu'il ne fonctionnait pas.

∴

### La langue de l'argent

Dans une entrevue dans la revue *Avenir* (mai 1989), Lorraine Paré, présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec, affirmait : « Vous savez, le français est une langue qui se parlera bien lorsqu'elle permettra de gagner sa vie; les gens font toujours le choix de maîtriser une langue qui leur permet de se développer au plan personnel, d'obtenir un emploi bien rémunéré et d'avancer dans la vie. On n'apprend

pas une langue seulement pour sa richesse culturelle; on l'apprend parce qu'elle permet d'atteindre un statut. »

Pierre Péladeau, l'impétueux pdg de Québecor, écrivait dans *Business People* : « Les universités du Québec continueront de diplômer des étudiants en administration et en gestion à un rythme supérieur à la moyenne nationale. Les jeunes diplômés canadiens-français seront de plus en plus mobiles et, étant bilingues, ils seront disposés à travailler n'importe où dans le monde — à Toronto, à New York, à Paris ou à Londres. »

∴

### On s'entend...

*The Economist* (27 mai 1989) écrivait dans un profil sur les affaires au Québec : « La langue française donne au Québec une chose qui manque au Canada anglais : la protection contre l'envahissement des multinationales américaines. Les sociétés américaines qui traitent avec le Québec et y font des investissements directs le considèrent bien plus comme un pays du continent européen que comme un pays nord-américain, et ils sont sensibles à la différence de langue et de culture. »

La Chambre de commerce de la région de Newport au Vermont a lancé un projet de cours de français, disait *The Gazette* le 6 juin, citant la revue *Vermont Business*. Un homme d'affaires du Vermont prédit que « lorsque le libre-échange sera entré dans les mœurs, on verra s'ouvrir au Québec des centres de distribution qui seront gérés par des francophones ». Un service américain de livraison de colis qui ouvre des succursales au Québec a envoyé en cours de français tout le personnel qui y travaillera.

∴

### Un dialogue s.v.p.

Dans un récent éditorial (2 juin), le rédacteur en chef du *Saint-John Telegraph Journal* réclame plus de compréhension et de dialogue. Le journal néo-brunswickois a publié de nombreuses lettres de lecteurs qui craignent les effets du bilinguisme dans la province. Fred Hazel écrit : « J'ai de plus en plus le sentiment qu'un grand nombre des lettres que nous avons vues ne reflètent guère ni la situation réelle et ni le point de vue réel du Nouveau-Brunswick. »

Il demande aux francophones d'écrire en plus grand nombre et souhaite des « lettres qui explorent les moyens d'arriver à mieux se comprendre ». Citant Jean-Marie Nadeau (le secré-

taire général de la Société nationale des Acadiens), selon qui « la tension actuelle entre les deux groupes linguistiques vient de ce qu'ils ne se connaissent pas », M. Hazel conclut : « Je demande aux gens de bonne volonté, qui ont une bonne compréhension des choses, d'exprimer des vues constructives. J'aimerais voir dans nos lettres le reflet de ce qui m'apparaît être le véritable esprit du Nouveau-Brunswick. »

Plusieurs correspondants ont répondu à son appel, tout comme l'unique journal français de la province, *L'Acadie nouvelle*, qui a repris quelques jours plus tard de larges extraits de l'éditorial de Fred Hazel.

∴

### Et l'histoire se répète

Peter Brimelow a eu la réflexion étonnante que voici dans un article qu'il a signé dans le *Financial Post* (6 juin) : « Le Canada est loin d'être un pays bilingue et biculturel. C'est une société anglophone liée par un accident historique à une province qui s'affirme désormais nettement comme une nation francophone à l'européenne. »

Un commerçant de Rouyn-Noranda ayant expédié ses prospectus bilingues dans le Temiskaming ontarien a été surpris d'en recevoir de retour avec des notes anonymes, telles que « Keep your French in Quebec » (*Le Journal de Montréal* du 31 mai).

∴

### Les joies et les misères interlinguistiques

Keith Spicer, rédacteur en chef du *Citizen*, était-il dans une envolée poétique, lorsqu'il a écrit (26 juin) : « Mettez donc sur une même scène les trois meilleurs chanteurs canadiens-anglais : ils n'arriveront jamais à emporter le même enthousiasme que Vigneault, et ne pourront certes pas le faire avec la même chaleur, dans la même intimité et avec autant d'originalité ? Allons donc ! Leonard Cohen, Corey Hart, Anne Murray, Gordon Lightfoot, vous connaissez ? »

Dans un éditorial intitulé « Drifting out of touch », Jeffrey Simpson écrit dans l'édition du 21 juin du *Globe and Mail* que « les journaux de langue française (...) n'ont pas encore un seul correspondant au Canada anglais (sauf à Ottawa). Faut-il y voir une conséquence de la perception que les rédacteurs en chef et les éditeurs se font de ce qui intéresse leurs lecteurs... ? » ■

## La passion de Narcisse Mondoux, un exercice d'unification culturelle

Gratien Gélinas et sa femme Huguette Oligny ont reçu un accueil chaleureux à New York au mois de juin dernier à la première de la pièce *La passion de Narcisse Mondoux*.

C'est au Apple Corps Theatre, un théâtre hors-Broadway de Greenwich Village, que la pièce a été jouée pendant quatre semaines à raison de six représentations hebdomadaires en anglais et une en français.

Gélinas, l'un des meilleurs acteurs et auteurs dramatiques du Canada, a écrit le texte original en français pour ensuite le traduire avec l'aide de Linda Garbor.

*La passion de Narcisse Mondoux* a fait fureur à New York. Le *New York Daily News* en a fait l'éloge en disant « qu'il s'agissait autant d'un exercice d'unification culturelle que d'une composition théâtrale... une tentative savoureuse pour nous regrouper ». Dans le *New York Law Journal*, on pouvait lire que « En français ou en anglais, *La passion de Narcisse Mondoux* a tous les éléments de la meilleure histoire d'amour, soit la tendresse, la passion et la comédie. »

L.O.K.

### Le courrier suite

#### La survie du français dans l'Ouest

Pourquoi votre revue [*Alberta Report*] est-elle tellement biaisée à l'égard de l'utilisation du français dans l'Ouest ? Votre récent article intitulé « The Lost Cause of Bilingualism » dans votre édition du 15 mai en est un exemple frappant.

Pendant près d'un siècle, les francophones de l'Alberta ont été privés d'écoles françaises. La première école francophone publique dans le sud de l'Alberta, l'École Saint-Antoine de Calgary, a ouvert ses portes seulement en 1984. Évidemment, le taux d'assimilation a été exceptionnellement élevé. Il est extraordinaire toutefois de constater que tous les francophones ont survécu après que le français eut été éliminé des

écoles et des tribunaux au début des années 1890.

En second lieu, si le bilinguisme est vraiment une « cause perdue », comment Calgary pouvait-elle, en 1980, affirmer avoir, toutes proportions gardées, plus d'élèves dans les classes d'immersion en français que toute autre ville au Canada ?... Vous auriez pu signaler également que cette province a produit le premier premier ministre anglophone, Joe Clark, qui pouvait répondre aux questions à la Chambre des communes dans un français respectable.

Je vous exhorte à rédiger une suite à cet article unilatéral, « The Lost Cause of Bilingualism » et à profiter de l'occasion pour raconter l'étonnante histoire de la survie du français dans l'Ouest.

Donald B. Smith  
Professeur d'histoire  
Université de Calgary

Reproduit du *Alberta Report* du 5 juin 1989, avec la permission de l'auteur.

#### En effet... toutes les plaintes ne sont pas recevables

Dans le numéro de printemps 1989 de *Langue et Société*, l'éditorial du commissaire était consacré à l'importance de la plainte comme « l'outil essentiel de tout ombudsman ». M. Fortier mentionne un sondage réalisé en 1987 sur la satisfaction des clients et fait la déclaration suivante :

« Pour ce qui est de la satisfaction éprouvée par nos correspondants quant à nos services, un sondage réalisé auprès d'eux en 1987 montre que l'instruction des plaintes mène à la correction de l'infraction dans près de 50 p. 100 des cas (notre objectif est de dépasser 75 p. 100 de réussite sous peu)... »

La formulation de cet énoncé laisse entendre que toutes les plaintes sont recevables, qu'elles constituent en fait des infractions à la *Loi sur les langues officielles* et doivent donner lieu à des mesures correctives.

Je suis sûre que cet énoncé ne reflète pas fidèlement l'opinion du commissaire et de ses collaborateurs et que M. Fortier ne voudrait pas que l'on néglige de rectifier cette présentation erronée des faits.

Joanne Hugues  
Directrice, région de l'Atlantique  
Statistiques Canada  
Halifax

### L'éditorial suite

autres combats à livrer, prévoit-il, mais nous devons rester fidèles aux principes fondamentaux qui ont inspirés la Commission...

Je souhaite encore une fois que nous n'oublions jamais l'importance de continuer la lutte pour la justice, l'égalité linguistique, non seulement dans le domaine fédéral mais aussi, bien sûr, au niveau provincial. »

#### Le Commissaire aux langues officielles

« Vingt ou vingt-cinq ans, voilà qui est bien peu dans la vie d'un pays. Mais qui aurait pu prédire que la notion fondamentale de la Commission B. B., celle de la dualité linguistique, aurait progressé à un point tel qu'en 1982, la *Charte canadienne des droits et libertés* puisse déclarer solennellement que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ? Qui aurait pu prévoir la reconnaissance, dans cette même Charte, du droit de l'instruction dans la langue de la minorité, facteur clé de l'épanouissement des communautés de langue officielle. Et l'adoption en 1988 d'une nouvelle *Loi sur les langues officielles* puissamment renforcée ? ...

Ces évolutions et ces réalisations, pour imparfaites qu'elles soient, justifient l'espoir à mon avis. Le Canada — il faut clamer ceci bien haut, car les bonnes nouvelles font rarement les manchettes — le Canada n'est pas une fédération qui se défait, mais un pays qui continue à se faire.

Je me réjouis de constater que la majorité de nos provinces, malgré certains accrocs, s'engagent dans la reconnaissance accrue des droits des communautés minoritaires. Officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick s'y engage depuis vingt ans. L'Ontario, avec sa loi 8 sur les services en langue française est au seuil du bilinguisme officiel que lui proposait la Commission B. B. Le Québec continue à offrir une gamme étendue et croissante de services à sa minorité. Le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont pris des engagements nouveaux. La Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest entre autres ont signé des ententes-cadres en matière de langues officielles. J'espère que nous saurons aller plus loin, ensemble pour renforcer notre partenariat et donner à toutes nos minorités au moins les services essentiels. » ■